



# ASSOCIATION!

**DÉCEMBRE  
2017**

**LIVRE BLANC DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF  
ET DU BÉNÉVOLAT EN FINISTÈRE**

**LEVR GWENN BREUJOÙ EVIT AN  
EMOUESTL ER C'HEVREDIGEZHIOÙ  
HAG AL LABOUR A-YOUL VAT E  
PENN-AR-BED**

# BÉNÉVOLAT





# PRÉFACE

## Préface au livre blanc suite aux Etats généraux de l'engagement associatif et du bénévolat du 1er juillet 2017

“ Quand la Présidente du Conseil départemental du Finistère a fait appel au Mouvement associatif de Bretagne qui regroupe les coordinations et têtes de réseaux associatifs de Bretagne, pour co-organiser les Etats Généraux de l'engagement associatif et du bénévolat le 1er juillet 2017 à Quimper, la réponse ne s'est pas fait attendre. En effet, si pouvoirs publics et associations se rencontrent régulièrement autour de préoccupations communes la volonté de co-construire en amont des événements ou des politiques publiques avec les associations n'en est souvent qu'à ses prémices. Le résultat, prometteur, fut à la hauteur de l'engagement : près de 600 participants et une profusion d'idées, de ressources et de rencontres. Elus, techniciens des collectivités, responsables associatifs, trouveront dans ce livre blanc une première matière à signifier la place irremplaçable qu'occupent les associations dans notre société, les raisons pour faire évoluer la vie associative et la relation des pouvoirs publics aux associations. Le résultat, issu de la contribution de centaines de personnes, est foisonnant.

### Des signes politiques nationaux inquiétants envers le monde associatif

Néanmoins, si cette rencontre fut un signe fort en terme de reconnaissance, le monde associatif évolue dans un contexte politique et économique plutôt défavorable depuis plusieurs années. Les toutes dernières mesures prises par l'Etat, notamment sur les emplois aidés dans le monde associatif, amplifient encore ces difficultés et menacent la survie même de nombreuses associations déjà fragilisées par des baisses substantielles et récurrentes de leurs financements. Ces mesures suppriment d'un trait de plume nombre d'activités dans le champ culturel, sportif, socio-culturel, éducatif, des transitions écologiques, sociales, économiques considérant celles-ci comme accessoires

ou devant dorénavant relever du seul champ du marché concurrentiel et de la compétitivité. Ce faisant, ces mesures favorisent également l'abandon sur le bord du chemin de nos concitoyens les plus fragiles, les accidentés de la vie qui trouvent aussi au sein des associations des réponses immédiates et concrètes à leurs souffrances. Cet abandon compromet durablement notre cohésion sociale. Son coût social et économique avec sa cohorte de misères, de blessures, de tensions, de colères sera bien supérieur aux pseudo-économies invoquées pour revenir aux équilibres budgétaires.

### La vitalité et l'innovation des associations, forces essentielles pour faire société

Pourtant, selon l'étude Kantra-Sofress du baromètre 2016 de la confiance qui se confirme chaque année, c'est un fait, les Français sont de plus en plus nombreux à faire confiance aux associations plutôt ou autant qu'aux pouvoirs publics pour remplir un certain nombre de missions d'intérêt général, notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la recherche médicale et la lutte contre les maladies, l'aide aux personnes malades et handicapées, l'aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles, la protection de l'environnement, la protection et la promotion de la diversité culturelle, la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, l'éducation populaire, le sport, la protection de l'enfance, la défense des droits de l'homme, l'accès aux loisirs et à la culture... L'énergie et la vitalité des associations qui prennent racine dans la reconnaissance du droit inaliénable des citoyens à s'organiser dans l'engagement militant et la gestion désintéressée, contribuent ainsi significativement et depuis longtemps au développement social et économique du Finistère. Que serait le Finistère sans la force bénévole dans les associations et sans ses services sur nos territoires ?

## Co-construire un nouveau contrat social entre collectivités et associations

Face à ces constats, quel avenir pour les associations du Finistère? L'universitaire Jean-Louis Laville, en introduction de cette journée a détaillé trois scénarios possibles dans le futur :

- soit les associations, contraintes budgétairement, deviendront des prestataires de services et ne répondront plus, dans le cadre d'un état social « modernisé », qu'à des appels d'offres ;
- soit les associations, redéfinies comme la moralisation du capitalisme, panseront les excès de celui-ci et seront considérées alors comme faisant partie du passé face aux start-up du « social business » ;
- soit l'instauration d'un nouveau contrat social dans une socio-économie plurielle reconnaissant la singularité du monde associatif à porter une parole et une conscience collective, construites par des citoyens usant de la liberté d'organisation garantie par la loi forgera des associations qui, au plus près des besoins des personnes, irrigueront durablement la société. Perçues à égalité par les collectivités pour porter l'intérêt général, elles deviendront essentielles pour la vie économique et revivifieront la vie sociale

et démocratique par leur capacité d'innovation, d'alerte, d'exploration, d'expérimentation et donc de transformation sociale, inventant en permanence des réponses adaptées aux besoins émergents. Les pouvoirs publics, avec une conception de progrès humain au coeur de leurs actions, permettront alors, dans le cadre d'un nouveau contrat social, une alliance avec le monde associatif. Les associations, interpellées par les deux premiers scénarios travailleront aussi à faire évoluer leurs modèles pour plus de représentations, structurations et mutualisations.

Si nous constatons que les tendances récentes inscrivent déjà le premier scénario comme lot commun pour un nombre croissant d'associations, les évolutions sociales et les politiques publiques sembleraient laisser glisser le modèle en direction du second scénario.

Les associations et le conseil départemental s'engagent, dès à présent par ce livre blanc, pour l'instauration d'un nouveau contrat social, troisième voie vertueuse décrite par Jean Louis Laville. ”

*Le Comité consultatif des Etats généraux*





# RAKSKRID

## Rakskrid

### levr gwenn Breujoù meur an emouestl kevredigezhel hag a youl vat 1añ a viz Gouere 2017

“ Pa 'z eo bet kinniget gant Prezidantez Kuzul departamant Penn-Ar-Bed da Luskad kevredigezhel Breizh a vod kenaozadurioù ha penn-aheloù kevredigezhel Breizh da gensevel Breujoù meur an emouestl kevredigezhel hag a youl vat ar 1añ a viz Gouere 2017 e Kemper, n'omp ket chomet da dermal pell. Gwir eo, ma kej alies ar galloudoù foran hag ar c'hevredigezhioù en dro da brederioù boutin, ar youl da gensevel en araok darvoudoù pe politikerezhioù foran gant ar c'hevredigezhioù n'emañ alies nemet en e zeroù. An disoc'h, prometuz, a zo bet a live gant an emouestl : tost da 600 perzhiad hag ur mor a vennozioù, a ginnigoù hag a gejadenoù. Dilennidi, teknisianed ar strollegezhioù, tud e karg kevredigezhioù, a gavo el levr gwenn-mañ un danvez kentañ o tiskouez ar plas dierlec'hus kemeret gant ar c'hevredigezhioù er gevedigezh hollek, an abegoù da lakaat da emdreiñ ar vuhez kevredel hag an darempred etre ar galloudoù foran hag ar c'hevredigezhioù. An disoc'h, diwanet eus kinnigoù kantadoù a dud, a zo pinvidik meurbet.

#### **Sinoù politikel broadel nec'hus e-keñver ar bed kevredigezhel.**

Daoust da-se, ma voe ar gejadenn un arouez kreñv e-keñver anaout, emañ ar bed kevredigezhel o vont endro en un degouezh politikel hag ekonomikel kontrol a-walc'h abaoe un toullad bloavezhioù. An divizoù diwezhañ-tre kemeret gant ar Stad, peurgetket war an implijoù skoazellet er bed kevredigezhel, a gresk c'hoazh an diaesterioù-se hag a laka en arvar war eeun zoken dazont kevredigezhioù niverus breskaet dija gant digresk pouezus ha padus o arc'hantadur. An divizoù-se a gas a-greiz-holl d'an traoñ forzh oberiantizoù war dachenoù ar sevenadur, ar sport, ar sokio-sevenadurezh, an deskadurezh, an tremen ekologel, ar

sokial, an ekonomiezh, o sellet outo evel a eil-renk pe da vezañ nemetken war dachenn ar marc'had kevezer hag an emwerzhusted. E-giz-se, an divizoù-se a gas ivez da lezel war vord an hent hor c'henvroidi breskañ, an dud skoet outo gant gwallzarvoudoù ar vuhez hag a gav e diabarzh ar c'hevredigezhioù respontoù prim ha pleustrek d'eo foanioù. An dilez-se a gas da get en un doare padus hor c'hevre sokial. Ar c'houst sokial hag ekonomikel gant e steudad a zienez, a c'hloazioù, a dennderioù, a gounnaroù a 'z aio dreist un tamm mat d'ar meni-espertoù arguzet evit dont endro d'ar c'hempouezioù arc'hantel.

#### **Startijenn ha nevezentioù ar c'hevredadoù, nerzhioù dibar evit ar sevel kevredigezh.**

Koulskoude, hervez enklask Kantra-Sofress barometr 2016 ar fiziañs a vez kadarnaet bep bloaz, ur fed eo, niverusoc'h niverusañ eo ar Fransizien a ra fiziañs d'ar c'hevredigezhioù kentoc'h pe kement ha d'ar galloudoù foran evit sammañ un niver a gefridioù a interest hollek, peurgetket ar stourm ouzh ar baourentez hag an dud lakaet a-gostez, ar c'haskerezh evit ar vedisinerezh hag ar stourm a-enep ar c'hleñvejoù, ar skoazell d'an dud klañv ha dalc'het, ar skoazell mallus d'ar poblañsoù skoet gant gwallzarvoudoù naturel, gwarez an endro, gwarez ha doug al liesegezh sevenadurel, saveteiñ ar glad danvezel ha dizanvez, an deskadurezh poblek, ar sport, gwarez ar vugale, difenn ar gwirioù denel, an dudi hag ar sevenadur digor d'an holl... Energiezh ha startijenn ar c'hevredigezhioù gwriziennet en anaoudegezh disuj ar geodediz d'en em aozañ kenetrezo oc'h emouestlañ a youl vat hag evit netra er mont endro, a gemer ur perzh bras hag abaoe pell e diorreadur sokial hag ekonomikel Penn-Ar-Bed. Petra vefe Penn-Ar-Bed hep an nerzh a youl vat er c'hevredigezhioù hag hep ar servijoù roet ganto war hon tiriadoù ?

## Ken-sevel ur c'hevrad sokial nevez etre strollegezhioù ha kevredigezhioù.

A-dal d'ar stadurioù-se, peseurt dazont evit ar c'hevredigezhioù e Penn-Ar-Bed ? Ar skolveuriad Jean-Louis Laville, e digoradur an devezh, en deus dielfennet tri senario posubl evit an dazont :

- pe e vezont dalc'het gant boujedenoù strizh, ha dont a ra ar c'hevredigezhioù da vezañ renterien servijoù, ha ne reont ken nemet respont da c'halvioù kinnig e-diabarzh ur Stad sokial « modernekaet » ;
- pe, adanvet pareourien ar gapitalouriezh, talañ a raio ar c'hevredigezhioù ouzh e wall efedoù ha sellet e vezo outo evel traoù a c'hiz kozh e-keñver start-upoù ar « social business » ;
- pe e vezo savet ur c'hevrad sokial nevez en un ekonomiezh liesseurt a anavezo dibarded ar bed kevredigezhel evit dougen ur gomz hag un emskiant stroll, bleniet gant keodedourien o kemer diazez war ar frankiz da gevrediñ gwarantet gant al lezenn evit kas war-raok kevredigezhioù an tostañ ouzh ezhommoù an dud hag a zouro padelezh ar gevredigezh en he fezh. Anavezet war ur renk a barded gant ar strollegezhioù evit dougen mad an holl, dont a raint da vezañ un diaz evit ar vuhez ekonomikel hag adlañsañ a raint ar vuhez sokial ha demokratel

dre o barregezh neveziñ, gervel, ergerzhout hag arnodiñ ha dre-se a dreusfurmadur sokial oc'h ijinañ dibaouez respontoù o klotañ gant an ezhommoù o tinodiñ. Ar galloudoù foran, soñj an araokaat denel e kalon o oberennoù, a roio an tu neuze, e framm ur c'hevrad sokial nevez, da sevel un emglev gant ar bed kevredigezhel. Ar c'hevredigezhioù, lakaet war evezh gant an daou senario kentañ a labouro ivez da lakaat emdreiñ o skouerioù war-zu muioc'h a zileuriadur, a frammadur hag a vutualizañ.

Mastadomp emañ dija an tuadurioù diwezhañ er senario kentañ evit un niver brasoc'h brasañ a gevredigezhioù, an emdroadurioù sokial ha politikel foran a seblantfe riskañ war-zu an eil senario.

Ar c'hevredigezhioù hag ar C'huzul departamant a ziviz, adal bremañ gant al levr gwenn-mañ, sevel ur c'hevrad sokial nevez, trede hent vertuzius deskrivet gant Jean-Louis Laville. ”

*Evit Kuzul aliañ ar Breujoù Meur,*





# Édito

Nathalie Sarrabezolles,  
Présidente du Conseil départemental du Finistère



“ Consciente des enjeux et des évolutions qui mobilisent le milieu associatif et convaincue de l'importance de soutenir l'initiative citoyenne, j'ai souhaité que le Conseil départemental consacre l'année 2017 à l'engagement associatif et au bénévolat en Finistère.

Dans un contexte contraint pour les collectivités territoriales, de forte évolution des modèles de société, d'inquiétudes face à la tentation de l'individualisme et du repli, il nous faut en effet garder impérativement une attention particulière aux forces vives de notre territoire. Car le monde associatif est bien une force, tout particulièrement en Finistère. Par sa diversité, sa large présence, il est l'un des piliers de la vitalité et de l'attractivité de notre département. Les bénévoles, engagé.e.s dans les associations, les collectifs citoyens, les institutions, portent une ambition collective de progrès, de transformation sociale et de démocratie : leur essoufflement nous ferait perdre beaucoup.

Il est ainsi nécessaire aujourd'hui de consolider l'action des associations tout en préservant ce qui fait leur force : leur indépendance, la liberté d'engagement de leurs membres, leur créativité. C'est le sens de la démarche que j'ai souhaité impulser. Une soixantaine d'associations et institutions ont souhaité y prendre part dès février et c'est ensemble que nous avons construit les Etats généraux de l'engagement associatif et du bénévolat, qui ont réuni plus de 600 personnes le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Au terme de cette année riche en échanges et propositions, les leviers apparaissent nombreux pour mieux agir ensemble, en faveur de l'engagement. Ont ainsi notamment été exprimés la nécessité de promouvoir celui-ci et de mieux l'accompagner, de reconnaître son apport ; le besoin d'œuvrer pour plus de confiance mutuelle et de réciprocité entre les associations et les institutions ; la nécessité de questionner les projets et fonctionnements associatifs ; l'indispensable construction d'un nouveau contrat social sur les territoires, réunissant associations, collectivités, entreprises et citoyen.ne.s.

Ces propositions, bonnes pratiques, ne doivent pas rester incantatoires : il est nécessaire que chacun.e s'en saisisse. Ces Etats généraux, ce livre blanc, ne sont pas une fin en soi, mais doivent bien constituer le premier élan de nouvelles dynamiques. Au sein du Conseil départemental, élu.e.s comme agents se sont ainsi saisi.e.s des contributions issues du travail collectif. Leur réflexion aboutira à des propositions d'évolution de nos pratiques. Dans le prolongement de la Charte d'engagements réciproques signée avec le Mouvement Associatif de Bretagne le 1<sup>er</sup> juillet, il nous faudra construire un nouveau contrat partenarial avec les associations.

Je tiens enfin à remercier es personnes mobilisées cette année, qui témoignent de la richesse du monde associatif en Finistère. Je souhaite que ce travail d'intelligence collective porte ses fruits et contribue à soutenir la vitalité de l'engagement au service des Finistériennes et Finistériens. ”



# Sommaire

## Préface du Comité consultatif

**Édito** de Nathalie Sarrabezolles, Présidente du Conseil départemental du Finistère

**Engagement** bénévole et fait associatif 10

**Une démarche collaborative** 16

**Les constats et enjeux** partagés le 1er juillet 18

**Avant-propos** d'Hervé Serieyx, Vice-Président de France Bénévolat 21

## 12 objectifs partagés

**Objectif 1** : donner envie de s'engager en soignant l'accueil des bénévoles 25

**Objectif 2** : encourager l'engagement associatif chez les jeunes 31

**Objectif 3** : créer des conditions favorables à la prise de responsabilité associative 35

**Objectif 4** : mieux reconnaître l'engagement associatif 38

**Objectif 5** : développer et reconnaître les compétences bénévoles 42

**Objectif 6** : développer la culture employeur dans les associations 46

**Objectif 7** : développer l'interconnaissance associative 48

**Objectif 8** : développer la mutualisation entre associations 52

**Objectif 9** : faire reconnaître l'importance de l'action associative sur les territoires 57

**Objectif 10** : développer une culture commune entre associations et institutions 60

**Objectif 11** : faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif 63

**Objectif 12** : faire évoluer les relations contractuelles entre les associations et les institutions 67

## Annexes

**Charte d'engagements** réciproques entre le Conseil départemental du Finistère et le Mouvement associatif de Bretagne 73

**Résumés** des conférences du 1<sup>er</sup> juillet 78

**Discours lauréat** du concours d'éloquence « l'engagement, plaisir ou contrainte ? » 84

**Remerciements** » 88





# Engagement bénévole et fait associatif

## L'engagement bénévole : un don de soi

La loi ne définit pas le bénévolat, c'est ce qui caractérise sa particulière souplesse. Cependant, le Conseil économique, social et environnemental a précisé en février 1993 qu'est bénévole : « toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit.

Le bénévole occupe une place spécifique dans la société civile, complémentaire et non concurrentielle à celle du travailleur rémunéré. De citoyen.ne.s rassemblé.e.s sans formalisme autour d'une idée aux responsables associatifs élu.e.s, l'engagement et le bénévolat peuvent prendre des formes diverses et variées. Toutes concourent à la transformation sociale. Les motivations de l'engagement sont variées : la quête de sens, le désir de participer à la vie de la cité, l'épanouissement dans la relation à l'autre...

### Extrait du magazine «Sans transition»

“ C'est le côté humain, le lien, le fait d'être avec des gens et de s'enrichir mutuellement. »

Fanny Kerrien, bénévole du Resam

«Je dirais « engagez-vous ». Parce que c'est un milieu qui peut paraître assez hostile dans le sens où c'est chronophage et que cela ne fait pas toujours bon ménage avec les études. Personnellement cela m'a coûté un redoublement. Pour autant, si c'était à refaire, je le referai parce qu'en terme d'apport, tant en compétences qu'humainement, c'est une expérience extraordinaire.»

Martin UGUEN, Fédé B

«La coopération et l'engagement rendent heureux»  
Yannik Bigouin, Mouvement Associatif de Bretagne”

## L'engagement associatif : au cœur de la démocratie

Constitutif de la liberté d'expression individuelle et collective, l'engagement bénévole peut trouver un cadre légal dans la Loi de 1901 qui est l'un des piliers de la citoyenneté dans la République. En effet, les structures informelles (sans cadre légal) recherchent et privilégient la vivacité, la souplesse ; elles trouvent leurs limites quand le collectif souhaite avoir des relations formelles et des contrats avec d'autres organismes. En plus de consacrer le droit des personnes à s'associer, la Loi donne la possibilité aux associations de se déclarer en préfecture pour acquérir une existence légale.

L'association permet à plusieurs personnes de convenir d'un objectif commun et de servir des valeurs partagées par la mise en œuvre d'activités dont le résultat se situe ailleurs que dans la production de bénéfices marchands ou financiers.

Le mouvement associatif est une école de la citoyenneté. Grace aux formes collectives de gouvernance qu'il propose et aux prises de responsabilités qu'il permet, il offre l'opportunité à de nombreux habitant.e.s, à l'échelle des territoires ou à l'échelle nationale, de faire un apprentissage direct et simple de la démocratie.

Les associations créent du lien social : elles sont le cadre de rapports humains singuliers, de solidarité volontaire et de réciprocité qui se distinguent des relations de pouvoir ou des relations marchandes. Elles interviennent dans des domaines multiples, de l'environnement à la santé, des solidarités aux cultures, de l'éducation aux pratiques sportives, des sciences aux préoccupations du quotidien, de la défense des droits à l'offre de loisirs.

Elles sont des laboratoires d'idées, des lieux d'innovation, d'initiative et d'expérimentation, d'adaptabilité et de complémentarité. Elles ont une expertise d'usage à valoriser. Elles sont force de transformation sociale.

Elles sont facteurs d'attractivité pour les territoires qu'elles irriguent de leurs actions. Elles peuvent jouer un rôle économique conséquent.

“ J’aime la dynamique associative parce qu’elle est fondamentalement collective et participative. Cela fait partie des choses qui m’intéressent parce que cela mobilise les personnes sur des idées, sur des représentations et sur

des engagements qui ont une répercussion politique, sociale, économique et environnementale. Ce sont des choses auxquelles je suis vraiment attachée. L’associatif permet d’agir sur des territoires, auprès des gens, d’expérimenter, d’innover, d’apporter des solutions,

et de mon point de vue, plus que l’action politique stricte parce que là on innove et on agit. ”

Valérie Bellot, Sema’For  
Extrait du magaSne « Sans transition »

“ Même si la loi du 1er juillet 1901 prévoit dans son article 2 le droit pour les personnes de s’associer librement sans autorisation préalable, elle ne confère la jouissance de la capacité juridique qu’aux associations dûment déclarées.

Cette démarche s’inscrit dans une volonté de grande liberté laissée aux associations dans les formes d’organisation. Si elle permet de définir librement ses instances, ses

procédures, ses procédures de délibérations, elle constitue, au quotidien, une irremplaçable occasion d’apprentissage et d’invention des règles démocratiques.

Ainsi, l’association est un vecteur pour inciter des citoyens, parfois désabusés ou éloignés, à renouer avec la « chose publique », pour mieux connaître les institutions et leur fonctionnement mais aussi pour exercer leur esprit critique vis à vis de ces institutions et participer à

l’amélioration des services publics. En cela, le modèle associatif constitue un rempart aux extrêmes. C’est peut-être aussi pour cette raison, que l’opinion publique continue d’accorder sa confiance aux associations. ”

Thierry Abaléa –  
Le Lieu-dit PCIES - 7 rue de Vendée  
- 29200 BREST  
07 69 68 45 88  
contact@lelieudit.fr



## Au sein de l'association, l'engagement relève de différentes natures :

- **L'adhérent.e** : toute personne qui règle volontairement une cotisation et souscrit aux projet et valeurs de l'association ; l'adhérent a voix délibérative à l'Assemblée générale ;
- **Le/la bénévole ponctuel.le** : adhérent.e ou non, il ou elle donne « un coup de main » lors d'événement(s) ou d'opération(s) spécifique(s) ;
- **Le/la bénévole régulier.e** : adhérent.e ou non, il ou elle est impliqué.e dans les activités ou le fonctionnement régulier de l'association ;
- **Le/la bénévole élu.e** : nécessairement adhérent.e, a été élu.e en assemblée générale pour participer à une ou plusieurs instances de gouvernance ;
- **Le/la dirigeant.e élu.e** : au sein du Bureau de l'association, il ou elle occupe une fonction de responsabilité ou de représentation à caractère juridique, financière ou social ;
- **Le/la salarié.e** : est lié.e à l'association par un engagement contractuel défini par le Code du Travail et les réglementations sociales du secteur professionnel concerné ; il ou elle peut être consulté.e par les instances de l'association, mais n'a généralement pas voix délibérative (sauf disposition spécifique dans les statuts), ni dans ces instances, ni à l'Assemblée générale ;
- **Le/la dirigeant.e salarié.e** : est lié.e à l'association par un engagement contractuel défini par le Code du Travail et les réglementations sociales du secteur professionnel concerné ; il ou elle a une autorité fonctionnelle sur les autres salarié.e.s par délégation du Conseil d'Administration ; dans de nombreux

cas, il ou elle n'a pas voix délibérative à l'Assemblée générale, mais peut avoir une voix consultative dans les instances de l'association.

- **Le/la volontaire** : est lié.e à l'association pour une durée déterminée, par des dispositifs comme le service civique ou le service volontaire européen ; il ou elle exerce des missions prédéfinies, dans un cadre qui n'est pas tout à fait celui des bénévoles (puisque'il bénéficie d'une indemnité). Son statut est très éloigné de celui des salarié.e.s et permet l'acquisition de compétences et la capitalisation d'expériences dans un environnement souvent professionnalisé.

L'engagement au sein de l'association est souvent déterminé par la typologie et la taille de celle-ci.

Cette « taille » est difficilement quantifiable. Elle combine plusieurs caractéristiques :

- le nombre des adhérent.e.s, et le nombre de bénévoles, qui l'un et l'autre peuvent varier de quelques un.e.s à quelques milliers ;
- le nombre d'éventuel.le.s de salarié.e.s. Un grand nombre d'associations n'en compte aucun, beaucoup n'en comptent que qu'un.e ou quelques un.e.s, d'autres au contraire peuvent en employer quelques centaines, voire quelques milliers...

Une association peut compter de très nombreux adhérent.e.s et aucun salarié.e ; une autre peut compter peu de bénévoles et de nombreux salarié.e.s.

## Des interlocuteurs et partenaires externes multiples

- **Les habitant.e.s** : bénéficiaires directs ou indirects des activités de l'association ;
- **Les usager.e.s** : participant.e.s aux activités, payantes ou gratuites de l'association ;
- **Les élu.e.s des collectivités locales** : partenaires du projet associatif qu'ils ou elles accompagnent, soutiennent ou financent sur leur territoire ;
- **Les représentant.e.s de l'Etat** : partenaires du projet associatif qu'ils ou elles accompagnent, soutiennent ou financent dans des dispositifs nationaux ou décentralisés ;

- **Les agents des collectivités ou de l'Etat** : interlocuteurs opérationnels des associations, ils ou elles conçoivent, instruisent, informent, animent et soldent les dispositifs d'aides activées par les élu.e.s locaux ou le gouvernement ;
- **Les partenaires privés** : mécènes, entreprises, fondations, qui peuvent contribuer au financement et à la mise en œuvre des projets associatifs
- **Les points d'appui et les fédérations** : thématiques ou sectorielles, peuvent proposer des démarches et des ressources communes, des accompagnements ciblés, ou des modalités de représentation sur différents niveaux d'instances institutionnelles.

## Des démarches de regroupement

De même que des citoyen.ne.s trouvent un intérêt à s'associer pour donner de la force à leur action, les associations peuvent se regrouper sous différentes formes pour rendre leurs actions plus efficaces, les coordonner ou mieux défendre leurs intérêts :

### L'union

C'est le terme générique utilisé dans le décret d'application de la loi 1901 pour désigner un regroupement d'associations. L'union d'associations est elle-même une nouvelle association, qui se déclare et fonctionne comme telle.

### La fédération

C'est également une association loi 1901. Son objet est de regrouper des associations qui ont toutes un objet proche ou qui œuvrent dans le même sens. Le terme de fédération est référencé dans certaines lois. Elles peuvent être reconnues d'utilité publique. Chaque association peut s'affilier librement à une fédération, et de même, s'en retirer. Parallèlement, chaque fédération peut admettre des adhérents, en refuser d'autres ou en exclure.

L'affiliation à une fédération s'avère souvent obligatoire pour pratiquer pleinement certaines activités (par exemple dans le domaine sportif, pour participer aux compétitions officielles).

La confédération est un regroupement de fédérations.

### Le collectif

Il naît de la rencontre d'associations qui n'ont pas nécessairement un objet proche, mais qui ont en

commun, ponctuellement ou non, des intérêts convergents, une lutte en commun, un objet précis à défendre. Le collectif peut être une association déclarée ou non déclarée. Il permet à chaque association membre du collectif de garder son indépendance.

### La coordination

Proche du collectif, la coordination organise en commun certaines actions de ses associations composantes, sans elle-même les mettre en œuvre. Elle désigne des regroupements plus ou moins informels : réseau, conférence permanente, forum...

### Les points d'appui

Les Maisons des Associations, les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA), les Centres de Ressources et d'Information sur le Bénévolat (CRIB) sont dans une proximité forte et en contact permanent avec les publics associatifs qu'ils appuient au quotidien.

Ils permettent d'avoir une information générale sur la vie associative, sont souvent centre de ressources, apportent des conseils sur les procédures et sur le droit applicable, et accompagnent la professionnalisation.

En 2016, les points d'appui ont répondu à 13 735 sollicitations liées à l'activité d'information et de conseils. 114 actions de formation ont été organisées au bénéfice de 1 297 bénévoles. Enfin, pour la fonction de tiers de confiance (gestion des salaires), 5 points d'appui ont accompagné 6 945 emplois, portés par 505 associations, ce qui a représenté une masse salariale de 19 282 613 € et 832 ETP (chiffres MAIA 29).





# Le Finistère :

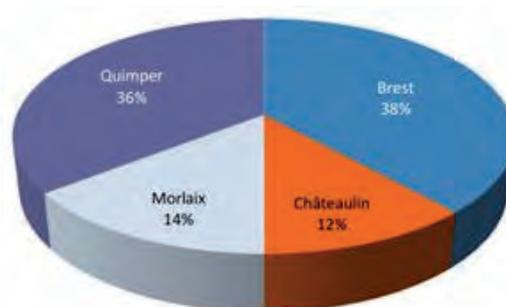
## un département où le fait associatif compte

Le Finistère compte autour de **18.000** associations déclarées, animées par **180.000** bénévoles environ.

Parmi eux, près de **80.000** bénévoles assurent une permanence active en se mobilisant au moins une fois par semaine.

Plus de **900** associations naissent et sont déclarées chaque année dans le département.

Les créations se répartissent sur le territoire (arrondissement) de la manière suivante :



Source : Journal officiel Associations.

Plus de la moitié des associations finistériennes interviennent dans le champ de la culture, des sports et des loisirs.

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	23,5	22,5
Sport	17,0	16,2
Loisirs	15,8	13,6
Social	3,8	8,1
Santé	5,1	4,1
Education, formation	4,3	5,9
Economie	6,7	4,4
Environnement	4,2	3,4
Autres <sup>(1)</sup>	19,6	21,8
Total	100,0	100,0

**2.435** associations emploient des **salarié.e.s**. Si la moitié d'entre elles emploie moins de 3 salarié.e.s, elles sont près de 120 à en compter plus de 50.

**26.500** salarié.e.s travaillent dans les associations sur notre territoire, soit en moyenne 10 salarié.e.s par association. Le secteur associatif représente 11,6% de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé du département (la moyenne nationale est de 9,8%).

Plus d'un emploi associatif sur deux relève du secteur social et s'adresse à des publics fragiles. L'aide à domicile et l'aide par le travail sont particulièrement développées dans le département.

Ces quelques chiffres démontrent l'importance du fait associatif en Finistère et l'impact des associations sur le développement et la vitalité du territoire.

(Source : « L'essentiel de la vie associative du Finistère » du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, publié avec Recherche & Solidarité en décembre 2016)

**Portrait d'une jeune « bénévole »**  
« SANS TRANSITION »

“ **Cyriane Plougastel** : « On grandit en même temps que la MJC »

Adhérente à la MJC de Kerfeunteun depuis l'âge de 8 ans pour profiter des activités proposées, Cyriane a choisi à 14 ans de s'y engager en tant que bénévole dans la gestion des projets. Une activité qui lui permet d'apprendre et de se construire.

« Je me suis inscrite il y a huit ans à peu près. Quand j'étais petite, j'allais au centre aéré. En fait quand on est pré-ado et même plus petit, on est consommateur. C'est-à-dire qu'on va à la MJC parce qu'on veut aller à la piscine, faire du paintball ou autre. Mais en arrivant au pôle ado, on se rend compte que c'est beaucoup mieux d'être acteur de ce que l'on veut faire. Si on veut faire un voyage au ski, on va le proposer et on va voir comment c'est possible, on va faire des demandes de subventions... On fait tout de A à Z, c'est ce qui est plaisant dans la MJC aussi.

Depuis combien de temps es-tu devenue actrice de la MJC ?

Depuis à peu près deux ans. Quand je suis rentrée au pôle ado.

Qu'est-ce que cela implique, c'est plus de responsabilités de devenir actrice ?

Ce n'est pas que c'est plus de responsabilités mais on se rend beaucoup plus compte de ce que font les animateurs et du fonctionnement de la MJC puisqu'on s'occupe des projets de A à Z. On grandit en même temps que la MJC. Je trouve que c'est génial parce que quand on va arriver à l'âge adulte, on saura faire beaucoup plus de choses que quelqu'un qui est juste resté faire des jeux vidéo dans sa chambre par exemple.

Et cela t'apporte aussi dans ta scolarité ?

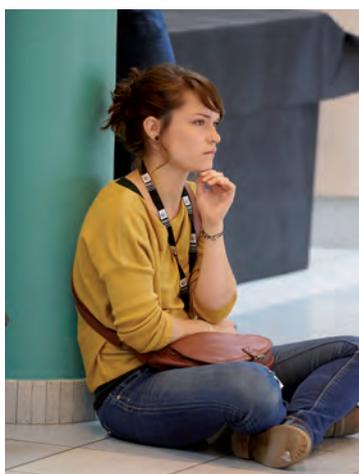
Franchement oui parce que, comme la plupart des personnes, je ne savais pas trop ce que je voulais faire plus tard, et grâce à ce que l'on fait à la MJC, je me suis rendue compte que c'était vraiment ma passion de créer des projets, de partir, de m'occuper d'enfants. Et du coup, je vais faire des études

d'animatrice l'année prochaine. Cela se concrétise pour moi, c'est quelque chose dont j'ai toujours rêvé.

As-tu des souvenirs particuliers ?

Nous sommes allés au ski pour les avant-dernières vacances. Avec une amie, on a travaillé à fond sur le projet pendant un an. Donc le jour d'abord où on a présenté le projet à la mairie me reste en tête. Et celui où on est parti là-bas et qu'on a tout vu se concrétiser... Pour toutes les activités qu'on a faites, c'est nous qui avons contacté les prestataires. C'est nous qui faisons vraiment tout, qui décidons des heures, un peu du règlement de vie, de ce qu'on allait manger. Franchement je le conseille à tous parce que cela ne fait que grandir, cela ne peut apporter que du plus. Et rien qu'en étant impliquée comme cela à 14 ans à la MJC, si je veux être animatrice plus tard, j'aurais sûrement plus de chance que quelqu'un qui, comme je le disais tout à l'heure, est resté toute sa vie à jouer à des jeux vidéo et qui n'a aucune d'expérience.

”





# Une démarche collaborative

La présidente du Conseil départemental, Nathalie Sarrazebolles, a souhaité consacrer l'année 2017 à l'engagement associatif et au bénévolat en Finistère.

Dès l'origine de la démarche, son caractère collectif et collaboratif a été affirmé et installé.

Un Comité consultatif a été constitué, auquel ont participé une soixantaine d'associations du département, de toutes les grandes familles (social, culture, éducation populaire, langue bretonne, etc.).

Ce comité a eu pour double objectif de déterminer les problématiques à traiter et de proposer les étapes du cheminement collectif.

La première phase de la réflexion partagée a abouti à la proposition d'une journée de rencontres, d'échanges et d'expressions du monde associatif à l'échelle du département.

Ces États généraux de l'engagement associatif et du bénévolat, baptisés « À L'Asso », se sont tenus le 1er juillet, date anniversaire de loi de 1901 relative aux associations.

L'objectif de cette journée du 1er juillet était de recueillir, sous des formes volontairement très diverses, la parole du plus grand nombre d'acteurs, qu'ils soient bénévoles, dirigeant.e.s d'associations, simples adhérent.e.s, ou partenaires de toutes natures du mouvement associatif.

Les interventions et contributions multiples ont rendu possible l'émergence de solutions communes visant à améliorer de façon concrète le quotidien des associations et collectifs citoyens du Finistère, sur les deux préoccupations principales identifiées par le comité consultatif :

- favoriser l'engagement et le valoriser,
- faciliter et développer les coopérations inter associatives, ainsi qu'entre les institutions et les associations.

Ce rendez-vous, riche en échanges, a permis notamment de poser des perspectives quant aux relations entre le Conseil départemental du Finistère et les associations de son territoire. Il a également été l'occasion de pointer du doigt les dysfonctionnements auxquels sont confrontées les associations dans leur action quotidienne.

Dès les premières rencontres du Comité consultatif, est apparue la nécessité de prolonger cette journée de forte mobilisation par la rédaction d'un Livre blanc, expression formalisée des enjeux repérés collectivement et des axes de travail partagés dont chacun.e pourra se saisir.

Portée par le Conseil départemental et pilotée par le Comité consultatif, cette rédaction a fait l'objet depuis l'été de plusieurs rencontres et de nombreux échanges pour aboutir au présent document.

**Le 1<sup>er</sup> juillet a été l'occasion de fédérer plus de 150 associations finistériennes autour d'un objectif commun : faire vivre l'engagement sur le territoire !**

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF – 1<sup>er</sup> juillet 2017

**Alasso! Les chiffres clés :**



Le pôle universitaire Pierre-Jackez Hélias, investi par près de 600 personnes, avec le soutien de l'Université de Bretagne Occidentale, a été le théâtre d'échanges et de débats tout au long de la journée.

## Une démarche animée par Collporterre

“ Comment imaginer un événement qui soit résolument participatif, permettant à chacun.e de s’informer, d’échanger et de proposer des solutions ? C’était toute l’ambition portée par les organisateurs des Etats généraux de l’engagement associatif et du bénévolat du Finistère. Sollicités pour aider à la conception et l’animation participative de cette rencontre, nous avons rapidement apprécié la qualité de cette démarche collective ; enthousiasme, lâcher prise et dynamique contributive étaient au rendez-vous. Ces conditions propices réunies, il ne restait plus qu’à concevoir une méthode qui réponde aux envies et préoccupations de chacun. Nous avons ainsi imaginé l’ossature du programme, construite autour d’une dizaine de formats d’animation. Une soixantaine d’animateurs.ices volontaires - salariés et bénévoles associatifs, agents du département, de l’Etat et partenaires - ont ensuite mis en musique et en mots cette journée, à partir de leurs envies et intérêts.

Avec plusieurs centaines de personnes attendues au fil de la journée, il nous fallait imaginer un événement qui réponde aux attentes des un.e.s et des autres ; alors que certain.es viendraient de passage, pour découvrir des initiatives, d’autres seraient présent.

es toute la journée pour échanger, donner son avis et proposer des idées. Contributions individuelles & collectives, formats courts & longs, temps d’échanges ciblés & libres : nous avons donc fait le choix d’articuler plusieurs formats tout au long de la journée, sans pour autant qu’ils se fassent concurrence. Un vrai défi !

Incontournable pour prendre du recul et s’inspirer, la Conférence plénière a logiquement trouvé sa place, en lancement (Jean-Louis Laville) et clôture (Hervé Sérieyx) de la journée. Pour prolonger les réflexions, trois tables rondes ont permis de croiser les regards de professionnels et bénévoles, invités à témoigner le temps d’un débat.

En parallèle, deux sessions d’ateliers, animés par des équipes de volontaires, ont permis aux participants souhaitant aller plus loin, d’échanger - à partir d’une situation problématique - pour envisager des pistes de solutions. Alors qu’à proximité du hall, trois sessions de présentations (ou Pitches) se succédaient. Ce format court (3 minutes) et très dynamique a permis aux intervenants de présenter rapidement l’intérêt de leur projet, d’un outil, ou d’un dispositif et ce à partir de leur expérience personnelle. Un débat mouvant a pris la suite autour d’une question poil à gratter : “bénévoles, salariés, est-ce facile d’agir ensemble ?”

Pensé comme l’espace central de réflexion collective, le Forum a réuni les participants après le repas de midi. Répartis en petits groupes et par thème, ils avaient pour mission d’identifier des pistes de solutions et de formuler des propositions concrètes. En deux heures d’atelier, les idées ont fusé et comme l’ensemble des contributions du jour, elles sont venues alimenter un curieux stand dans le hall.

Au fil de la journée, un gigantesque Livre Blanc de plusieurs mètres a en effet pris forme sous les yeux des participants ; à partir des questions et propositions recueillies dans les différents espaces de débat et de réflexion, une équipe de volontaire a eu la lourde tâche de mettre en forme ces centaines de productions. Autant de matière qui a nourri la production de ce Livre Blanc !

Et pour celles et ceux qui privilégiaient les temps de découverte et d’échanges plus informels, un photomathon, des stands et des espaces détente étaient prévus à différents endroits. ”

**Contact :** Association Collporterre, Accompagner les démarches collaboratives sur les territoires  
[www.collporterre.org](http://www.collporterre.org) - 07 82 32 21 25 - Twitter : @collporterre





# Les constats et enjeux partagés le 1<sup>er</sup> juillet

Deux thématiques majeures ont émergé des multiples formes d'expression et d'échanges proposées lors des États généraux :

- la thématique de l'engagement, de sa reconnaissance et de sa valorisation ;
- la thématique des coopérations, inter-associatives ou avec les partenaires institutionnels.



## 1. Thématique de l'engagement

L'engagement bénévole associatif est avant tout source d'épanouissement, de lien social et de développement des territoires. La reconnaissance de la contribution des actions des bénévoles à la vitalité et à l'attractivité des territoires, et la valorisation de leur rôle dans la cohésion sociale sont des enjeux permanents. Cette reconnaissance passe par l'installation et l'appropriation d'outils de communication et de partage de l'information.

L'engagement bénévole revêt différentes formes, du bénévolat ponctuel à la prise de responsabilités. Des freins peuvent limiter l'investissement bénévole : nous

avons réfléchi collectivement aux manières de les lever. Par exemple, la transmission de responsabilité demande à être mieux accompagnée et facilitée. Des formations ciblées, adaptées aux territoires, sont à concevoir selon les différents types d'engagement. Une attention doit être portée à l'articulation avec l'engagement professionnel des salarié.e.s associatif.ve.s.

La possibilité de valoriser individuellement ou collectivement son engagement est un élément de motivation et de reconnaissance qu'il est important de renforcer. Des ouvertures sont à imaginer pour mieux accueillir les jeunes et favoriser leur engagement.

## Contributions de participant.e.s :

« Le ou la bénévole cherche un accomplissement de soi, il ou elle aspire à se sentir utile, à servir des convictions ou des valeurs. »

« Le ou la bénévole doit savoir donner, sans rien attendre en retour, si ce n'est le plaisir de participer. »

« Plutôt qu'une contrainte, le bénévolat est un plaisir. »

« L'engagement associatif permet aux retraités de rester actifs, ... de déployer de la générosité, ... avec exigence et tendresse ... »

« L'engagement bénévole et l'engagement professionnel s'opposent-ils ? »

« Les associations ont besoin des Jeunes »

« Comment concilier handicap et engagement ? ... Nous avons tou.te.s besoin d'un exercice réciproque de la solidarité, y compris les handicapé.e.s. »

« Les jeunes ont des parcours, des expériences et des attentes très diverses. »

« Quel sens aurait un engagement obligatoire pour les étudiant.e.s ? »

« Comment organiser la complémentarité Jeunes/Retraités ? »

« Les jeunes ... et les moins jeunes sont réticent.e.s aux fonctionnements trop formels. »

« Comment faire pour que les Conseils d'Administration soient un lieu d'élaboration de projet(s) plutôt que des chambres d'enregistrement ? »

## POURQUOI S'ENGAGE-T-ON ?

- Pour découvrir, partager des actions
- Pour transmettre
- Pour transformer, changer la société
- Pour faire ensemble, être ensemble
- Pour suivre les évolutions, s'adapter
- Pour ce qu'on veut faire en lien avec ce qu'on peut faire, avec comme moteur le plaisir, qui contrebalance les contraintes
- Pour une reconnaissance personnelle, sociale
- Pour une reconnaissance du bénévolat, comme une force de conception, d'initiative, de production ...

Comité Finistère de la Fédération des centres sociaux bretons

## 2. Thématique de la coopération

Tandis que les besoins sociaux évoluent, les associations jouent un rôle prépondérant sur les territoires. Elles interviennent souvent auprès de publics communs sans pour autant toujours être en situation de coordonner, ensemble, leurs efforts et de regrouper leurs moyens. Afin de répondre au mieux aux enjeux repérés et anticiper collectivement l'avenir, la création d'outils communs est nécessaire pour favoriser les coopérations inter-associatives, stimuler l'échange d'expériences et apporter des solutions pratiques au quotidien.

Parallèlement, depuis plusieurs années, les relations entre le monde associatif et les institutions, notamment

les collectivités territoriales, connaissent d'importantes mutations. Les évolutions législatives récentes ont modifié les compétences des différentes collectivités territoriales et génèrent parfois des difficultés pour les associations à identifier l'interlocuteur compétent. Parallèlement, face au développement du modèle de la convention ou de la commande publique, les associations interrogent la place de la liberté associative et la reconnaissance de leur expertise dans la construction des politiques publiques. Afin de dépasser les contraintes de chacun, une culture commune, favorisant les co-constructions, est à élaborer dans les territoires.

### Contributions de participant.e.s :

- « Les associations ont besoin d'un modèle économique pérenne... Elles sont exposées à une forme de précarité, à la raréfaction des ressources publiques, et à la complexité croissante de l'environnement juridique. »
- « Les associations ont besoin de communiquer pour (se) faire connaître, de mutualiser pour partager, et de (se) fédérer pour rassembler. »
- « L'intérêt général doit être le fondement des coopérations. »
- « Il faut partager ses projets et ses envies pour les faire avancer »
- « Les piliers de la coopération sont : l'envie de faire ensemble, l'envie de faire avec, l'envie de donner un sens commun, l'envie de faire corps »
- « Mutualiser c'est avant tout créer des synergies, ça ne doit pas nécessairement signifier faire des économies »
- « Mutualiser c'est aussi faire émerger des têtes de réseau. »
- « Les acteurs associatifs doivent être co-constructeurs plutôt que prestataires, c'est un enjeu de démocratie locale ... »
- « L'appel à projet peut faire naître des coopérations. Il peut aussi brider la créativité des associations. »
- « Les contractualisations doivent se faire dans la transparence ... Non à la mise en concurrence des associations !... »
- « Les cahiers des charges peuvent formater et brider l'activité des associations. »
- « Les associations doivent garder leur nécessaire et légitime rôle revendicatif... Elles ont besoin de renouer avec l'insolence ! »
- « Quelle place y a-t-il pour un scénario « rebelle » ? ... pour la sortie de tout rapport institutionnel : collectif informel, refus de la subvention, rejet de la méthodologie de projet ... »
- « Comment renforcer l'économie sociale et solidaire ? »
- « Comment renforcer le lien entre associations et entreprises ? associations et recherche ? »



# AVANT PROPOS d'Hervé SERIEYX

## *Un Finistère associatif en pleine dynamique*

“ Ce qu'a montré cette belle journée de témoignages et d'échanges, c'est que, dans l'effervescence associative et le développement considérable de l'engagement associatif que connaît notre pays depuis six ans, [1] le Finistère est en pointe et que ses réalisations illustrent combien l'engagement bénévole de chacun (le « Je ») et les causes pour lesquelles on s'engage dans une action collective (le « Nous ») connaissent une réelle mutation.

En effet ce que soulignait cette manifestation de Quimper, c'est que dans ce passage du Je à Nous, le Je a changé et ne s'engage plus pour le même Nous. L'étude citée en référence montre que la considérable croissance en France de l'engagement des bénévoles dans des associations en six ans le doit d'abord aux jeunes de 16 à 35 ans (+ 33 %) et à ceux qui sont plus particulièrement concernés par leur activité professionnelle ( les 35 • 65 ans : + 20%), ce qui surcompense un relatif désinvestissement des retraités. Comme le souligne le président d'honneur de France Bénévolat, Dominique Thierry, il semble qu'il y ait derrière cette excellente nouvelle la puissante envie de satisfaire un quadruple besoin : d'abord un besoin

de sens (à se voir progressivement réduit, dans tous les domaines, au rang de simple consommateur, on finit par vouloir reprendre, si peu que ce soit, le pilotage de sa vie) ; un besoin d'utilité ( simple sujet économique et cible d'un marketing algorithmé, on voudrait, tout de même, au cours de son existence, avoir servi à quelque chose et si possible à quelqu'un) ; un besoin de lien social (les réseaux sociaux ne fabriquent pas automatiquement une société en réseau et l'on peut y être connectés à des milliers « d'amis » sans avoir un seul ami véritable) ; enfin, le besoin d'exprimer ce que les Québécois – qui ont moins peur que nous

de la vérité des mots – appellent notre « capacité d'amour »[2] ( ce que nous nommons plus pudiquement l'épanouissement personnel, où l'on retrouve tout ce qui n'a pas de prix, le don, le désintéressement, le dépassement de soi, le générosité, c'est-à-dire l'essentiel de ce que l'on est, dans sa gratuite richesse et sa diversité).

Ainsi peut-on penser que, chez nous, l'engagement



croissant de tant de « Je » bénévoles dans l'action associative est la traduction « en bosses » des constats faits « en creux » par la nouvelle édition du rapport annuel sur l'état de la France du Cese décrivant une société malade de solitude, d'inquiétude, de pessimisme irraisonné « avec ce risque important que ce pessimisme excessif devienne auto réalisateur » ainsi que le notent les deux rapporteurs.[3] Si tant de « Je » s'engagent c'est sans doute, consciemment ou inconsciemment, pour réagir personnellement à ce vertige collectif et suicidaire.

Mais ces « Je » ne s'engagent pas pour n'importe quel « Nous » ; il s'agit moins de changer la société comme à la grande époque de l'Action catholique (Joc, Jec, Jac...), des Jeunesses communistes ou des militances politiques du temps où les partis avaient encore des visions cohérentes de long terme ; on cherche essentiellement à contribuer, là où l'on vit, dans sa proximité (territoire, ville, quartier) à la résolution concrète de problèmes immédiats et constatés, perçus comme inacceptables et, en particulier, dans les domaines vitaux où les manques semblent le plus insupportables (santé, logement, nourriture, solitude, accueil des migrants, lutte contre le décrochage scolaire, l'illettrisme, accompagnement des jeunes en recherche d'insertion, handicap...); il s'agit d'un « Nous » d'action pratique, urgente, à résultats visibles bien plus que d'un « Nous » philosophique, politique ou de grands projets.

A l'instar de ce que disent le rapport du Cese et bien d'autres études actuelles comme celles de Christophe Guilluy, la société française se réduirait de plus en plus à une collection d'individus condamnés à se regarder en chiens de faïence au sein d'une société fracturée de partout ; en outre, des individus recroquevillés dans cette « PRAF attitude » que décrit le politologue Brice Teinturier[4]. Pourtant, à constater le développement accéléré de l'engagement bénévole

associatif en France, on peut à l'inverse faire l'hypothèse qu'à l'image des témoignages présentés à Quimper lors de la journée d'échanges du 1er Juillet, notre société se réveille, retrouve du souffle et de l'âme ; partant de la base et dans l'action concrète, un vaste mouvement, non pas de « vivre ensemble » mais de « faire ensemble », serait en train de modifier en profondeur notre donne collective. Une dynamique neuve qu'il faudrait faire mieux connaître et reconnaître mais surtout accompagner, faciliter, favoriser : bien plus que de laborieuses et peut-être hypothétiques évolutions de notre appareil d'Etat et de nos systèmes publics, elle est dès maintenant porteuse d'espérance. ”

*Hervé Sérieyx  
Vice-Président national de France Bénévolat*

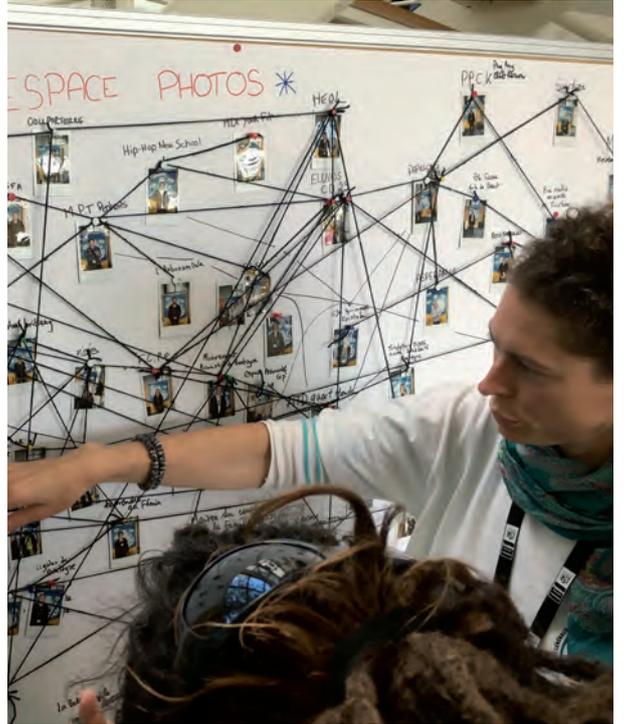


[1] *L'étude conduite tous les trois ans par l'IFOP, France Bénévolat, Recherche et Solidarité et le Crédit Mutuel souligne qu'entre 2010 et 2016 le nombre d'associations vivantes est passé de 1 200 000 à 1 400 000 ; le nombre de salariés qui y oeuvrent de 1 600 000 à 1 800 000 , le nombre de bénévoles engagés dans ces associations, de 11 00 000 à 13 300 000.*

[2] *Cf l'intervention du Professeur Julien au Second sommet international de la confiance dans les organisations. Montréal, les 9 et 10 mai 2017.*

[3] *Rapport du Conseil économique social et environnemental sur l'état de la France 2017 (mai 2017 Cese) , rapporteurs Pierre Lafont et Guillaume Duval*

[4] *« Plus rien à faire, plus rien à foutre ; la vraie crise de la démocratie » ; Brice Teinturier ; Robert Lafont ; 2017*





# 12 objectifs partagés

En réponse aux constats relevés à l'occasion des Etats Généraux du 1er juillet, aux défis recensés et aux contributions de toutes natures, le Livre Blanc propose **12 grands objectifs partagés** qui sont autant de réponses possibles et d'axes de travail à partager.

**Parmi les nombreuses propositions développées, une grande majorité d'entre elles s'inspire de bonnes pratiques déjà expérimentées ou mises en œuvre par les acteurs associatifs, souvent ignorées du plus grand nombre. Ce livre a vocation à les réaffirmer et à les porter plus largement à connaissance.**

- Chacun.e, dirigeant.e d'association ou élu.e locale, bénévole occasionnel.le ou salarié.e, agent des collectivités ou adhérent.e, pourra y trouver une source d'inspiration, socle de sa propre contribution à une solution future.
- Cette solution, à son tour, aura vocation à élargir le partage d'expériences et à enrichir la connaissance de tou.te.s, concrétisant la démarche collaborative que ce Livre Blanc 2017 de l'engagement associatif souhaite impulser.

**Objectif 1 :** donner envie de s'engager en soignant l'accueil des bénévoles

**Objectif 2 :** encourager l'engagement associatif chez les jeunes

**Objectif 3 :** créer des conditions favorables à la prise de responsabilité associative

**Objectif 4 :** mieux reconnaître l'engagement associatif

**Objectif 5 :** développer et reconnaître les compétences bénévoles

**Objectif 6 :** développer la culture employeur dans les associations

**Objectif 7 :** développer l'interconnaissance associative

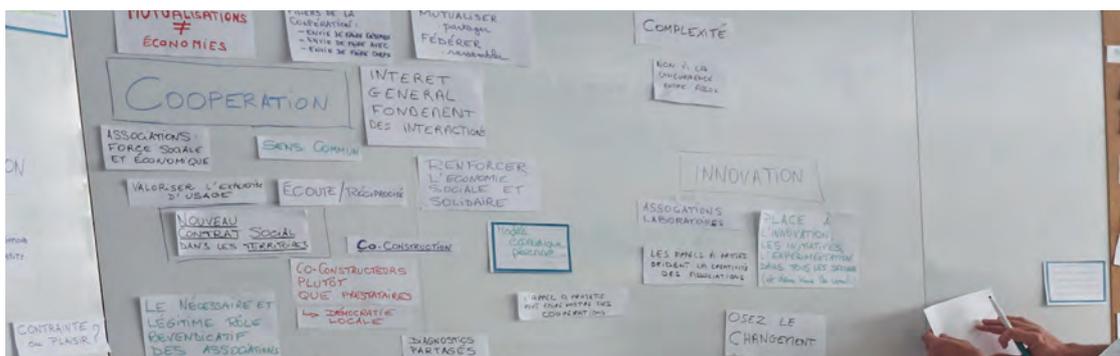
**Objectif 8 :** développer la mutualisation entre associations

**Objectif 9 :** faire reconnaître l'importance de l'action associative sur les territoires

**Objectif 10 :** développer une culture commune entre associations et institutions

**Objectif 11 :** faire évoluer le rôle des institutions pour faciliter la vitalité de l'engagement associatif

**Objectif 12 :** faire évoluer les relations contractuelles entre les associations et les institutions





# DONNER ENVIE DE S'ENGAGER EN SOIGNANT L'ACCUEIL DES BÉNÉVOLES

## DEGEMER A-FESON AL LABOURERIEN A-YOUL VAT EVIT REIÑ C'HOANT DA EMOUESTLAÑ DEZHO



Les bénévoles sont les forces vives du monde associatif : le premier défi collectif est de continuer à susciter l'envie de s'engager, de s'engager davantage. Il faut savoir porter avec enthousiasme le projet associatif et accompagner avec bienveillance celles et ceux qui souhaitent s'investir afin que chacun.e puisse y faire porter sa voix et y trouver sa place. L'instauration d'un cadre convivial au sein de l'association renforce la cohésion entre ses membres, développe l'esprit d'équipe autour du projet associatif. C'est une dimension essentielle, à ne pas négliger pour favoriser le passage de l'adhésion à l'engagement.

“ Mon bénévolat à Un peu d'R part d'un désir d'aider les gens à faire durer le plus longtemps possible leurs biens matériels en les faisant circuler plutôt que de les jeter ou de les oublier dans un placard.

Ma participation se développe puisque j'ai commencé par une aide sur le terrain au contact des donateurs, des bénéficiaires et de l'équipe mais cela entraîne une deuxième participation, celle au conseil d'administration, qui me permet d'avoir une vue d'ensemble et de donner mon

avis aux actions de l'association. Je comprends ainsi davantage le travail de chacun et le territoire sur lequel nous agissons.

Le territoire est maintenant mon troisième niveau de participation puisque, grâce à mon bénévolat à Un peu d'R, je découvre peu à peu les autres associations qui y agissent et je connais bien davantage les institutions publiques avec lesquelles nous travaillons.

Je suis des formations données par la ville ou le conseil départemental

et je participe une fois par mois à la commission locale de lutte contre les exclusions de Lambézellec, instance mise en place par le conseil départemental et composée de professionnels et de bénévoles.

C'est très enrichissant et ouvre mon objectif de départ sur des problématiques bien plus large. ”



Une bénévole d'Un peu d'R  
Recyclerie de Brest

### Instituer un cadre de convivialité ouvert à tou.te.s Kinnig ur framm plijus digor d'an holl

La notion de plaisir est incontournable dans l'engagement : soigner l'accueil des bénévoles, introduire de la convivialité, garantir des relations respectueuses aux bénévoles sont autant de conditions incontournables pour favoriser l'engagement. Dans cette optique, les associations peuvent travailler à des chartes des relations au sein de l'association. L'association peut mettre en place des temps informels conviviaux qui permettent de renforcer la cohésion entre ses membres.

### ✓ Se former aux enjeux de l'engagement bénévole

La motivation d'un bénévole à rejoindre et à rester dans une association dépend de l'idée qu'il se fait du sens de l'action de celle-ci, de son utilité personnelle dans cette action, de la qualité des liens relationnels qu'il peut s'y créer et en définitive du plaisir qu'il éprouve dans son engagement.

Les responsables d'association doivent se donner les moyens de susciter et d'entretenir cette motivation.

France Bénévolat propose de les aider à y réfléchir dans ses ateliers de « gestion des ressources bénévoles » : comment

attirer, accueillir, former, motiver et fidéliser ses bénévoles; comment créer et entretenir un climat stimulant et convivial dans son équipe.

Contact :

**France Bénévolat Quimper Cornouaille**

5 rue Frédéric Le Guyader, 29000 Quimper

[centrebenevolatquimper@orange.fr](mailto:centrebenevolatquimper@orange.fr)

Tél. 02.98.64.29.35



## ✓ Se former pour mieux accueillir les bénévoles

Au cours des formations et des accompagnements que propose l'Espace associatif, la question de l'accueil est souvent cruciale et fait partie de l'ensemble des stratégies de mobilisation que nous proposons.

Notre propos est le suivant :

- L'accueil, l'intégration, l'interconnaissance, l'inclusion n'est pas uniquement réservée aux projets « jeunes » ou « handicap », aux formations BAFA ou à l'intégration des services civiques. Il est la condition nécessaire à la création d'un climat de reconnaissance des uns vis-à-vis des autres. Cette reconnaissance même de manière inconsciente, est un besoin vital pour un groupe avant qu'il soit en mesure de décider et d'agir collectivement. Cela permet également de légitimer tout le monde sur ses prises de paroles, ses initiatives et ses points de vue... et donc l'engagement dans la structure.

- L'accueil n'est pas seulement le fait d'offrir un verre ou de prévoir des temps de convivialité. Tout le monde en a fait l'expérience. Un temps de convivialité qui n'est pas un minimum cadré, animé et pensé ne donnera rien : les ancien.ne.s se retrouveront et les nouvelles et nouveaux n'auront qu'à faire connaissance entre eux. Comme c'est un passage obligé de la vie du collectif, il s'agit de maîtriser le processus en l'organisant, en le rendant riche, plus profond et plus efficace. Ainsi, l'accueil est une fonction dans l'association et donc à ce titre doit être dévolue à un ou une bénévole ou administratrice en charge de cette mission spécifique.

- L'accueil doit se faire dans les deux sens : il ne s'agit pas seulement de mettre en place les conditions pour que les bénévoles

apprennent à connaître l'association. Il s'agit également pour chaque bénévole de se présenter et de demander à chacun d'entre eux de parler de leur parcours, leur histoire. On propose alors de travailler de manière approfondie le « 50/50 » : chacun.e doit autant parler et se présenter par le biais de son parcours, de ce qui le motive dans le projet de l'association et/ou de ce qu'il y fait. Les formations que nous proposons incluent de nombreux exercices pour aider les responsables de l'accueil à mettre en place ces moments-là.

- Nous considérons que l'accueil n'est pas que le fait de la première rencontre, mais un élément qui doit être continuellement travaillé, pensé et approfondi tout au long de la vie du collectif. Toutefois, la consigne dans un groupe qui croit se connaître est dure à faire respecter et les freins sont nombreux : « on perd du temps, c'est bon, on se connaît déjà, etc ».

Si l'on ne la formalise pas par des temps d'inclusion pensés avec cet objectif, le groupe va se saisir de tous les interstices pour le faire par des tours de table interminables, des prises de paroles intempestives, des retours sur des anecdotes hors sujet ... De plus, les plus à l'aise vont s'imposer et donc parasiter la mise en mouvement du collectif.

Contact :

**Espace Associatif de Quimper**

53 impasse de l'Odet, 29000 Quimper

Tél. 02 98 52 33 00

[www.espace29.asso.fr](http://www.espace29.asso.fr)

[mda@espace29.asso.fr](mailto:mda@espace29.asso.fr)



## Prendre soin de ses bénévoles Soursial eus an dud a-youl vat a labour evidoc'h

Lorsque les associations organisent des événements pour valoriser leurs actions ou dégager des recettes supplémentaires, lorsqu'elles participent à des stands, salons, forums, la présence des bénévoles est souvent nécessaire. Par essence les bénévoles donnent de leur temps, gratuitement, sans contrepartie. Mais, pour les remercier de ce don de temps ou d'énergies, ainsi que pour les fidéliser - notamment ceux qui interviennent très ponctuellement, des gestes de bienveillance, des actions destinées à atténuer cette présence coûteuse en temps ou en présence physique sont les bienvenues.

### Un espace bien-être pour les bénévoles au coeur d'un événement

“ Prendre soin des bénévoles est le principal objectif depuis mon arrivée au CA du Festival. Sans elles, sans eux, le festival ne peut pas fonctionner et il faut, à mon sens, toujours conserver cette idée en tête : par exemple, nombre de bénévoles prennent des congés pour donner du temps au Festival ce qui n'est pas anodin.

En tant que co-responsable des 800 bénévoles, nous nous y attelons à chaque édition et tout au long de l'année.

En illustration, ce vendredi 17 novembre, nous organisons un dîner de remerciements pour l'ensemble de nos bénévoles. L'idée est qu'ils profitent de la soirée en toute quiétude sans être, une nouvelle fois, sollicités.

Ils sont « hors organisation », je m'en occupe et la mise en place sera faite avec les permanents de l'association et des membres du CA. La participation des

bénévoles sera juste demandée (et sur la base du volontariat) pour ranger la salle en fin de repas.

Le 1<sup>er</sup> juillet, j'ai pu témoigner de l'ESPACE BIEN-ETRE du Festival. Pour information, nous sommes l'un des seuls festivals à consacrer un vrai lieu ressources et soins pour les bénévoles.

L'espace bénévoles vit pendant tout le festival et a vocation à être un lieu convivial, de partage, d'échanges et de cocooning. L'idée est que le bénévole entre deux prises de service vienne

se poser, se reposer, échanger, se faire masser, et reparte « en pleine forme » sur sa mission. Il ne peut alors que « valoriser » l'image du Festival.

**Espace libre** : avec collation et presse chaque jour

**Espace sieste** : avec liberté de se poser pendant 2 vacations, nous réveillons les bénévoles si ils ou elles le demandent ils peuvent donc se laisser aller à dormir

**Espace massage** : le bénévole prend, selon son emploi du temps, un rendez-vous et s'inscrit sur le planning pour se faire masser

**Equipe bien-être** : 25 bénévoles, professionnels de santé, profession libérale ou hospitalière, donnent gracieusement de leur temps aux autres bénévoles (Kinésithérapeutes, réflexologue plantaire, naturopathe...).

Intérêts :

Pour le bénévole : l'espace bénévoles depuis sa création (4 ans) est de plus en

plus fréquenté et devient un incontournable au village du Festival. C'est un lieu de rencontre et d'échanges. Les bénévoles apprécient que l'on prenne soin d'eux et se sentent valorisés. Cela développe aussi le sentiment d'appartenance au Festival.

Pour certains bénévoles, parfois en situation précaire, cela donne même « un premier accès aux soins » car beaucoup d'entre eux n'ont jamais franchi la porte d'un institut pour raisons financières ou de par leur situation sociale.

Pour les professionnels de santé : les membres de cette équipe bien-être sont tou.te.s sont unanimes et trouvent extrêmement gratifiant de donner de leur temps pour soigner d'autres bénévoles. Les échanges sont intenses, ils y trouvent beaucoup d'intérêt. Fidèles depuis la création, ils ne manqueraient sous aucun prétexte ce rendez-vous : plusieurs prennent des vacances pour être présent.e.s.

Pendant le Festival, l'ambiance est chaleureuse, gaie, envoûtante avec la bonne humeur de chacun.



Contact :

**Association Festival de Cornouaille**  
5 bis rue de Kerfeunteun, BP 71315  
29103 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 55 53 53  
contact@festival-cornouaille.bzh

## Mettre en place le parrainage et le tutorat des nouveaux bénévoles

### Lakaat ar baeronezh hag an tutorezh war-sav evit al labourerien a-youl vat nevez

Trouver sa place dans un collectif existant peut s'avérer difficile et l'isolement d'un nouveau ou d'une nouvelle bénévole peut constituer un frein à l'engagement.

Les bénévoles d'une association viennent le plus souvent d'horizons différents ; une attention à l'accueil de chacun.e est essentielle pour créer un collectif autour du projet associatif. Les pratiques d'accueil des nouveaux bénévoles peuvent être revisitées et leur évolution envisagée selon les contextes.

En outre, les associations, actrices incontournables du lien social sur les territoires permettent à chacun.e de contribuer à la vie de la cité. Ainsi, soutenir l'engagement associatif de jeunes en difficulté, de personnes en situation de handicap ou encore de personnes isolées ou précaires, est au cœur de l'esprit associatif. Il est nécessaire d'accompagner ces bénévoles, mais également de pouvoir adapter les pratiques et les conditions de l'engagement pour intégrer durablement ces publics. Afin que la cotisation ne soit pas un frein à l'engagement, une adhésion symbolique pour les personnes à faibles ressources peut être prévue.



## Sensibiliser et former les associations pour accueillir la différence

Faciliter la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative, c'est leur donner accès à une vie sociale (loisirs, culture, sport,...) et citoyenne (cf Convention internationale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées). Il est donc important de s'y attacher. C'est ce que l'Espace associatif a souhaité faire en développant le dispositif Accueillir la Différence, qui permet de faciliter la mise en relation des associations avec des personnes en situation de handicap qui souhaitent s'engager.

Développer cette action c'était permettre aux personnes

en situation de handicap de donner (et donc d'exister selon Marcel Mauss).

Mettre en œuvre ce type de mise en relation nécessite d'organiser une sensibilisation, voire une formation des associations accueillantes qui bien souvent ignorent tout du handicap. Cet accès nécessite également qu'un lien de confiance se crée entre la personne qui souhaite s'engager et la structure accueillante. C'est pourquoi le dispositif prévoit un accompagnement de la personne en situation de handicap (réalisé par le chargé de mission en charge du dispositif ou

par des bénévoles accompagnants). Ils ou elles ont aussi pour mission d'assurer le transport de la personne (souvent il n'y a plus de bus après les manifestations qui se tiennent en soirée) ou d'aider la personne à repérer le chemin pour arriver aux locaux de l'association (et ce jusqu'à ce que l'autonomie de la personne en situation de handicap soit acquise). L'accompagnement se fait également au niveau de l'association qui est dans un premier temps sensibilisée et ensuite formée à l'accueil.

Ce dispositif est donc complexe, mais nécessaire et produit des « exploits ». Et c'est cet effort réalisé collectivement par les associations en développant l'accueil des personnes en situation de handicap qui sera le meilleur déclic pour ouvrir des places aux personnes en situation de handicap dans les équipes bénévoles.

Pour que les personnes prennent complètement leur place dans les associations il faudra prochainement organiser des formations adaptées à ces dernières.

Notons que la participation active des personnes en situation de handicap aux différents processus de construction ne peut que favoriser leur accessibilité à la cité. C'est aussi une manière d'intégrer, dès l'amont, dès la conception, les besoins particuliers des personnes handicapées, ce qui ne peut que favoriser leur participation future.

Le dispositif accueillir la Différence a tenu compte de ces éléments : ils ont fait son succès. Aujourd'hui près de 35 personnes en situation de handicap se positionnent régulièrement sur des manifestations. Une trentaine de structures ont accepté de se lancer et ouvrent leurs portes aux personnes en situation de handicap.

Les collectivités ont une responsabilité particulière en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne en général, et à la vie associative en particulier. Des dispositifs tel que « Accueillir la différence », ne peuvent être qu'encouragés dans les territoires, car ils permettent réellement de faire tomber des frontières entre les personnes dites valides et celles dites en situation de handicap. Ce dispositif est particulièrement inclusif à l'heure du repli sur soi.

Contact :

**Espace Associatif de Quimper**

53 impasse de l'Odet, 29000 Quimper

Tél. 02 98 52 33 00

[www.espace29.asso.fr](http://www.espace29.asso.fr)

[mda@espace29.asso.fr](mailto:mda@espace29.asso.fr)



## ✓ De la prise de parole à une vie citoyenne

Le Mouvement international ATD Quart Monde – Agir tous pour la dignité - s'est construit avec des personnes en situation de grande pauvreté, et des personnes de différents milieux sociaux. C'est un mouvement sans obédience politique et confessionnelle. J Wresinski était convaincu que la lutte contre la pauvreté devait s'appuyer sur la connaissance des réalités vécues par les personnes qui vivent le cumul de précarités et l'exclusion. Il a créé l'Université populaire Quart Monde, un lieu de formation mutuelle où les personnes en situation de pauvreté sont sources de production du savoir à partir de leur expérience de vie grâce à une réflexion avec d'autres citoyen.ne.s. La préparation demande pour chacun.e un effort de réflexion, de compréhension et d'expression sur son expérience à partir d'un thème, dans le cadre d'un travail collectif. Ensuite, les participants présentent ce travail et dialoguent avec des invité.e.s professionnel.le.s, universitaires ou élu.e.s qui donnent leur propre avis sur le sujet.

A Brest, les personnes en parlent ainsi : « On apprend, en s'écouter, en discutant » « Ce groupe m'a permis de parler avec les avocats, les éducateurs, de donner mon avis... Je peux aider des personnes maintenant. » « On peut mieux s'exprimer dans un lieu public, on a moins peur quand on est dans une association. » « Ici on réfléchit, on cherche les droits. ATD QM au niveau national, a proposé des lois à partir des réflexions des différents groupes. J'essaie d'apporter ma réflexion. »

Au sein du mouvement, tous les membres peuvent se former à la démarche du croisement des savoirs et des pratiques pour penser et construire ensemble des projets comme une sortie culturelle, des interventions auprès des étudiant.e.s ou pour leur participation à des ateliers, comme ceux du schéma enfance et famille du Conseil départemental. Les personnes du milieu de la grande pauvreté peuvent aussi participer à des co-formations où elles sont formateurs-chercheurs au même titre que les professionnel.le.s inscrit.e.s.

Contact :

**ATD Quart Monde Brest**

Maison des associations

6 rue de Pen ar Créac'h – 29200 Brest

Tel / Fax : 02 98 46 00 34

[www.atd-quartmonde.org/](http://www.atd-quartmonde.org/)



## Instaurer un espace de dialogue et de partage d'expériences entre bénévoles Staliañ ul lec'h d'an dud a-youl-vat da gendivizout diwar-benn ar pezh o deus graet

L'association est par nature une aventure collective : faciliter le dialogue et le partage d'expériences entre bénévoles permet de développer une culture commune au sein de l'association. Dans le même esprit que les pistes précédentes, l'attention portée à l'échange entre bénévoles offre à chacun.e la possibilité de donner et recevoir, tout en renforçant la cohésion au sein de l'association.

### ✓ Une période d'observation pour définir son engagement

L'association du Cinéma de Bretagne à Saint-Renan propose à ses nouveaux et nouvelles arrivant.e.s une période d'observation sur chacun des postes et missions de l'association, afin que le bénévole choisisse en conscience la nature de son engagement.

Après une prise de contact avec l'association, tout.e nouvel.le arrivant.e est invité.e à assister à une des réunions mensuelles de l'association : cela permet de se rendre compte du fonctionnement du cinéma et de la structure.

Si la personne confirme son intérêt, elle se voit remettre une fiche de demande d'adhésion et toutes les instructions nécessaires pour son inscription.

Elle est alors invitée à un « café gourmand » au cinéma par celui des membres de l'association chargé de l'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s. Au cours de cette réunion, l'organisation et le fonctionnement de l'association ainsi que les différents postes vont lui être expliqués.

Le nouvel adhérent, la nouvelle adhérente, devient alors « postulant.e » pour être formé à l'un ou l'autre des postes qui font fonctionner le cinéma. Il ou elle reçoit à ce moment une formation plus spécifique pour l'un des deux postes clés (projection ou caisse) qu'il ou elle aura choisi. Cette formation est dispensée par un formateur de notre association. Ensuite, la personne exercera en double avec un titulaire (en moyenne 10 séances) le temps de se sentir à l'aise dans le poste choisi et terminera son stage par un exercice initié par le formateur puis par la formation sécurité incendie (pour le futur ou la future projectionniste). Il ou elle est tout à fait libre, une fois titulaire, de choisir la polyvalence en se formant à l'autre poste clé (ce qu'ont fait un certain nombre de nos membres).

Au bout de quelques mois, le Conseil d'administration statue sur la demande et le ou la bénévole devient alors membre à part entière. L'exigence minimale est de participer au moins deux fois par mois en moyenne à l'un des postes de fonctionnement du cinéma.

Des réunions mensuelles sont organisées pour communiquer sur le fonctionnement du cinéma, mais aussi sur le programme cinématographique élaboré pour le mois. Les membres sont invités à faire partie s'ils souhaitent s'engager davantage :

- De la commission d'animation (qui définit les programmes et les animations réunion mensuelle) qui est réélue tous les ans ;

- De la commission festival (tous les volontaires sont admis / réunion mensuelle à partir du mois de juin)
- Du conseil d'administration (élection par tiers tous les ans, réunion trimestrielle)
- Du bureau (élection tous les ans réunion mensuelle)
- Du club vidéo (tous les volontaires sont admis)
- Du groupe responsabilité et fonctionnement de la cabine de projection (tous les volontaires sont admis)

Chacun.e, en fonction de ses préférences, peut donc y trouver sa place et dynamiser l'association en y mettant en valeur ses compétences pour le plus grand plaisir de nos spectateurs et spectatrices.

### Témoignage d'un de nos membres

“ Il y a deux ans j'ai assisté à la première Assemblée Générale du cinéma Le Bretagne. J'ai commencé ma période de stagiaire en caisse, où j'ai appris beaucoup de choses sur le cinéma, son organisation et l'accueil du public. Ensuite, il m'a semblé naturel de continuer à mieux connaître le cinéma dans sa globalité et je suis devenue stagiaire en projection. Aujourd'hui je suis devenue formatrice des projectionnistes. Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'accompagnement constant des autres membres. Le transfert de compétence dans les associations peut vite devenir un problème, mais ici nous nous formons mutuellement et avons tous à cœur d'être en mesure de proposer un cinéma de qualité et convivial. ”

Contact :

**Association Cinéma Le Bretagne**

18 Rue Saint-Mathieu

29290 Saint-Renan

Tél : 09 66 42 32 20



## Créer des forums de l'engagement Krouiñ foromoù eus an emouestl

Aujourd'hui hormis lors de contacts informels, les futur.e.s bénévoles, des citoyen.ne.s motivé.e.s ou disponibles, n'ont pas forcément de visibilité sur les « besoins » du monde associatif. Des structures, points d'appuis ou France Bénévolat peuvent bien entendu répondre à leurs questions, mais ne sauraient se substituer à un contact direct. En parallèle des forums des associations, des temps de rencontres peuvent être provoqués entre les associations et les habitant.e.s autour de leurs besoins, généraux ou spécifiques, permanents ou ponctuels. En plus de participer à de l'interconnaissance entre associations, en créant de potentielles passerelles, les habitant.e.s souhaitant s'engager pourraient plus facilement, le temps d'une rencontre, trouver leur place et servir l'intérêt général, au sein des associations. Afin de pouvoir mobiliser plus facilement des nouveaux bénévoles, le monde associatif pourrait se saisir plus largement des outils numériques. Des plateformes de mises en relations des bénévoles et des associations existent, à l'image de celle portée par Passerelles & Compétences ([www.passerellesetcompetences.org](http://www.passerellesetcompetences.org)).





# ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF CHEZ LES JEUNES

## BRUDAÑ AR RE YAOUANK DA WELET PETRA EO AL LABOUR ER C'HEVREDIGEZHIOÙ



Les jeunes portent un réel désir d'engagement. Ce dernier ne se concrétisera durablement que si les associations se donnent les moyens de les attirer mais aussi si elles leur donnent les moyens de prendre leur place au sein des équipes. Il est ainsi indispensable d'éveiller les plus jeunes au sens de l'engagement bénévole, notamment dans le cadre scolaire. Au sein des associations, une attention portée tant à la transmission qu'à l'ouverture au changement doit permettre aux jeunes d'y prendre place de manière pérenne.

### Accompagner le cheminement vers l'engagement et la citoyenneté

“ L'engagement des jeunes, ou de toute personne d'ailleurs, n'est pas un acte naturel. C'est un positionnement qui se travaille, qui s'opère au gré des rencontres dans une vie. A la MJC nous avons pour valeurs notamment l'émancipation citoyenne, et la notion d'engagement en fait bien évidemment partie. Ce qui s'opère à la MJC est une forme d'éducation : l'éducation populaire. L'accompagnement des jeunes dès leur plus jeune âge favorise la construction des adultes et des citoyens de demain. Les animateurs et animatrices accordent une très grande place à la notion de parcours : à chaque âge, une forme d'engagement peut être proposée avec les enfants, les préadolescent.e.s ou les adolescent.e.s. Chaque proposition dans une structure telle que la nôtre est tournée vers l'intérêt collectif. Il ne s'agit pas de développer des parcours ou des formes d'engagement individuel, mais bien de faire en sorte que chaque individu se transforme et s'émancipe à travers des actions, des projets collectifs.

Une fois ces concepts posés, l'ingrédient primordial dans la réussite de l'engagement des jeunes est la relation, l'interaction, l'interconnaissance, les échanges avec le groupe et avec les animateurs. Cette relation qui doit s'instaurer et être de confiance se fait au travers de l'ensemble des activités, des animations ludiques proposées

au sein de la MJC et sont adaptées au degré de maturité du public. Ainsi dès leur plus jeune âge à l'accueil de loisirs (6-10 ans), nous mettons en place des temps d'échanges et de rencontres afin que les enfants puissent s'exprimer et s'épanouir sur leur environnement (choix des activités, conseil des enfants qui permet d'évoquer collectivement le fonctionnement du centre de loisirs...). Des projets, des sorties sont proposés afin qu'ils découvrent leur environnement local (découverte de la ville, du quartier, d'associations ...).

Par la suite, pour les préadolescent.e.s et adolescent.e.s, les animateurs et animatrices veillent à accompagner les jeunes dans leur projet respectif en s'appuyant sur leurs centres d'intérêts. Cette démarche est importante : s'appuyer sur les envies et les centres d'intérêts des jeunes enrichit l'interconnaissance et la relation de confiance et garantit une forme d'engagement ludique, source de plaisir et non contrainte.

Les premiers projets à dimension collective, portés par les jeunes, leur montre que, par l'engagement, ils peuvent influencer sur leur environnement de manière positive et non pas le subir. Le cheminement réalisé pour mener à bien leur projet les amène à des rencontres (élu.e.s, administrateurs et administratrices,...) notamment dans la démarche de recherche de financement. Ces interactions favorisent pour les jeunes une meilleure connaissance du monde qui les entoure et du fonctionnement de leur vie locale. Les rencontres avec les

autres bénévoles de notre association ou administrateurs et administratrices leur permettent de comprendre que leurs actions s'inscrivent dans un projet plus global : le projet associatif.

Il ou elle est important pour nous de les accompagner dans la découverte de ce monde associatif afin que ce dernier soit vu comme un espace démocratique où tout le monde peut s'exprimer et, donc, où ils peuvent s'exprimer et agir. Pour ce faire le monde associatif doit aussi rester ouvert aux jeunes et s'adapter à leur fonctionnement.

Chacun.e est acteur et se construit son parcours en terme d'engagement et celui-ci prend différentes formes, mais ce parcours motivé par des intérêts personnels évolue bien souvent vers la volonté de réussir des projets collectifs.

Anne Jiquel, Directrice MJC/MPT de Kerfeunteun et Sylvain Montier, Coordinateur Enfance/Jeunesse MJC/MPT de Kerfeunteun

Contact : MJC de Kerfeunteun - 4, rue Teilhard de Chardin - 29000 Quimper, Tél: 02.98.95.46.25

[www.mjckerfeunteun.org/](http://www.mjckerfeunteun.org/)  
[contact@mjckerfeunteun.org](mailto:contact@mjckerfeunteun.org)



## Offrir la possibilité d'expérimenter le modèle associatif dès le plus jeune âge Ober diouzh ma vo gallet mont e kevredigezhioù a-vihanik

Éveiller les jeunes générations à la culture de l'action collective bénévole est un enjeu fort dans le contexte actuel. Au sein de l'école, les enfants, les jeunes peuvent expérimenter l'engagement et ainsi faire naître de futures vocations bénévoles. Il est nécessaire de créer des liens entre le système scolaire et le monde associatif : les associations ont toute leur place dans la formation de futur.e.s citoyen.ne.s.

### ✓ Un parcours d'engagement citoyen pour les jeunes

Le Parcours d'engagement citoyen est une expérimentation développée dans le cadre de l'appel à projets Jeunes en TTTrans.

Portée par le RESAM, le PIJ, Morlaix Communauté, la CAF, la Ville de Morlaix, Ti An Oll et le centre Keravel (PEP 53) cette action a comme objectif de construire un parcours autour de l'engagement citoyen permettant à une quinzaine de jeunes chaque année de découvrir le monde associatif et l'animation socio-éducative (BAFA) et de se faire un réseau pour la suite.

Les enjeux sont :

- développer l'autonomie des jeunes par la valorisation de leurs engagements, de leur participation et leur implication à la vie locale

- développer un accompagnement global, en favorisant les parcours, qui s'appuieront sur les motivations des jeunes, pour aller vers une insertion sociale et professionnelle

Pour chaque jeune est prévu un suivi individualisé et réadapté selon le projet personnel (étudiant.e, en réinsertion...). Ils ou elles sont mis en lien avec les associations locales pour assurer des missions de bénévolat et découvrir les différentes facettes de l'engagement associatif. Ils ou elles ont également la possibilité de passer leur BAFA, de bénéficier d'aide à la mobilité et de s'appuyer sur les conseils et l'accompagnement des partenaires du projet.

Une 1<sup>ère</sup> session a eu lieu en 2016. Pour cette session une double évaluation a été réalisée : une vidéo réalisée par un collectif des jeunes où les jeunes du parcours ont donné leur avis. Une 2<sup>ème</sup> session du Parcours d'engagement citoyen a démarré en 2017.

Voici un exemple d'une personne actuellement en parcours d'engagement citoyen (source Bro Montroulez de novembre 2017) : Le parcours d'engagement citoyen d'Houzaïya

Titulaire d'un BTS SP3S (secteur sanitaire et social), Houzaïya recherchait un stage. Elle découvre sur internet les missions du pôle Cohésion sociale de Morlaix Communauté. « *J'ai envoyé ma candidature, puis défini avec Soaz Le Roux, coordinatrice jeunesse, un projet de stage conforme au BTS et à mes projets professionnels (travailler avec des jeunes, dans l'animation) : recenser et analyser les dispositifs existants pour les jeunes sur ce territoire. J'ai donc entendu parler du parcours d'engagement et me suis inscrite dans le groupe 2017 : je voulais faire du volontariat, connaître des associations et de nouveaux milieux. Je passe actuellement mon BAFA (théorique et pratique) au centre de Keravel. En février, je chercherai un autre lieu pour mon stage de perfectionnement. Le parcours propose beaucoup d'activités et ouvre plein de portes. J'ai une liste d'associations à appeler pour mon stage. Je sais maintenant où sont les lieux d'information et j'ai affiné mon projet professionnel : ouvrir une crèche. Je vais donc me présenter au concours EJE (Éducatrice de Jeunes Enfants). En attendant, je suis engagée en service civique au RESAM pour promouvoir l'engagement citoyen des jeunes, les sensibiliser au volontariat et les aider à intégrer des associations* ».

Contact : **RESAM**  
7, Place du Dossen, 29600 Morlaix  
Tél : 02 98 88 00 19  
[www.resam.fr](http://www.resam.fr)  
[contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)



## Développer les dispositifs tels que le service civique Diorren ar stignadoù evel ar c'hoñje keodedek

Afin de renforcer la formation des jeunes citoyen.ne.s, des dispositifs de type service civique ou parcours d'engagement citoyen peuvent être créés sur les territoires pour renforcer la compréhension du monde associatif et expérimenter l'action bénévole. Les jeunes doivent pouvoir découvrir les engagements auxquels ils sont susceptibles d'adhérer, mais aussi développer leur connaissance de la vie associative sur leur territoire. Ces dispositifs de type service civique, service volontaire européen ou parcours d'engagement citoyen peuvent constituer un premier pas vers l'engagement, développer les compétences des jeunes comme leur réseau. Un service civique réussi (plus de 9 sur 10 selon les volontaires) passe par une bonne connaissance du rôle des tuteurs. L'accueil de jeunes dans ce cadre permet également aux associations de déployer de nouvelles dynamiques.

## “ Je me sens utile tous les jours

En service civique à l'Adess du pays de Morlaix, Chloé utilise ses compétences en vidéo pour sensibiliser les jeunes à l'ESS. Un engagement en parallèle de ses études et qui s'inscrit dans son projet professionnel.

### **Vous êtes en service civique à l'Adess du pays de Morlaix, qu'y faites-vous ?**

On m'a recrutée sur la mission de sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire. On a décidé ensemble de travailler sous forme de portraits vidéo. Donc je vais à la rencontre des acteurs locaux et je réalise en production et post-production des vidéos de moins de 10 minutes sur des acteurs que l'on diffuse ensuite sur les réseaux sociaux, sur Youtube. Et on est en train de construire un cycle de conférences qui aura lieu pendant le mois de l'ESS en novembre 2017.

### **L'objectif ?**

L'objectif, c'est vraiment de faire découvrir au jeune public ce qu'est l'économie sociale et solidaire et surtout de faire comprendre que cela s'applique à tous les domaines, que n'importe quelle entreprise peut se mettre en coopérative. En fait, l'ESS concerne les fondations, les associations, les mutuelles et les coopératives (SCOP, SCIC) dans tous les milieux possibles et imaginables. Le but, c'est de vulgariser et de démocratiser ce concept. De faire découvrir et véhiculer les valeurs de la gouvernance partagée, etc.

### **Vous êtes en service civique depuis le mois de janvier. Pourquoi avez-vous fait ce choix du service civique ?**

Je suis présidente d'une association qui s'appelle CoopMob, qui a pour but de réaliser des reportages vidéo sur des initiatives un peu alternatives à travers l'Europe. En fait je suis allée à l'Adess pour parler de ce projet et on a décidé ensemble de co-construire le projet, de définir le fil rouge et pour ce faire j'effectue un service civique de huit mois – jusqu'à fin août – dans leur structure. Ce qui m'a aidée à construire le projet, à rencontrer les bonnes personnes et à perfectionner mes connaissances de l'ESS.

### **Cet engagement est-il en lien avec vos études ?**

Oui, je fais des études en économie-gestion à distance, en même temps que le service civique. Comme mon contrat de service civique est de 24 heures, cela me permet de me dégager un jour et demi par semaine pour travailler mes cours à distance. Je cumule les deux casquettes, et c'est fort instructif !

### **C'est beaucoup de travail alors...**

C'est intense, oui. Plus les projets associatifs à côté, je ne m'ennuie pas !

### **Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans le service civique ?**

Je me sens utile tous les jours. Je rencontre énormément de personnes. Et souvent des gens passionnés, il n'y a qu'à voir le rassemblement aujourd'hui... On donne de son temps, sans regard.

D'ailleurs, je tiens quand même à préciser que service civique est une vraie forme d'engagement. En effet, le revenu ne permet pas de vivre décemment, mais cela apporte énormément de réseau. Je rencontre des gens géniaux tout le temps, c'est super. Je me sens utile. Et je sens qu'on peut construire des réponses collectives à des problématiques collectives. Là, je travaille sur le monde de l'entreprise puisque c'est mon domaine, mais bien d'autres domaines sont touchés par tout cela.

### **Et à l'avenir, vous souhaitez continuer dans le milieu associatif ?**

Oui, je souhaite vraiment rester dans le réseau des pôles pour développer cet aspect pédagogique et travailler, pourquoi pas, sur des interventions en TAP (Temps d'activité périscolaires) pour sensibiliser à l'empathie par exemple ou encore à des choses essentielles comme cela se fait en Europe de l'est ou dans les pays nordiques. Je voudrais continuer à développer l'aspect pédagogique et la sensibilisation. ”

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



## **Encourager les jeunes à prendre des responsabilités associatives Broudañ ar yaouankizoù da sammañ kargoù er c'hevredigezhioù**

La prise de responsabilité associative s'inscrit dans la continuité des parcours de bénévoles. Les jeunes notamment doivent pouvoir s'impliquer dans la vie associative, contribuer au projet associatif, exercer des responsabilités : les associations doivent leur ouvrir cette possibilité en offrant un cadre adapté. Le projet associatif doit pouvoir être transmis par les membres de l'association qui, dans le même temps, doivent pouvoir accepter de faire évoluer leurs pratiques et certains objectifs de l'association.

## ✓ Former les jeunes aux responsabilités associatives

Encourager les jeunes à prendre des responsabilités, c'est leur donner les outils pour y parvenir et valoriser le temps de formation dédié à leur engagement. L'Espace Associatif Quimper Cornouaille, le RESAM, et Sema'for, points d'appui à la vie associative ont mené une expérience de mise en place d'un CERTIFICAT DE FORMATION A LA GESTION DES ASSOCIATIONS (CFGAs jeunes).

Des questions simples au départ : Comment créer son asso ? Comment trouver des bénévoles ? Comment l'animer, la faire vivre ? Comment la gérer, trouver des moyens d'agir et de développer des actions ?

Aujourd'hui les bénévoles et notamment les jeunes souhaitent développer leurs compétences pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association... pour cela ils peuvent suivre une formation à la gestion associative, qui débouche sur l'obtention d'un «Certificat de Formation à la Gestion Associative.».

Le CFGA a été institué par décret en octobre 2008 par le ministère en charge de la vie associative. Il est délivré aux personnes ayant suivi une formation théorique et une mise en pratique sur le terrain pour exercer des activités ou prendre des responsabilités au sein d'une association. Il a pour objet d'encourager l'engagement bénévole des jeunes souhaitant

développer des compétences pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association.

Cette formation comporte donc :

- Un stage d'une semaine (équivalent de 35h00) sur les contenus théoriques : engagement et bénévolat, comptabilité, animation de réunions, responsabilité des dirigeants, montage de projets, recherche de financement..., suivi d'un stage portant sur une étude de situation au sein d'une association (ce stage est suivi par les points d'appui agréés par l'État pour délivrer le Certificat)

- Une mise en pratique des acquis accomplie sous tutorat pédagogique dans une association de son choix.

Le CFGA est par ailleurs reconnu dans le cadre de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience).

Contact : **SEMA'FOR** (seule association habilitée à porter cette formation et à délivrer ce certificat dans le département)

10-12 rue Sisley 29200 Brest

contact@semafor.org

02.98.40.21.22



## ✓ Installer des co-présidences pour permettre aux jeunes de prendre des responsabilités



L'association Festival maritime Temps Fête est née en 1996 dans la continuité des grands événements maritime de 1986 (Douarnenez) et 1992 (Brest). Après avoir contribué à rendre visible la sauvegarde du patrimoine maritime, elle promeut aujourd'hui la culture maritime de son territoire. La génération fondatrice de ces grands mouvements vieillissant, des questions importantes de transmission se sont posées. Cette transmission s'opère naturellement aujourd'hui dans les milieux maritimes et on constate un profond renouvellement des marins-bénévoles (« Du rêve à la relève » était le slogan des 30 ans de la Cancalaise en juin 2017). Il n'était pas naturellement de même pour le festival c'est pourquoi le bureau et le conseil d'administration ont décidé en 2017 de prendre le taureau par les cornes et de se fixer un objectif

ambitieux de rajeunissement de ces instances, de transmission et de formation. Pour porter un festival de 100 000 visiteurs et visiteuses, il faut des compétences associatives apprises sur le terrain. C'est pourquoi nous avons intégré des jeunes gens motivés par le projet du festival et bénévoles (ou vacataires) dans le conseil d'administration. Pour rendre le message encore plus clair nous avons opté pour la mise en place d'une coprésidence entre le président en place depuis 2011 et deux jeunes coprésidents de 22 et 27 ans. Douarnenistes très motivés par le devenir de leur ville, sa culture maritime et son attractivité, ils s'engagent ainsi à se former et à rayonner pour les festivals auprès d'autres jeunes de leur génération. C'est un message fort que le CA a adopté en ayant la conviction qu'il faut donner aux jeunes les moyens de leurs ambitions, de leurs rêves pour notre projet de bien commun, tout en les accompagnant. Les plus anciens y trouvent leur compte en ayant la satisfaction d'une relève en place et motivée et d'une nouvelle mission de transmission à remplir.

Contact : **Temps fête, Festival maritime de Douarnenez**

29, boulevard Général de Gaulle - BP 96

29174 Douarnenez Cedex

Tel : 02 98 92 29 29

www.tempsfete.com



# CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES À LA PRISE DE RESPONSABILITÉ ASSOCIATIVE

## OBER DIOUZH MA VO AES SAMMAÑ KARGOÙ ER C'HEVREDIGEZHIOÙ



Le bénévolat n'est pas en crise, néanmoins les bénévoles qui acceptent de prendre des responsabilités associatives dans la durée sont de moins en moins nombreux. Être élu.e associatif.ve aujourd'hui est synonyme d'importantes responsabilités, notamment financière, juridique, et sociale quand l'association est employeur. Des outils doivent être mis en place pour clarifier les missions et démystifier les conséquences d'une prise de responsabilité. Collectivement, il faut lever les freins aux prises de responsabilité, notamment en améliorant la gouvernance interne. L'adhésion à des valeurs est un des ressorts majeurs de l'engagement associatif : innover dans les pratiques de gouvernance renforcera le potentiel démocratique des associations et encouragera davantage à s'investir dans des postes à responsabilité. Prendre des responsabilités au sein des associations est aussi un outil d'épanouissement ou d'émancipation. En plus de doter de compétences acquises et réutilisables, ces postes permettent de développer son réseau de connaissances, de se confronter à l'extérieur, de comprendre plus finement le fonctionnement du monde associatif.

### Rendre moins formel le fonctionnement des Conseils d'administration

Lakaat ar C'huzulioù-merañ da vezañ ensavioù ha ne vint ket ken furmel ha ma'z int

Parfois réduits à des chambres d'enregistrement, les conseils d'administration pourraient constituer des contraintes plutôt que des leviers d'engagement. Les associations peuvent travailler à réduire le formalisme de ces instances afin d'y favoriser les débats de fonds de qualité, d'y renforcer la dimension démocratique.

### Installer des présidences collégiales

Lakaat prezidantezhioù a-stroll

Pour répondre à la désaffection des prises de responsabilité dans la gouvernance associative (conseil d'administration, bureau), certaines associations ont mis en place des gouvernances collégiales. Si les responsabilités sont ainsi mieux partagées, il faut néanmoins souligner que le fonctionnement des instances est ainsi plus complexe. Il est alors essentiel de bien organiser les modalités d'un mode de décision collégiale : l'attention doit être portée sur la circulation de l'information, la méthode d'animation des débats, la transparence...



### L'Assemblée Communautaire : une gouvernance collective et participative

En 2013, la Maison Solidaire de Kermarron a mis en expérimentation une nouvelle organisation dans sa gouvernance associative, valorisant ainsi une habitude de prise de décision collective. Cette démarche, qui renverse l'organisation « pyramidale » traditionnelle (président, bureau, CA, adhérents) vise à favoriser une gouvernance participative et plus démocratique :

L'assemblée communautaire est l'instance décisionnelle et de pilotage de l'association. C'est un lieu d'information, de mise en débat, de réflexion, et de prise de décisions, ouvert à tous ceux et toutes celles qui souhaitent prendre part au projet de

la Maison Solidaire (et pas uniquement aux adhérent.e.s). Elle se réunit tous les 2 mois et fonctionne selon des règles établies collectivement facilitant la participation de tou.te.s. Projets, orientations stratégiques, partenariats, budgets... tous les sujets y sont discutés en toute transparence.

Le bureau communautaire est composé de co-président.e.s cooptés par l'assemblée communautaire. Sans pouvoir décisionnel, il a pour mission d'assurer le suivi des engagements de l'association, de ses finances, de son fonctionnement quotidien, de ses relations partenariales et de la gestion du personnel. Il est garant du respect des valeurs

et de la démarche de la maison solidaire, et veille à ce que les orientations prises en assemblée communautaire soient en adéquation avec le projet associatif.

Enfin, les groupes projets assurent l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets validés en assemblée communautaire, en lien avec le bureau communautaire et un.e des professionnel.le.s afin de préciser le projet, de lever les freins ou difficultés éventuelles. Il s'agit aussi de favoriser la cohérence avec le projet global, d'élaborer les critères d'évaluation cohérents avec la démarche de la maison solidaire.

A travers cette organisation collective (officiellement inscrite dans nos statuts depuis 2015), nous prenons l'engagement d'apporter à tou.te.s les participant.es à notre projet la

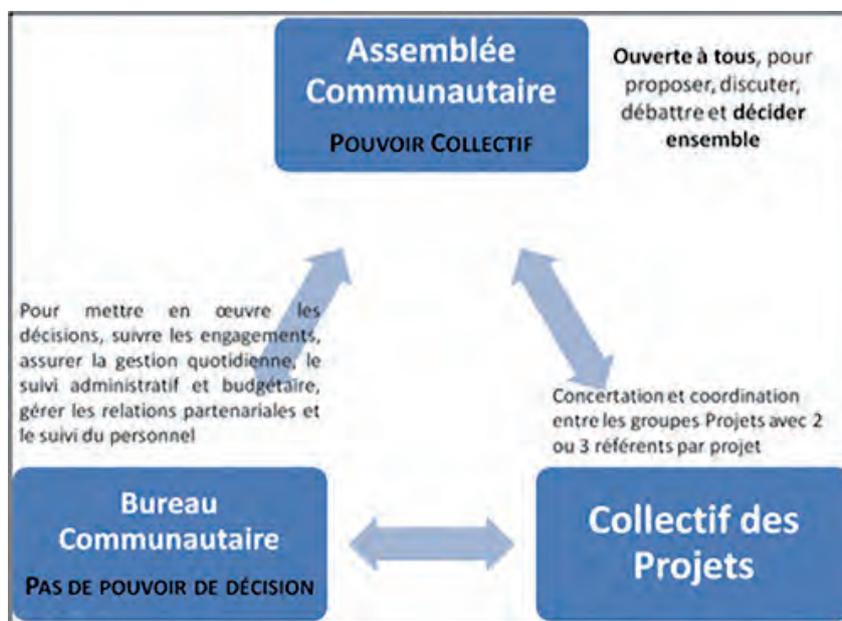
possibilité de prendre part de manière démocratique au pilotage global de l'association, en faisant en sorte que le pouvoir décisionnel ne soit pas détenu par un groupe restreint de personnes. Nous alimentons régulièrement ce mode de gouvernance en l'enrichissant d'expériences similaires portées par d'autres structures.

Contact :

**Kermarron Maison Solidaire**  
29 bis rue Charles de Foucauld  
29100 Douarnenez,  
02.98.92.31.82  
kermarron@wanadoo.fr



*Schéma d'articulation des nouvelles instances de gouvernances de la Maison Solidaire de Kermarron*



## Installer le non-cumul des mandats et accompagner la transmission Paouez gant ar berniañ respetoù ha sikour ar cheñchamant

La dynamique démocratique de certaines associations peut être mise à mal par le maintien sur la durée de ses dirigeants bénévoles. Ce maintien en responsabilité ne relève pas toujours d'un choix, mais parfois de l'absence de candidatures pour des renouvellements. Néanmoins cette stabilité sur un temps long réduit bien souvent la dynamique associative et induit un effet pervers : les volontaires s'imaginent ne pas avoir de place dans des fonctionnements qui semblent fermés. Acter le caractère tournant des responsabilités, accompagner les fins de mandat comme les prises de fonction peuvent être des réponses à cet enjeu.

## Préciser les missions des élu.e.s associatifs Resisaat kefridioù an dilennidi er c'hevredigezhioù

Comme dans l'ensemble des structures, la formalisation des missions des élu.e.s associatifs ainsi que des salarié.e.s permet de sécuriser les prises de responsabilités. Les candidatures sont davantage susceptibles d'émerger lorsque le cadre des fonctions est précis. La rédaction de tels outils, là où ce n'est pas déjà le cas, peut contribuer à démystifier les conséquences d'un engagement dans les instances associatives.

## ✓ Préciser les missions des élu.e.s associatifs ... ou pas !

A trop vouloir préciser les tâches et les missions en amont de la prise de responsabilité, on risque de scléroser l'initiative. Définir les tâches paraît pourtant louable: via les fiches de mission, les dirigeants essaient de se rassurer et peuvent penser que les choses sont claires pour les personnes souhaitant s'engager sans connaître l'association. Mais d'un autre côté, ce système ferme énormément de portes et ne permet pas vraiment aux personnes qui souhaiteraient s'engager dans l'association d'y apporter leur touche ou d'adapter le rôle à leurs compétences, au temps à mettre à disposition et aux envies.

Ce que nous proposons est de travailler de manière globale sur l'ensemble des missions et des tâches qui sont à réaliser pour le bon fonctionnement de l'association ou pour la mise en œuvre d'un projet. Ce listing une fois établi, il s'agit pour chacun de mettre son nom en face de la mission qu'il souhaite réaliser. On constate qu'au bout du compte les « blancs »

sont rares et faciles à combler et que chacun.e dans le conseil d'administration s'est taillé son rôle à sa mesure.

Nous privilégions aussi le travail en binôme. L'objectif avec la création de binômes est d'établir un espace de coopération et de solidarité supplémentaire au sein du groupe.

Ainsi nous faisons le pari que la démarche de s'engager dans une association est plus aisée quand on peut choisir ce que l'on va y faire et que l'on n'y est pas seul, la motivation à s'engager est renforcée. »

Contact :

**Espace Associatif de Quimper**

53 impasse de l'Odéon, 29000 Quimper

Tél. 02 98 52 33 00

[www.espace29.asso.fr](http://www.espace29.asso.fr)

[mda@espace29.asso.fr](mailto:mda@espace29.asso.fr)



## Accompagner la prise de responsabilité Sikour an dud a samm kargoù

Des temps de formations et d'échanges sur les fonctions dirigeantes au sein de l'association doivent aussi être facilités. Les associations peuvent se rapprocher de leurs points d'appuis en proximité ou leur fédération pour se renseigner sur les outils disponibles répondant à ces besoins. Cela permet également d'assurer un passage en douceur, avec moins d'appréhension grâce à un accompagnement qualitatif. Les points d'appui et fédérations proposent des accompagnements pour la rédaction de projets associatifs, ou pour travailler des pratiques de mobilisation aux associations exclusivement bénévoles. Sur la base d'un diagnostic de la structure, un appui à la restructuration de la gouvernance interne peut être proposé aux associations. Ces accompagnements pourraient également être portés par l'État, en développant des outils type Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) aux associations non employeur.





## MIEUX RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

### ANAVEZOUT GWELLOC'H AN EMOUESTL ER C'HEVREDIGEZHIOÙ



La possibilité de valoriser son engagement est un élément de motivation et de reconnaissance pour les bénévoles : si l'engagement associatif n'appelle pas de contrepartie, la visibilité de la contribution des personnes engagées au projet associatif est essentielle. La nécessité de développer la reconnaissance de l'engagement bénévole a ainsi été portée comme un enjeu prioritaire, qui doit être porté tant par les associations que par les pouvoirs publics. Nous voulons renforcer cette possibilité pour attirer de nouveaux bénévoles en mettant mieux en lumière leur action, leur contribution à la société.

#### Réaliser des portraits de bénévoles associatifs Ober poltreoù eus an dud a-youl vat er c'hevredigezhioù

La valorisation de l'engagement est un des outils pour développer l'éveil associatif, chez les jeunes comme chez les moins jeunes... Chacun peut se faire le relais d'expériences de bénévoles, de leurs parcours, et ainsi développer chez les habitant.e.s la conscience de l'impact des actions bénévoles sur le lien social et le territoire : loin d'être uniquement de petites mains opérationnelles, les bénévoles font également vivre des valeurs collectives. Les portraits de bénévoles sont des outils pour attirer l'attention sur l'engagement et plus globalement sur la vie associative.

#### ✓ *Les bénévoles se font tirer le portrait*



Une partie de l'équipe des visiteurs à domicile.

L'ARPAQ est une association qui propose à ses 1200 adhérents de nombreuses activités de Loisirs, culturelles, de bien être, sportives et des séjours en France et à l'étranger. Aussi, environ une centaine de retraités sont solidaires toute l'année pour accompagner de différentes manières les personnes âgées isolées. En septembre, l'association organise une journée pour les bénévoles afin de les remercier de leurs engagements. A la rentrée 2017, l'ARPAQ a proposé aux différentes équipes, une photo pour garder en mémoire les moments partagés. Ci-joint, une partie de l'équipe des visiteurs et visiteuses à domicile.

Contact : **ARPAQ**  
4, rue des Cols Verts 29000 Quimper  
Tel: 02.98.55.53.86  
arpaq@orange.fr  
www.arpaq.fr



#### Proposer des cérémonies de reconnaissance Kinnig abadennoù da ziskouez anaoudegezh-vat

Ces cérémonies qui mettent en lumière des engagements individuels ou des actions collectives contribuent à faire connaître et reconnaître l'engagement et le fait associatif. Une vigilance doit être portée sur les modalités de sélection des bénévoles ou associations lauréat.e.s afin de ne pas engendrer de logique de compétition, contraire à l'esprit associatif.

## ✓ **La reconnaissance de l'action favorisant l'engagement des jeunes bénévoles**

Le Conseil départemental du Finistère s'associe à France Bénévolat Quimper Cornouaille pour remettre le Trophée Innov'Action Jeunes Bénévoles le 5 décembre 2017. L'objectif est de valoriser et récompenser une action collective et innovante dans l'intégration de jeunes dans les équipes de bénévoles d'une association. Cet événement permettra de mettre en lumière des projets ayant permis de développer l'engagement de jeunes bénévoles, mais aussi de montrer l'apport des mobilisations intergénérationnelles.

Contact :

**France Bénévolat Quimper Cornouaille**  
5 rue Frédéric Le Guyader  
29000 Quimper  
centrebenevolatquimper@orange.fr  
Tél. 02.98.64.29.35



## ✓ **Des journées citoyennes à l'initiative de la commune**

La mairie de Plouguerneau développe plusieurs actions pour faire le lien entre politique publique et engagement. Elle cherche, par exemple, à mettre en valeur les bénévoles en demandant à chaque association quelles personnes honorer pour leurs engagements. Un diplôme est remis lors d'une cérémonie officielle. Ces temps permettent de dire combien l'engagement associatif est important pour le vivre ensemble sur la commune. Plusieurs fois dans l'année, la commune organise également des journées citoyennes. Ce sont des chantiers collectifs (peinture, nettoyage de sites, rénovation...)

ou les habitant.e.s sont invité.e.s, avec les élu.e.s, à prendre part à la réhabilitation de biens communs. Ces moments sont aussi de réels espaces de convivialité où tout le monde met la main à pâte.

Contact :

**Mairie de Plouguerneau**  
12, Rue du Verger  
29880 Plouguerneau  
Tél. 02 98 04 71 06



## **Formaliser le « récit associatif » Furmelaat an « danevell gevredigezhel »**

Les associations sont porteuses d'une histoire collective, bien souvent fortement ancrée sur un territoire. A l'occasion d'un anniversaire par exemple, les associations peuvent revisiter leur histoire et écrire un récit associatif. Il garantit la mémoire du projet, de ses valeurs fondatrices et retrace les étapes de son développement. La formalisation de cette histoire facilite la continuité mais contribue également à la reconnaissance de l'impact de l'action sur le territoire, auprès des habitant.e.s comme des institutions. Cette formalisation peut s'appuyer sur un écrivain public.

## ✓ **Raconter son association**

L'Association Don Bosco, alors qu'elle retravaillait son projet associatif en 2007, a ressenti la nécessité de visiter son histoire afin de fixer ses orientations nouvelles dans l'évolution d'un projet collectif citoyen. Pour ce faire, elle a été accompagnée par M. Alain VILBROD, sociologue, universitaire.

Ce travail aura permis, notamment, de préciser le caractère laïc de l'association depuis son origine et ceci malgré son nom choisi par ses fondateurs. Ce travail aura également permis de voir combien l'association Don Bosco et son projet s'enrichissent progressivement de la capitalisation d'engagements, d'expériences et de compétences développés sur le territoire du nord Finistère.

En effet, le développement important de l'association s'explique par ce regroupement de ressources, de forces constituées par les citoyen.ne.s engagé.e.s en faveur de l'action sociale et médico-sociale.

Le point commun de ces citoyen.ne.s engagé.e.s, justifiant leur réunion, leur association, leur « affectio societatis », étant la volonté de participer à la construction d'une société plus

inclusive en intervenant en action sociale et médico-sociale et ceci selon les principes et valeurs de l'économie sociale et solidaire, en impliquant les différentes parties prenantes, en développant une gestion désintéressée.

A ses débuts l'association abritait des jeunes victimes de la guerre et les « cas sociaux ». C'est en 1946 que les premiers enfants arrivèrent à Kéraoul en la Roche Maurice. Don Bosco entra dans l'histoire de ce que nous nommons aujourd'hui la protection de l'enfance. C'est en 1974 que Don Bosco, coopérant avec l'association Notre-Dame de Pitié, entre dans le champ du handicap par la gestion de l'institut médico-éducatif de Kerlaouen à Landerneau. C'est cette même année qu'intervient la création d'une première équipe de prévention dans le quartier de Pontanézen à Brest.

En 1976, Don Bosco innovera en créant le premier foyer de vie pour adultes handicapés : le foyer de Ty-Menez, destiné à des adultes n'ayant pas accès au travail.

Dans les années 1980, l'inscription de Don Bosco dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des adultes naîtra de la coopération avec l'association Feu Vert.

De là se développera une multitude d'initiatives visant à lever les freins à l'insertion pour des bénéficiaires de minima sociaux, freins liés à la mobilité, la santé, la formation, la garde d'enfants...

Ce champ d'intervention s'ouvrira, en 2016, à un autre public, les personnes sous-main de justice, par la coopération avec l'association brestoise Emergence.

En 2008 ce sont des associations de parents gérant des équipements d'accueil du jeune enfant qui rejoignent le mouvement Don Bosco afin de pérenniser et développer ce secteur, espace de prévention, d'accompagnement à la parentalité, outil d'insertion permettant l'accès au travail, en particulier pour les femmes.

Aujourd'hui Don Bosco est un véritable mouvement entrepreneurial. Organisé en union d'économie sociale et solidaire, elle poursuit, depuis son origine le même but, à savoir intervenir auprès des publics les plus défavorisés, de leur famille, de leur entourage pour répondre à des besoins

sociaux identifiés, mais elle agit également avec un objectif de transformation sociale, pour participer à la construction d'une société plus inclusive.

Depuis sa création, l'association n'a cessé d'étendre ses activités, en ayant toujours comme objectif de répondre aux demandes des personnes les plus défavorisées, de leur famille ou de leur entourage - réponses apportées en concertation avec nos collaborateurs, partenaires et financeurs.

Aujourd'hui, Don Bosco est une véritable entreprise à but social. Elle est implantée dans le Finistère, et plus particulièrement sur les territoires de Brest, Landerneau et Morlaix.»

Contact : **Association Don Bosco**

Parc d'Innovation de Mescoat

29800 Landerneau

Tél : 02 98 30 35 40

[www.donbosco.asso.fr](http://www.donbosco.asso.fr)



## Proposer des aménagements du temps professionnel Kinnig kempenn an amzer vichere

Pour favoriser l'investissement bénévole des actifs et actives, des dispositifs permettant de faciliter la conciliation entre engagement et vie professionnelle peuvent être mis en place. Au regard des différents types d'engagement, pourraient être par exemple envisagés des congés pour bénévolat ou bien encore des adaptations des emplois du temps professionnels. Pour encourager les entreprises à s'inscrire dans cette dynamique, des déductions de charges dans le cadre de la RSE, responsabilité sociale et environnementale pourraient être envisagées.

### ✓ **Le Congé d'engagement associatif**

La Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a créé un Congé d'engagement associatif. La mise en œuvre de ce congé relève d'accords d'entreprise ou de branche pour les salarié.e.s du privé (durée maximale, délai de demande, rémunération éventuelle...) ; pour les fonctionnaires, il est de 6 jours ouvrables maximum par an, non rémunéré. Ce congé est

fractionnable en demi-journées afin de s'adapter à la nature récurrente des activités des dirigeants associatifs.

Pour en savoir plus :

[www.associations.gouv.fr/conge-engagement.html](http://www.associations.gouv.fr/conge-engagement.html)



## Proposer des contreparties Kinnig digolloù

Les contreparties du bénévolat sont par essence d'ordre symbolique : c'est le sens même de l'engagement bénévole. Toutefois, tout en veillant à ne pas monétiser l'engagement, il est important de renforcer l'information relative aux contreparties existantes, et notamment la défiscalisation de certains frais engagés. Certaines associations adoptent des mesures plus volontaristes, en offrant par exemple à leurs bénévoles des avantages en nature (« pass festival », couverture en responsabilité civile des activités bénévoles...). Des évolutions législatives, à vocation universelle, pourraient être imaginées, comme par exemple l'acquisition de points retraite, ou l'installation d'un droit à la formation.

## ✓ Un « Pass'Volontaire » d'association pour les membres-adhérents

Le « Pass'Volontaire » d'association a été créé, à la sortie de la coupe du monde 2007, pour valoriser le travail des bénévoles qui sans être licencié.e.s à la fédération française de rugby (FFR), interviennent régulièrement au sein d'un club de rugby affilié à la FFR où ils acquittent, en tant que membre adhérent, une cotisation, pour assumer des responsabilités d'animateurs et animatrices bénévoles (assistants-organiseurs, accompagnateurs etc..).

Le « Pass'Volontaire » s'adresse aux bénévoles, dont les fonctions ne nécessitent pas l'affiliation au club en tant que dirigeant.e (responsable équipements, responsable vestiaires, responsable tracé terrain responsable buvettes, responsable repas, etc).

Sa période de validité est l'année civile et non la saison de rugby. Il est délivré par l'intermédiaire du club au sein duquel

intervient le bénévole en qualité de membre adhérent.e.

Le « Pass'Volontaire » permet à son titulaire de disposer d'un titre reconnaissant son appartenance à la famille du rugby. Il lui permet aussi de bénéficier, dans l'exercice de ses fonctions, d'une couverture en responsabilité civile grâce au contrat souscrit par la fondation du bénévolat.

Contact :

**Comité départemental Rugby Finistère**

[www.finistere-rugby.fr](http://www.finistere-rugby.fr)

Fédération Française de Rugby : [www.ffr.fr](http://www.ffr.fr)



## Créer un statut de l'élu.e associatif.ve Krouñ ur statud dilennad kevredigezhel

La législation pourrait évoluer en définissant un statut de l'élu.e. associatif. Cette demande historique du secteur associatif est aujourd'hui renforcée par la montée en puissance des responsabilités de l'élu.e bénévole, notamment sociales quand l'association est employeur, mais aussi juridiques et budgétaires. Ces contraintes peuvent constituer des motifs de renoncement. Ce statut permettrait de mieux reconnaître l'engagement des dirigeants associatifs mais aussi de leur offrir des moyens pour mener à bien leur mandat ; selon son contenu (droit à la formation, disponibilités professionnelles, points retraite, protection juridique...), il pourrait également favoriser la prise de responsabilités chez les jeunes et plus largement les actifs et actives.





# DÉVELOPPER ET RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES BÉNÉVOLES

## DIORREN HAG ANAVEZOUT BARREGEZHIOÙ AN DUD A-YOUL VAT



L'engagement individuel permet au ou à la bénévole de déployer ou d'acquérir de l'expérience, des compétences et des savoirs-faires. Cette dimension formatrice de l'engagement associatif participe au développement personnel et professionnel du ou de la bénévole, elle est aussi un élément de développement social global. Nous souhaitons que cette dimension formatrice puisse être mieux reconnue dans la société. Il est essentiel que les associations informent les bénévoles de leurs droits et des possibilités offertes en termes de développement et de reconnaissance des compétences. Une réflexion nationale serait à mener pour développer un cadre validé et reconnu dans les différentes sphères de la société.

Il est nécessaire d'accompagner les élu.e.s associatif.ve.s à définir et évaluer les compétences acquises. Sans cadre et méthode communs, les outils de reconnaissance des compétences du ou de la bénévole n'auront pas de valeur auprès des autres acteurs. Il est nécessaire de développer des documents et des outils cadres, notamment numériques pour en faciliter le partage et la diffusion à grande échelle.

### Formaliser un parcours du bénévole Tresañ un hent evit an dud a-youl vat

Afin de pouvoir faire reconnaître son expérience bénévole dans un parcours, notamment professionnel ou de formation, il est indispensable de bien définir les missions et responsabilités exercées par le ou la bénévole puis de les formaliser. La mise en place des outils de reconnaissance du parcours doit être réalisée dès le début de l'engagement et en concertation avec un.e responsable associatif.ve afin de garantir leur pertinence. La systématisation de ce type de documents au sein du monde associatif a vocation à renforcer leur poids dans la société dans son ensemble.

#### ✓ **Un passeport bénévole pour témoigner de son engagement**

France Bénévolat a créé un support de valorisation de l'expérience acquise à l'occasion d'une ou de plusieurs missions bénévoles. Cet outil est reconnu par l'Education Nationale dans le cadre de la VAE mais également par Pôle Emploi.

C'est un livret personnel au ou à la bénévole, à remplir conjointement par celui-ci et son « tuteur » ou à sa « tutrice » dans l'association, qui permet de garder une trace précise des missions réalisées et des compétences développées.

Il ou elle peut ainsi constituer un élément d'un dossier de VAE ou de formation professionnelle, ou permettre de valoriser

son expérience bénévole sur un CV.

Il conviendrait de le faire mieux reconnaître dans le monde économique, dans les démarches de VAE, ou dans les dispositifs d'insertion professionnelle.

Contact :

**France Bénévolat Quimper Cornouaille**

5 rue Frédéric Le Guyader

29000 Quimper

[centrebenevolatquimper@orange.fr](mailto:centrebenevolatquimper@orange.fr)

Tél. 02.98.64.29.35



#### ✓ **Des badges numériques pour valoriser les acquisitions**

Les jeunes développent des potentiels, des capacités, des compétences, à travers leurs activités extra-scolaires (engagements bénévoles et/ou associatifs, projets personnels et/ou collectifs...). Pouvoir valoriser individuellement ce qu'ils ou elles ont acquis ou développé dans ces cadres est un besoin qu'ils expriment, afin notamment d'être reconnu.e.s et d'élargir leurs perspectives d'insertion sociale

et professionnelle. Le Centre Ressources Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne, impliqué dans le Service Public Régional de l'Orientation, s'est donc penché sur la question, afin de leur proposer un système fiable et gratifiant, leur permettant une valorisation de leurs savoirs et savoir-faire acquis en dehors d'un cadre de formation classique.

Le système des badges numériques ouverts (Open Badges<sup>1</sup>) est une réponse adaptée à ce besoin, et se développe largement dans le monde anglo-saxon. A l'écoute des pratiques de demain, le CRIJ Bretagne souhaite donc intégrer ce système à la plateforme [www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr), et ce dès 2018, par le biais d'un travail commun avec les acteurs intéressés, publics comme privés.

Concrètement, un badge numérique est une image intégrant des informations complémentaires telles que l'émetteur du badge, le destinataire, la nature de ce qui a été acquis, les critères d'attribution... Il permet de reconnaître et/ou de certifier entre autres, des apprentissages et des compétences, acquis dans le cadre d'une activité. Il est délivré selon un processus défini par l'émetteur et ses partenaires.

Dès lors, les bénéficiaires pourront exporter les badges obtenus sur [www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr) dans le cadre de leurs projets, vers un portefeuille personnel de gestion et de mutualisation des badges ([openbadgepassport.com](http://openbadgepassport.com)), et les valoriser sur un CV, les publier sur un e-portfolio, les partager sur les réseaux sociaux...

La plateforme permet aussi de valoriser les aides apportées par les structures locales aux jeunes porteurs de projets. Dès lors, en leur délivrant des micro-certifications, les acteurs de

la jeunesse, et notamment ceux de l'éducation populaire, auront de nouvelles possibilités pour faire reconnaître leur action éducative.

Les Open Badges ont été lancés en 2012 par la fondation Mozilla, avec le soutien de la fondation MacArthur.

En savoir plus :

[support.mozilla.org/fr/products/open-badges](http://support.mozilla.org/fr/products/open-badges)  
[www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr)

*Une plateforme conçue et animée par le CRIJ Bretagne, avec le concours des structures IJ du Finistère et la participation des jeunes, des professionnels et des élus de la jeunesse du département, grâce au financement du Département du Finistère depuis 2014, complété depuis 2016 du soutien financier d'autres institutions (dont la Caisse d'allocations familiales du Finistère, la Préfecture du Finistère et la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique).*

Contact :

**Projets Jeunes en Finistère**

02 98 86 21 36

[contact@projetsjeunesenfinistere.fr](mailto:contact@projetsjeunesenfinistere.fr)



**PROJETS JEUNES  
EN FINISTÈRE**

## Développer la Validation des Acquis de l'Expérience du bénévole Diorren Talvoudekadur ar Skiant-prenet evit an dud a-youl vat

Pour en bénéficier, il faut justifier d'une expérience de 2 400 heures sur une période d'au moins trois ans (de manière continue ou non, éventuellement sous différents statuts : salarié, bénévole, etc.) en lien direct avec le diplôme ou le titre souhaité. Cette validation permet d'obtenir un certificat (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle) en tout ou partie, après évaluation par un jury des connaissances, aptitudes et compétences développées au cours de l'expérience. Cette démarche sera facilitée si la matérialisation du parcours et des compétences acquises est formalisée dans un cadre reconnu par tous.

### **Inscrire son expérience associative dans un parcours de formation**

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de Modernisation Sociale promulguée le 17 janvier 2002, est un droit individuel. Celui-ci permet à toute personne de faire reconnaître et valider les acquis de son expérience professionnelle, sociale ou personnelle, afin d'obtenir un diplôme.

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle, la VAE comporte aussi une dimension de valorisation personnelle et sociale. Certifier ses acquis de l'expérience par un diplôme contribue à donner une valeur formative à son expérience, quelle qu'elle soit (associative, bénévole, professionnelle).

À ce jour, plus de 2000 candidat.e.s ont réalisé une démarche de VAE à l'UBO. La normalisation du dispositif de VAE est en marche et son avenir ne vaut que si chacun.e en connaît l'existence, les modalités et le fonctionnement.

Toute personne peut valider tout ou partie d'un diplôme

universitaire en prenant en compte l'ensemble des connaissances et des compétences acquises dans le cadre d'activités salariée, non salariée, bénévole ou associative, exercées en continu ou non pendant une durée d'au moins un an en rapport avec le diplôme visé (Décret 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience).

Selon le parcours, qu'il réside ou non en Finistère, chaque candidat peut cibler, à l'Université de Bretagne Occidentale, un DUT, un DEUST, une Licence, une Licence professionnelle, un Master, un Doctorat ou un Diplôme d'Ingénieur, dans l'un des domaines suivants :

- Arts, Lettres et Langues,
- Droit, Économie, Gestion et AES
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies, Santé
- Sport et Sciences de l'Éducation

Les étapes principales :

1. Choix du diplôme
2. Élaboration du dossier de recevabilité
3. Accompagnement (facultatif) à la construction du dossier et à la préparation au jury
4. Présentation face au jury
5. Réalisation de la prescription, en cas de validation partielle

Contact :

**Université de Bretagne Occidentale, Bureau REVA**

02.98.01.73.60

[reva@univ-brest.fr](mailto:reva@univ-brest.fr)



## Développer les formations associatives Diorren ar c'hevredigezhioù

Les formations participent à une montée en compétences techniques, générales ou humaines... Dans certains secteurs, elles sont obligatoires. Les structures d'appui proposent de nombreuses formations aux bénévoles considérant qu'il s'agit d'un devoir d'information et de moyen de l'association envers ses bénévoles. Afin d'en réduire les coûts, ces formations peuvent être mutualisées. Les associations peuvent également solliciter le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dans ce cadre : financé à parts égales par la Région Bretagne et l'État – co-portage unique en France -, ce fonds est exclusivement réservé à la formation de bénévoles. Les formations financées par le FDVA sont exclusivement collectives, tandis que les bénévoles peuvent individuellement se saisir des heures de formations acquises dans leur compte d'engagement citoyen.

### ✓ Des heures de formation ouvertes aux bénévoles

En vigueur depuis le 1er janvier 2017, le compte d'engagement citoyen (CEC) est rattaché au compte personnel d'activité. Le Compte d'engagement citoyen permet d'ouvrir des droits individuels à la formation et constitue un levier de reconnaissance par les associations de l'engagement de leurs bénévoles. Il s'adresse aux bénévoles de plus de 16 ans, aux jeunes ayant effectué une mission en service civique, à l'ensemble des actif.ve.s ainsi qu'aux retraité.e.s.

Les activités de bénévolat associatif sont concernées si :

- l'association est déclarée depuis au moins 3 ans et l'objet social est soit éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
- et si le ou la bénévole siège dans l'organe d'administration

ou de direction de l'association ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles.

Pour acquérir ces heures de formation, une déclaration du nombre d'heures réalisées au cours de l'année précédente doit être faite avant le 30 juin. L'obtention de 20 heures annuelles de droit à la formation est conditionnée à la réalisation d'une activité de 200 heures, dont au moins 100 heures dans une même association. Les droits sont cumulables jusqu'à 60h.

Le portail des droits sera activé fin 2018 pour un début de financement de formations en 2019.

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030)



### ✓ Un service après formation !

Bien souvent, l'enthousiasme des personnes qui rentrent de formation pour mettre en pratique ce qui leur a été transmis se heurte au manque de temps et au fonctionnement bien rodé de leur structure. Peu à peu, la charge de travail et les fonctionnements habituels prennent le pas sur cette volonté de changement. La Fédération des Centres Sociaux de Bretagne (FCSB) a souhaité soutenir les professionnels et les bénévoles durant cette période d'après formation, pour leur donner toutes les chances d'incarner le changement et de poser des actes concrets dans leur organisation.

Chaque stagiaire dispose d'un espace privé, ouvert uniquement au groupe en formation, qui contient :

- Les documents pédagogiques ;
- Les coordonnées des participant.e.s ;

- La possibilité pour les participant.e.s d'y ajouter leurs productions et outils à partager (partager les expérimentations !) ;
- Un lien vers un sondage avec les dates pour que les participant.e.s puissent se retrouver après la formation ;
- Les attestations de présence ;
- L'évaluation de la formation en ligne ;
- La possibilité de laisser un témoignage sur les acquis et leur exploitation.

Contact :

**Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Bretagne (FCSB)**

[www.centres-sociaux-bretagne.fr](http://www.centres-sociaux-bretagne.fr)



## ✓ Une cotisation qui intègre les besoins de formation

Les fédérations développent généralement des offres de formations en direction de leurs acteurs : espaces d'acquisition de compétences, mais aussi de partage d'expériences et d'apprentissage d'une culture commune. La Fédération des Centres Sociaux a décidé au plan national d'inclure dans ses cotisations une ligne dédiée spécifiquement à la formation des bénévoles. Cette mutualisation des ressources, au-delà du financement direct des formations mises en place au niveau local, consiste à promouvoir :

- l'information, la sensibilisation et la mobilisation des bénévoles ainsi que des professionnels sur la formation des bénévoles ;

- les méthodes et les démarches facilitant la transmission et la transposition ;  
- les outils d'animation, d'évaluation les plus intéressants ;  
- l'utilisation de modalités de formation adaptées au public, à ses attentes (durée, rythme, méthode pédagogique,...).

Contact :  
**Fédération des Centres Sociaux**  
[www.centres-sociaux-bretagne.fr](http://www.centres-sociaux-bretagne.fr)



## Valoriser l'engagement associatif dans les évaluations scolaires et les cursus universitaires Talvoudekaat an emouestl e kevredigezhioù en istimadurioù-skol hag er c'hursusoù er skolioù-meur

Les jeunes bénévoles acquièrent des compétences que l'école pourrait mieux reconnaître, offrant ainsi la possibilité de décroquer le système scolaire et le monde associatif. In fine, ces valorisations ont vocation à faire reconnaître l'engagement bénévole dans le monde du travail. Elles ne doivent pas avoir de caractère obligatoire, sans quoi le sens de l'engagement serait perdu.

## ✓ Des dispositifs qui gagnent à être connus

Plus de 70% des universités ont déjà mis en place des dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant. Ils peuvent prendre la forme d'unités d'enseignements spécifiques, et attribuent parfois des crédits ECTS ou des bonus. Ces dispositifs permettent de reconnaître les compétences, aptitudes et connaissances acquises dans le cadre d'un engagement bénévole ou d'un service civique pendant les études. La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 prévoit que les étudiants exerçant des responsabilités au sein d'une association puissent bénéficier d'aménagements dans leurs études, afin de pouvoir concilier leur engagement bénévole avec la réussite de leur cursus universitaire. Les étudiants souhaitant effectuer un engagement de longue durée peuvent également solliciter une année de césure pour pouvoir,

pendant un semestre ou une année, se consacrer pleinement à leur engagement bénévole ou de service civique, en France ou à l'étranger. Les établissements d'enseignement garantissent aux étudiants leur réintégration ou leur inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant période de césure.

Prendre contact avec votre organisme de formation

Contact : <http://www.gouvernement.fr/action/la-loi-egalite-et-citoyennete>





# DÉVELOPPER LA CULTURE EMPLOYEUR DANS LES ASSOCIATIONS

## DIORREN AN ANAOUDEGEZH EUS AN IMPLIJERIE ER C'HEVREDIGEZHIOÙ



Dans le développement des projets associatifs, l'engagement des bénévoles doit parfois s'accompagner du recrutement de salarié.e.s. La relation de l'association, élu.e.s et adhérent.e.s, à ces personnes et à leur engagement professionnel se fonde alors sur des dispositions contractuelles, légales et normées. Il est important, pour l'équilibre du projet et sa pérennité, que ce cadre soit connu de tou.te.s. Il est également incontournable de clarifier les responsabilités des bénévoles et salarié.e.s afin que chacun.e intervienne à sa juste place.

### Développer la culture employeur dans les associations qui recrutent des salarié.e.s Diorren an anaoudegezh eus an implijerien er c'hevredigezhioù a duta gopridi

Les élu.e.s associatif.ve.s n'ont pas toujours d'expérience en terme de ressources humaines, rendant parfois complexe le fonctionnement de l'association qui devient employeur. Ces associations peuvent bénéficier d'un accompagnement pour les sécuriser. Les points d'appui généralistes et thématiques proposent tous des actions de formation pour diffuser cette culture employeur. Un accompagnement particulier doit être déployé auprès des associations qui recrutent leur premier.e salarié.e.

#### **Se former à la fonction employeur**

Les Fédérations, Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles et points d'appui à la vie associative dispensent tous des formations aux associations primo employeur. se afin que chaque employeur intègre les obligations qui découlent d'un recrutement (déclarations des embauches, immatriculations diverses, choix des différentes caisses/ et ou informations sur les organismes collecteurs désignés conventionnellement.....). Ces formations sont souvent complétées par un accompagnement suivi dans le temps qui permet de définir les missions et écrire les fiches de postes, structurer l'organisation de ce dernier et rédiger le contrat

de travail. Un travail sur les politiques de rémunérations est également réalisé, ainsi que sur le suivi des temps. C'est le seul moyen de prendre conscience concrètement de ses obligations. L'accompagnement est nécessaire car tous ces éléments sont particulièrement techniques et ne peuvent pas s'improviser.

### Refonder les relations salarié.e.s/bénévoles Addiazezañ an darempredoù gopridi/tud a-youl vat

De nombreuses associations fonctionnent sans l'appui de salariés, mais lorsqu'une ou plusieurs personnes ont ce statut, il est nécessaire d'identifier les conditions du travail entre bénévoles et salariés, entre administrateurs ou administratrices bénévoles et dirigeants salariés. Les bénévoles basent leur participation sur un engagement personnel dont l'intensité détermine le temps consacré et le niveau de responsabilité auquel ils et elles aspirent. Leur engagement s'appuie sur une liberté d'adhésion et d'expression. Les salarié.e.s participent, quant à eux, au projet sur une base contractuelle, régie par le Code du travail, qui leur garantit des droits mais aussi des devoirs. La qualité de la relation salariés / bénévoles détermine clairement la pertinence du portage du projet associatif.

## Retour sur le débat mouvant du 1<sup>er</sup> juillet

“ Le débat mouvant « Relations bénévoles/salarié.e.s » a rassemblé une trentaine de bénévoles et salariés et a permis de faire ressortir plusieurs points de vigilance et quelques pistes d'amélioration. « L'univers a horreur du vide ! Où est situé le curseur du pouvoir ? Nous nous retrouvons parfois dans une prise de pouvoir par des salarié.e.s passant au-dessus des instances statutaires démocratiques ou alors par des administrateurs ou administratrices qui ne confient aucune délégation aux autres acteurs de l'association ».

Il est important de bien définir le rôle des instances de prises de décision et d'établir des délégations de pouvoir pour mettre en œuvre le projet associatif et faire vivre l'association de manière démocratique.

« Les bénévoles et salarié.e.s doivent tous avoir la même considération, qu'ils soient dans un rôle politique, stratégique ou opérationnel ».

Il est important de respecter la diversité des compétences et des motivations afin de

valoriser tous les engagements associatifs quel que soit les places occupées et les rôles confiés.

« Les salarié.e.s et les bénévoles doivent partager des valeurs communes, co-construire et partager le projet associatif ».

La multiplicité des acteurs nécessite une répartition des rôles, clairement identifiée par tous : ces rôles ne sont pas juxtaposés, mais au contraire, ils s'imbriquent dans une complémentarité nécessaire à l'association.

Les échanges se sont ensuite poursuivis autour des conditions favorables à la coopération.

- Élaborer le projet associatif et les actions à partir de démarches collectives ;
- Créer un cadre d'organisation pour travailler et agir en référence à des repères communs ;
- Développer des pratiques d'accueil et de concertation au sein des différentes instances ;
- Prendre appui sur des partages d'expériences, pour évaluer, de façon continue, les actions, les projets ;

- Former, se former et développer des capacités personnelles et collectives ;
- Informer et s'informer pour participer à la vie de l'association ;
- Aménager des espaces ouverts pour mieux communiquer.

Des formations et sensibilisations à ces notions existent pour accompagner ces réflexions, qui doivent s'inscrire dans le temps.

”



Jean Davoust  
Fédération des  
Centres Sociaux de Bretagne

## Sécuriser les parcours des salarié.e.s Suraat respetoù ar c'hopridi

Comme toute structure employeur, l'association doit être vigilante à la pérennité financière des postes qu'elle propose et s'inscrire dans des logiques de gestion responsables. Elle doit également être attentive au parcours des salarié.e.s qu'elle recrute, anticiper les évolutions dans ses fonctionnements ou son environnement et accompagner les salarié.e.s dans ces évolutions. En cas de besoin, l'association peut faire appel à des dispositifs pour être elle-même accompagnée par les points d'appui, les fédérations... Créer et conserver un (ou des) emploi(s) demande aux associations de se structurer. Certaines équipes doivent retravailler leur projet associatif, d'autres revoir leurs outils de gestion pour être plus efficaces ou revoir leur organisation interne. Certaines sont contraintes d'imaginer un nouveau modèle économique dans un contexte de diminution des subventions publiques, d'autres désirent se lancer dans une nouvelle activité ou construire une stratégie de développement. Pour aider les associations dans cette volonté de consolidation, il existe un dispositif local d'accompagnement (le « DLA »). Le DLA permet de bénéficier d'un regard extérieur pour faire le point sur le fonctionnement et pour être accompagné dans les démarches de changement par un.e consultant.e (« expert »). Ces accompagnements, gratuits pour les associations, sont financés par l'État (Directcte), la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région, et le Département.

Plus d'infos : [www.info-dla.fr](http://www.info-dla.fr)

“ En 2013, nous avons bénéficié d'un accompagnement DLA au sein de l'association Kann al Loar - Festival Bro Leon, organisatrice d'un festival début juillet à Landerneau.

Cet accompagnement, portant sur le projet associatif, l'organisation interne, et la communication, est arrivé à point nommé après une édition difficile, un changement de cap et un renouvellement quasi total des instances dirigeantes. Il nous a permis de remettre à plat notre fonctionnement, de re-mobiliser l'équipe et la salariée autour

d'un projet commun, dont on avait pu s'éloigner au fur et à mesure. La poursuite de l'activité de l'association et donc la pérennisation de la salariée était en jeu.

Le nouveau modèle mis en place est plus horizontal et démocratique, chaque administrateur dispose d'une mission avec toute latitude pour le mettre en œuvre, la salariée étant pour chacun un appui essentiel car elle a une vision globale de l'association par sa présence. Les réunions du conseil d'administration n'en sont devenues que plus riches car l'ensemble des participants porte une partie du projet

associatif et les réunions sont maintenant le lieu où cet ensemble se coordonne.

”

Contact:

**Kann ar Loar – Festival Bro Leon**  
14 rue Chanoine Kerbrat  
29800 LANDERNEAU  
[kann-al-loar.bzh/2017/](http://kann-al-loar.bzh/2017/)





# DÉVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ASSOCIATIVE

## ANAVEZOUT AN EIL EGILE ER C'HEVREDIGEZHIOÙ



Nombreux sont les acteurs associatifs à agir au quotidien au service d'un projet, d'un public, d'un territoire, sans qu'ils appréhendent nécessairement les initiatives et ressources des pairs qui les entourent. Si chaque association est porteuse de projets, de compétences et de méthodes qui lui sont propres, la possibilité de situer son action au sein du monde associatif est une des conditions pour y créer librement des synergies et penser des coopérations.

### Créer un portail numérique des associations Krouomp ur porched niverel evit ar c'hevredigezhioù

Créons un portail numérique pour accompagner et aider les acteurs associatifs sur les territoires à se mettre en réseau, faire connaissance, mutualiser, coopérer. Conçue par entrée thématique, une telle plateforme peut servir d'annuaire et de base de données sur la vie associative du territoire. Elle peut également offrir d'autres fonctionnalités: outil de mutualisation (matériels, compétences, locaux, bénévoles...), lieu ressource pour les associations, outil d'information et de formation à destination des salariés et des responsables, outil de diffusion des actions et calendriers des manifestations. Un guide numérique sur Internet est une réelle opportunité pour le monde associatif de faire connaître ses projets, pour une communauté ou pour moderniser la gestion de l'association. Les outils web peuvent être utiles à de nombreux égards, selon les besoins de chaque association.

### ✓ *Un annuaire partenarial*

Le RESAM a développé un annuaire en ligne qui regroupe l'ensemble des associations du Pays de Morlaix : plus de 2400 associations y sont recensées. La recherche peut être effectuée par commune, par nom de l'association ou par catégorie.

Les associations peuvent demander un identifiant et un mot de passe pour mettre à jour leur fiche et proposer des événements dans l'agenda du site du RESAM.

L'annuaire est interconnecté avec le site internet de Morlaix Communauté et la ville de Morlaix pour éviter aux associations de remplir plusieurs fois les mêmes données.

Actuellement le RESAM travaille à faire évoluer et élargir cet outil. L'objectif est de créer une plate-forme territoriale unique constituée de trois entrées : les associations, les missions de bénévolat et le matériel mutualisé.

Contact : **Resam**  
7, Place du Dossen, 29600 Morlaix  
Tél : 02 98 88 00 19  
[www.resam.fr/](http://www.resam.fr/)  
[contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)



### ✓ *Infosociale*

Le site « infosociale » recense aujourd'hui pour le Pays de Brest près de 600 acteurs locaux. Il apporte des informations pratiques, vérifiées et actualisées sur l'offre de services disponibles au niveau local qui permettent de répondre aux difficultés sociales et de vie quotidienne de chacun.e. Les informations contenues dans ce site sont classées par thématiques et un moteur de recherche permet de retrouver, à partir de mots-clés, toutes les informations utiles : un service, une association, un formulaire, une adresse, un plan... Le site est alimenté grâce à un partenariat fort qui

garantit des informations fiables. Les partenaires, notamment associatifs, ont accès à des informations élargies : chacun.e a ainsi connaissance des cadres d'intervention des acteurs, de leurs missions, en vue d'accroître la coordination entre les accompagnements. Cette initiative du pays de Brest est en cours de développement sur l'ensemble du territoire. Des informations sur les dispositifs d'accompagnement sont déjà proposées à tous les Finistériens sur la version actuelle du site.

[infosociale.finistere.fr/](http://infosociale.finistere.fr/)



## ✓ « Projets Jeunes » en Finistère, le réseau social des initiatives jeunes en Finistère

La plateforme numérique [www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr) permet aux jeunes Finistérien.ne.s âgé.e.s de 11 à 30 ans :

- De présenter et valoriser, à travers un cadre harmonisé, leurs projets réels, d'intérêts collectifs, qu'ils soient portés seuls ou en équipe,
- D'identifier et localiser, au plus près de leurs lieux de vie, les aides possibles (financières, méthodologiques, logistiques...) et contacter facilement les structures qui les proposent,
- De faire des demandes d'aide (financière, méthodologique...) directement en ligne (notamment demander une aide financière auprès du Conseil départemental du Finistère) et rester informé.e.s du suivi de celles-ci,
- De s'informer sur l'actualité et les événements des projets des jeunes et des structures d'aides...

En s'inscrivant sur cette plateforme, adaptée et évolutive, tout Finistérien.ne (parent, élu.e, professionnel.le, grand public...) a la possibilité d'échanger directement avec des porteurs de projets. Il ou elle peut également s'abonner à des fils d'actualités spécifiques (à des projets, à des thématiques, à des territoires...), partager des infos, suivre le soutien apporté

par les structures d'aides aux jeunes porteurs et porteuses de projets...

[www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr)

Une plateforme conçue et animée par le Centre Régional Information Jeunesse Bretagne, avec le concours des structures Information Jeunesse du Finistère et la participation des jeunes, des professionnel.le.s et des élu.e.s de la jeunesse du Conseil départemental, grâce au financement du Département du Finistère depuis 2014, complété depuis 2016 du soutien financier d'autres institutions (dont la Caisse d'allocations familiales du Finistère, la Préfecture du Finistère et la Mutualité sociale agricole d'Armorique).

Contact : 02 98 86 21 36,  
[contact@projetsjeunesenfinistere.fr](mailto:contact@projetsjeunesenfinistere.fr)  
[www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr)



## Multiplier les forums, les événements Ober kalz a foromou hag a abadennoù

Multiplions les événements pour permettre aux acteurs associatifs de faire connaître leur projet et leurs activités auprès de la population, des élu.e.s, des professionnel.le.s et des autres associations. L'organisation, et notamment la préparation en amont de tels temps forts, permet de renforcer potentiellement les liens entre acteurs, les dynamiques locales. Ces initiatives peuvent être portées par les collectivités locales (communes, EPCI...) mais également par les associations elles-mêmes (forums à thème, animations locales...) au regard des moyens humains, matériels et financiers dont chacun pourra disposer pour l'organiser.

## ✓ Un forum associatif au cœur du Festival de Douarnenez

Depuis désormais 40 ans, le Festival de Douarnenez donne à voir, chaque année, une sélection pointue de films mettant à l'honneur les cultures d'ici et d'ailleurs. Au-delà d'une programmation de nature à éveiller la curiosité, former le discernement et l'esprit critique, développer le plaisir du cinéma, le débat et la rencontre de l'autre sont également au cœur de cet événement.

Ainsi, des rencontres sont proposées pour permettre d'aborder des problématiques historiques, culturelles, politiques, sociales, essentielles, à partir des thèmes du Festival et d'entendre certaines voix qui ont nourri l'élaboration de la programmation, qui exposent des points de vue, complémentaires ou non, pour que la pensée, en plus, en parallèle ou au-delà des films, des expositions et des littératures, soit mise en partage.

Toujours dans l'enceinte du festival, sous une grande tente blanche, se tient chaque jour un forum associatif. Ce lieu éphémère accueille les associations en lien avec les thématiques et les engagements du festival. En plus des rencontres autour des films, des expositions, des débats et des palabres, plusieurs rendez-vous sont proposés durant le

festival avec des associations citoyennes et solidaires, mais aussi avec les professionnel.le.s de l'audiovisuel en Bretagne, les Sourds, les LGBTQI et les associations présentes au Forum.

De ces rencontres naissent des rapprochements et de nouvelles initiatives...

Contact :  
**Gouel ar filmoù - Festival de cinéma de Douarnenez**  
13, rue Michel Le Nobletz  
BP206 - 29172 Douarnenez cedex  
[info@festival-douarnenez.com](mailto:info@festival-douarnenez.com)  
Tél : 02 98 92 09 21



## ✓ Des temps forts sur les territoires pour développer l'interconnaissance

Nous assistons souvent à la création de nouvelles associations parfois très thématiques, très pointues voire sélectives. Si cette dynamique est signe de vitalité associative, citoyenne et démocratique, elle pourrait aussi cacher quelques effets pervers. Le premier est sans doute un essaimage du potentiel de militant.e.s qui, pour des associations anciennes peut se concrétiser par une difficulté à recruter de nouveaux et nouvelles bénévoles. Le deuxième pourrait être d'assister à une juxtaposition d'associations qui interviendraient chacune très bien sur leur sujet mais ne se croiseraient en fait jamais, ou juste à la traditionnelle réunion annuelle du planning d'utilisation des salles...

Et si l'un des enjeux de la vie associative était de créer du lien, de la rencontre entre les associations ? En tant que centre social agréé par la CAF et soutenu par les collectivités locales, l'Ulamir en est convaincue et développe des actions en ce sens, ou bien participe à des initiatives inter-associations portées par d'autres associations ou par les communes.

L'idée est de développer ou contribuer à des temps forts qui permettent à des bénévoles et des adhérents de s'ouvrir, de décroiser, d'enrichir leurs propres projets, et non simplement de se retrouver entre pairs.

Premier exemple, le forum des associations. Aujourd'hui très répandu, il est organisé chaque année par l'Ulamir e Bro Glazik depuis 25 ans sur son territoire. Et depuis plusieurs années, les associations sont invitées à proposer des animations et démonstrations pour animer l'après-midi. Ce n'est pas seulement un moyen de recruter des adhérent.e.s, c'est aussi et surtout une manière d'afficher le dynamisme associatif en direction de la population, mais c'est également un des rares temps qui réunit en un même lieu toutes les forces vives des communes. Rencontres et discussions ont lieu lors de ce rendez-vous et débouchent parfois sur des projets communs, des mutualisations de moyens, des réflexions collectives (réglementations, responsabilités, ...)

Deuxième exemple autour d'une animation grand public : les Etapes enchantées sont un rendez-vous annuel organisé conjointement par l'Ulamir centre social et la commune de Pluguffan. Il s'agit de proposer une animation « conte » ou « art de rue » autour d'un four à pain reconstruit par le chantier d'insertion de l'Ulamir en 2008. Pour l'occasion, du pain est cuit à l'ancienne dans le four à bois et partagé avec les participant.e.s.

En 2017, ce projet a associé plusieurs associations locales autour de la thématique « Pluguffan en 2050 ». L'Ulamir et la Mairie de Pluguffan ont sollicité la compagnie Gigot Bitume et son dandy belge Pieter Vandernorte qui, sur un ton résolument décalé, est venu rendre public un « audit » sur l'avenir de la commune. Pour écrire ce spectacle, le comédien Ronan Le Fur a sollicité habitant.e.s, élu.e.s municipaux et responsables associatifs. 6 associations ont répondu présentes et ont contribué à l'écriture du spectacle, notamment lors d'une réunion publique. Les bénévoles qui le souhaitaient ont même été intégré.e.s dans le spectacle pour le plus grand plaisir des spectateurs et spectatrices. En tout près de 70 personnes ont contribué à ces deux jours d'animation.

Cette animation a permis à des bénévoles d'associations de contribuer à une dynamique collective, d'interagir en dehors de leurs activités habituelles, de surprendre le public... tout en gardant un très bon souvenir, un moment un peu hors du temps qui constitue maintenant un point commun pouvant déboucher sur d'autres échanges...

1. Communes de Pluguffan, Plomelin, Plonéis, Guengat et Plogonnec, Quimper Bretagne Occidentale, Conseil départemental du Finistère
2. Site internet [www.ulamir-ebg.org](http://www.ulamir-ebg.org)
3. Site internet : [compagniegigotbitume.com/](http://compagniegigotbitume.com/)
4. Club de basket, santiag country dancers, les Jedi de l'Ouest, le club des retraités, Antanandavahely-Bretagne, Paroisse de Pluguffan

Contact :

**Ulamir**

33, rue Laënnec 29710 Ploneis

Tél : 02 98 91 14 21

[www.ulamir-ebg.org](http://www.ulamir-ebg.org)

[ulamir.ebg@wanadoo.fr](mailto:ulamir.ebg@wanadoo.fr)

**Mairie Pluguffan**

Rue de Quimper 29700 Pluguffan

02 98 94 01 11

[mairie@pluguffan.bzh](mailto:mairie@pluguffan.bzh)



## Mieux faire connaître les possibilités offertes par les fédérations, points d'appui et institutions Brudañ gwelloc'h ar pezh a c'hall bezañ graet gant ar c'hevreadoù, al lec'hioù-sikour hag an ensavadurioù

De par leurs missions, les fédérations, points d'appui et institutions collectent de nombreuses informations. Ils sont en mesure d'accompagner la création de réseaux et sont des lieux ressources incontournables. Par ailleurs, le Répertoire National des Associations (RNA) contient l'ensemble des associations relevant de la loi 1901, à savoir toutes les associations de France. Le RNA contient également les associations reconnues d'utilité publique (dites «ARUP»). Conformément aux dispositions de la loi pour une République numérique, les données du Répertoire National des Associations (RNA), produites par le Ministère de l'intérieur, sont aujourd'hui accessibles : chacun peut s'en saisir pour s'auto-organiser.



## L'animation de collectifs thématiques inter-associatifs sur le pays de Morlaix

Le RESAM anime des espaces d'échange pour favoriser la coopération entre les associations, les citoyen.ne.s et les politiques. Deux collectifs inter-associatifs sont particulièrement actifs :

- Culture Pour Tous est composé d'une quarantaine d'acteurs culturels et sociaux afin de faciliter l'accès à la culture des personnes qui s'en sentent éloignées, à travers une aide financière mais surtout un accompagnement social. Des centaines de personnes peuvent ainsi, chaque année depuis 2005, se rendre au théâtre, au cinéma, voir un concert... Les réunions du collectif sont également des temps d'échange pour parler d'un projet, exprimer des besoins, trouver des partenaires et faire remonter des problématiques.

- La Maison du Monde rassemble une trentaine d'associations, des partenaires publics et des citoyen.ne.s autour des thématiques de la solidarité internationale, la mobilité internatio-

nale et échange interculturel. Afin de mettre en lumière leurs actions, les membres du collectif ont décidé de créer deux événements en commun : « On part à l'Aventure ! » en avril sur la mobilité internationale, et le « Festival des Solidarités » en novembre.

Le RESAM peut être amené à réunir les acteurs qui en expriment le besoin, comme il a été le cas récemment pour les clubs informatiques ou les associations étudiantes.

Contact :

**RESAM**

[www.resam.net](http://www.resam.net)

[contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)

02 98 88 00 19



## Mettre en place des outils communs

### Lakaat binvioù boutin war-sav

Les temps de rencontres permettent aux associations et institutions de se retrouver soit sur un thème précis, soit sur un territoire donné. Pour co-structurer des projets associatifs et développer des politiques publiques, il est nécessaire de se doter d'outils d'aide à la décision qui permettent à tous d'avoir un socle de connaissance et de données équivalentes. Mis en perspective du nécessaire traitement des données publiques, via l'Open Data, cela nous invite à travailler de concert sur des outils communs d'analyses ou d'observations des territoires, pour ajuster au mieux l'intervention des acteurs publics et assurer leur pertinence.



## Une cartographie collaborative

Dans le cadre du Projet Alimentaire de territoire, le Conseil départemental a construit un outil « SIG », système d'information géographique, afin de construire une carte interactive des initiatives locales portées par l'ensemble des acteurs du champ de l'alimentation en Finistère, collectivités, représentant.e.s professionnel.le.s des filières agricole et de la pêche et associations locales.

Le 17 novembre, lors des Assises de l'Alimentation, chaque partenaire a ainsi pu se saisir de cet outil numérique pour exposer ses actions. Au total ce sont plus de 42 initiatives, couvrant l'ensemble du territoire du département, qui sont venues, au fil de la journée, construire cette cartographie.

Cet outil numérique a permis de recenser, faire connaître et valoriser la diversité des initiatives engagées au quotidien et dans les territoires contribuant à l'évolution des pratiques

alimentaires en Finistère. Cette connaissance des acteurs et des projets déjà engagés va permettre au Comité des Partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet alimentaire finistérien de construire un plan d'action adapté aux dynamiques existantes et aux besoins recensés sur les territoires.

Contact :

**Conseil départemental du Finistère**

32 boulevard Dupleix - CS 29029

29196 Quimper cedex

02 98 76 20 20

[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)





# DÉVELOPPER LA MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS

## DIORREN AR C'HENLODENNAÑ ETRE KEVREDIGEZHIOÙ



La mutualisation est un enjeu fort pour le secteur associatif. Loin de se réduire à une réponse face à la diminution des moyens, la mutualisation est avant tout un levier pour enrichir les dynamiques associatives sur un territoire, via des coopérations entre acteurs. Elle facilite le développement des structures qui ne disposent que de faibles moyens. Cependant, elle pâtit parfois de représentations négatives : les associations peuvent avoir le sentiment qu'une telle dynamique réduit leur autonomie, qu'elle mobilise du temps (et donc de l'argent). La mutualisation est avant tout un état d'esprit à cultiver, sachant que la mutualisation de moyens (à l'instar des autres coopérations) ne se décrète pas : il est impératif de créer un climat de confiance entre les membres du réseau pour qu'une mutualisation puisse être envisagée. La première étape consiste à favoriser le dialogue et les rencontres entre les associations, afin de faire émerger progressivement plus de synergies, qui seront toujours sources d'innovation sur les territoires. S'il doit y avoir tarification, une attention devra être portée à la mise en place de politiques équitables et privilégiant l'accessibilité des petites et moyennes structures (qui sont majoritaires).

Les premières mutualisations se sont réalisées par la création de fédérations d'associations. Pour porter une même vision de la société ou pour construire des projets communs, elles se sont développées au cours du XXe siècle. Plus récemment elles ont développé des centres de ressources (formations de bénévoles, gestion de la fonction employeur, accompagnement du projet associatif, services numériques,...) au service de leurs associations membres.

### Du « coup de pouce » au partenariat Eus an « taol skoaz » d'al labour a-gevret

De nombreux services sont rendus entre associations à l'échelle locale. Certaines associations disposent de moyens divers (salles de réunions ou d'activité, véhicules, etc.) auxquels n'ont pas accès des associations de plus petite taille. Elles peuvent mettre ces moyens à disposition afin de permettre aux moins dotées de déployer des projets. Ces échanges de petits services ont vocation à générer du lien entre associations, voire à faire germer des projets communs. Ils permettent également aux associations qui en bénéficient de se faire connaître auprès d'un nouveau public.

### ✓ *La logistique au service des coopérations*

La Maison Pour Tous de Penhars accompagne les associations volontaires dans la réalisation de leurs projets ou facilite leurs actions à l'échelle d'un quartier ou de la ville de Quimper. Moyennant une adhésion symbolique, les associations peuvent bénéficier à l'année d'une aide matérielle comme un prêt de salle pour des réunions ou des activités, ainsi qu'un accompagnement dans la mise en place de leurs projets grâce à l'appui de professionnels. Cette démarche permet de développer le réseau associatif au sein du quartier, et ainsi favoriser en mutualisant les moyens et les coûts, les actions sur le territoire. Ce partenariat et cette complémentarité a pour objectif de faire bénéficier les habitant.e.s du quartier d'une offre d'activité plus large, à moindre coût mais également de renforcer le lien entre les habitant.e.s à travers une

découverte socioculturelle variée et complémentaire. Cette richesse associative a permis à de nombreuses reprises de faire émerger de nouveaux projets partagés mêlant diverses associations, pratiques, cultures et découvertes au travers d'objectifs partagés développant ainsi le vivre ensemble.

Contact :  
**Maison Pour Tous de Penhars**  
39 boulevard de Bretagne  
29000 Quimper  
Tél : 02 98 55 20 61  
[www.mptpenhars.com](http://www.mptpenhars.com)



## Mutualiser les achats pour réduire les coûts Prenañ a-gevret evit digreskiñ ar c'houstoù

Les associations, selon leur taille et leur secteur d'activité, peuvent assumer des coûts importants d'achat de fournitures et matériels, d'abonnement de téléphonie, de formation, de prestations, de contrats de complémentaire santé pour les salarié.e.s... Les petites et moyennes associations disposent de peu de levier pour réduire, seules, ces frais. La mutualisation des achats – parfois sous la forme d'un groupement d'achat – permet de réaliser des économies. Comme pour l'échange de services, ce type de mutualisation génère des dynamiques communes entre associations.

### ✓ **Négocier une mutuelle commune**

L'Espace associatif en collaboration avec ses associations adhérentes employeuses a choisi, après avoir obtenu l'accord du syndicat employeur CNEA de l'animation, de négocier un contrat de complémentaire santé plus adapté aux besoins des employeurs, employeuses et des salarié.e.s au local que le contrat négocié au national : l'objectif était d'obtenir un meilleur niveau de garanties pour un prix inférieur à celui proposé dans les contrats proposés par la branche.

Une vingtaine d'employeurs et employeuses de l'animation se sont regroupés pour définir un cahier des charges partagé par toutes, puis pour négocier un contrat rentrant dans le cadre des obligations conventionnelles. En janvier 2016, le contrat de groupe était signé. Et 38 employeurs et employeuses co-portaient le contrat qui bénéficiait à 250 personnes

(dont 176 salarié.e.s). Aujourd'hui, 49 structures et 196 salarié.e.s bénéficient des prestations qui satisfont grandement chacun. Ensemble nous travaillons à améliorer la proposition. Nous veillons collectivement à l'équilibre du contrat.

Contact :

**Espace Associatif de Quimper**

53 impasse de l'Odet, 29000 Quimper

Tél. 02 98 52 33 00

[www.espace29.asso.fr](http://www.espace29.asso.fr)

[mda@espace29.asso.fr](mailto:mda@espace29.asso.fr)



### ✓ **Du groupement d'achat à la coopération renforcée**

L'association collectif alliance rassemble 6 associations du réseau UNA (Union Nationale de l'Aide) intervenant dans le champ du médico-social et du sanitaire pour permettre le maintien à domicile des Finistérien.ne.s. Les 6 associations, réparties sur le département du Finistère, réalisent des missions d'intérêt général autorisées par le Conseil Départemental du Finistère et l'Agence régionale de Santé de Bretagne pour accompagner notamment 1 700 personnes en perte d'autonomie et/ou vulnérables. Le collectif alliance représente 801 collaborateurs et collaboratrices au 1er novembre 2017.

L'association est née en 2001 de la réflexion de directeurs du réseau UNA du Nord Finistère pour formaliser un collectif de travail. Dès 2002 ces associations ont mutualisé leurs compétences pour mettre en œuvre les outils de la loi du 2 janvier 2002 modernisant l'action médico-sociale qui intègre pour la première fois les services à domicile comme des acteurs à part entière du champ du médico-social. La volonté des associations membres était ainsi de proposer des réponses aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des familles qui soient qualitatives.

Parti de l'adage « à plusieurs on va plus loin », les travaux de réflexions et de mutualisations se sont prolongés et formalisés par la création de l'association du Collectif Alliance en 2004. La structuration « d'Alliance » a permis depuis 2004

de développer les actions de mutualisations techniques et matérielles concrètes et efficaces :

- Contractualisation d'un contrat de flotte automobile représentant aujourd'hui 95 véhicules ;
- Optimisation des systèmes d'Information
- Mise en œuvre de formations communes entre collaborateurs administratifs et d'interventions.

Ces travaux ont permis de limiter les coûts de structure pour chaque association tout en développant des outils et des processus de travail qualitatifs car ils sont systématiquement réfléchis, concertés et mis en œuvre de manière consensuelle.

Mais au-delà de ces « achats » collectifs, les associations acteurs du collectif Alliance ont développé progressivement des liens et une interconnaissance qui ont accentué la mutualisation des bonnes (meilleures) pratiques professionnelles pour renforcer la qualité des services rendus aux Finistérien.ne.s. Les différents échanges entre les administrateurs et administratrices bénévoles des structures et les professionnel.le.s (directeurs/directrices) ont permis de faire évoluer les orientations stratégiques pour s'adapter à l'évolution des besoins de la population, d'adapter les organisations des associations pour prendre en compte les schémas départementaux à l'attention des personnes accompagnées par le Conseil Départemental du Finistère.

Pour exemple, quelques éléments qui ont concerné tout ou partie des associations du collectif :

- Rapprochement puis fusion des services entre eux ;
- Conduite des évaluations internes et des évaluations externes des services avec un auditeur commun ;
- Conduite d'un dispositif local d'accompagnement (DLA) pour le compte du collectif mais aussi pour les associations en individuel comme pour l'ALDS de Cléder.

Aujourd'hui le Collectif Alliance, véritable acteur de l'économie sociale et solidaire, est engagé pour être force de proposition et promouvoir une évolution des services d'aide à domicile en privilégiant :

1. Une valorisation des métiers du domicile tout en renforçant les conditions d'exercice du métier ;
2. Une politique active de prévention des risques professionnels ;
3. Des plans de formations dynamiques pour préparer/faciliter l'adaptation aux évolutions du secteur.

Par le biais de son engagement actif à l'égard de ses ressources humaines, le Collectif Alliance met en œuvre des actions novatrices pour répondre à son cœur de métier :

l'accompagnement à domicile des personnes à chaque période de la vie:

- Des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) pour les personnes en perte d'autonomie ;
- Des coopérations avec les acteurs du secteur médico-social (les Genêts d'Or, la Fondation Massé Trévidy, ARAMIS...);
- Des équipes dédiées aux personnes en situation de handicap ;
- Des services aux familles ;
- Des actions pour rompre l'isolement de tous les publics dans le cadre des réponses à appels à projets portés par la conférence des financeurs du Finistère.

Contact :  
**AMADEUS Aide et Soins**  
[contact@amadeus-asso.fr](mailto:contact@amadeus-asso.fr)



## Mutualiser l'emploi pour sécuriser les salarié.e.s et élargir ses compétences Kenlodennañ an implij evit suraat ar c'hopriddi ha reñ muioc'h a varrezhioù dezho

Le secteur associatif représente une part importante de l'emploi dans le Finistère. Néanmoins, des difficultés peuvent émerger lorsqu'il s'agit de pérenniser l'emploi, l'emploi à temps plein ou bien de répondre à des besoins saisonniers. De même, certaines associations sont en difficulté pour recruter des salarié.e.s sur des compétences spécifiques, pour lesquelles elles ne sont pas en mesure de proposer de contrat à temps plein. Face à ces difficultés, la mutualisation de l'emploi entre associations peut constituer une réponse ; de plus, elle sécurise les salarié.e.s dans leur vie professionnelle et permet d'anticiper collectivement de nouveaux besoins, auxquels il sera plus facile de répondre de manière réactive. De nombreux exemples de mutualisation de l'emploi existent: de la mise à disposition au groupement d'employeurs, les coopérations entre associations autour de l'emploi peuvent prendre des formes diverses et s'adapter aux besoins.

La mise en place d'un groupement d'employeur peut nécessiter, selon la structure porteuse, la création d'un poste de chargé de la gestion des ressources humaines qui induit un coût. Ce coût peut être assumé par les associations adhérant au groupement et/ou par leurs financeurs.

### **Le groupement d'employeurs, une aventure collective**

“ GEC Bro Kemperle, le groupement d'employeur du pays de Quimperlé (appuyé par le conservatoire et Quimperlé Communauté) permet d'offrir une solution intéressante quant à la problématique du surcoût induit par la création d'un poste de gestionnaire des ressources humaines à l'échelle du GE. Dans ce cas spécifique le coût du poste de gestionnaire a été compensé par l'institution afin de faciliter la création du GE à l'échelle du territoire.

Lorsque j'ai pris mon poste en octobre 2013 (directeur du conservatoire mis à disposition à 40% à l'époque pour la direction du réseau des écoles de musique associatives de Quimperlé Communauté), j'ai rapidement fait le constat de professeur.e.s ayant des « petits » contrats dans les associations, de situations précaires, de femmes qui devaient parfois courir 4 ou 5 employeurs pour faire valoir leurs droits au congé maternité.

Du côté des employeurs, donc des bénévoles associatifs, les difficultés étaient souvent liées aux respects des

procédures d'emploi, au temps nécessaire à la veille juridique, et donc à la crainte de mettre en danger tant la structure que ses employé.e.s.

Suite à des échanges avec Musiques et danses en Finistère, nous avons organisé une rencontre avec l'ensemble des acteurs du réseau d'écoles de musique pour envisager un avenir meilleur.

Le modèle du « groupement d'employeurs » est alors apparu comme une solution possible et le département nous a permis de lancer un DLA pour envisager sérieusement ce modèle.

Lors de ces travaux, la plus grande difficulté a été la notion de solidarité financière entre associations. La connaissance des différents acteurs (en réseau depuis 2010) a sans doute aidée à franchir cette difficulté. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, la notion de réseau s'est encore renforcée et la perspective de la création d'un emploi a permis d'envisager en outre un développement qualitatif du suivi pédagogique, par l'intégration de tous les élèves des écoles associatives dans le logiciel de scolarité communautaire.

Au-delà, la création du GE implique une professionnalisation du traitement de

l'emploi dans ce secteur associatif, un renforcement pour 11 des 30 salarié.e.s qui travaillent dans les différentes structures. Un développement du GE dans d'autres domaines culturels sera envisageable lorsque la machine sera en bon état de marche.

En 2013, il y avait 51 professeur.e.s pour 600 élèves, ils sont aujourd'hui 45 pour plus de 900 élèves.

En ce sens, les réflexions liées à la précarité des enseignant.e.s ont déjà porté leurs fruits dans les travaux liés au GEC bro Kemperle. ”

Contact :

**Conservatoire Réseau Musique & Danse de Quimperlé Communauté**

31, rue Brémond d'Ars 29300 Quimperlé

Tel: 02 98 96 08 53 - 06 25 97 04 72

facebook.com/ConservatoireDeQuimperle



## ✓ Un nouveau groupement d'employeurs intersectoriel

A ce jour, convaincus que la mutualisation des emplois est une des réponses possibles aux difficultés organisationnelles et financières rencontrées par les associations, L'Espace associatif, le RESAM et SEMA'FOR travaillent à la création d'un groupement d'employeurs intersectoriel non fiscalisé dédié au monde associatif.

En effet, seul l'outil GE est susceptible de répondre à une volonté collective forte d'agir sur l'emploi dans la durée, à l'échelle d'une filière et ou d'un territoire. Il reste la solution la plus aboutie pour faciliter le partage de l'emploi. C'est sur ces constats (croisés avec celui des besoins identifiés) et sur le fait qu'il n'existait pas dans le Finistère de Groupement d'Employeurs non fiscalisé (pour les associations non fiscalisées, intégrer un GE assujéti à la TVA augmente l'heure facturée de 20%, ce qui impacte fortement le coût de l'emploi mobilisé et freine le recours au GE) que ce projet de GE pensé pour les petites et moyennes associations a pris corps.

Le GEAI 29 dont les statuts ont été déposés en octobre permettra :

- d'anticiper les mutations liées aux restrictions budgétaires vécues par le secteur associatif notamment ou/et de conforter des emplois qui pourraient être supprimés du fait des baisses de financement et/ou des obligations légales (temps partiels à 24H minima) ou encore la réduction des contrats aidés (CUI-CAE) ;
- de conforter les emplois à temps partiel nombreux dans le secteur associatif ;
- d'accompagner et de sécuriser les parcours professionnels en donnant accès à la formation ;
- de faciliter l'accès aux droits pour les salariés ;

Mais aussi et dans un second temps de :

- Renforcer les compétences sur un territoire (travailler sur le partage de compétences expertes) ;

- Capter et fidéliser des salarié.e.s aux compétences spécifiques ;
- Développer localement une véritable politique dédiée à la qualité de l'emploi des salarié.es du secteur.

Modalités de déploiement du GEAI 29 : très concrètement, les points d'appui à la vie associative et les réseaux qui le souhaitent sont positionnés en amont du GE. Ils assureront sur l'ensemble du département, l'accueil, les premiers conseils et ils évalueront le besoin et la pertinence de mobiliser le Groupement d'employeurs. En fonction de l'évaluation posée, ils accompagneront les structures vers la solution la plus adaptée à leur situation et leur statut fiscal. Ils sauront orienter vers le GEAI29, ou vers les autres GE du territoire (exemple : associations fiscalisées). Mais aussi dans le cas où la mobilisation d'un GE ne serait pas pertinente (volume horaire trop restreint ou manque de visibilité financière à court termes), ils orienteront vers une solution plus adaptée (prestation ou prêt de salarié.e dans le cadre d'une mise à disposition conventionnée.).

Contact : Sur le pays de Brest : **SEMA'FOR** : 10-12 rue Sisley, 29200 Brest - contact@semafor.org - 02.98.40.21.22

Sur le pays de Morlaix : **RESAM** : 7, place du Dossen, 29600 Morlaix – contact@resam.net – 02 98 88 00 19 – www.resam.net

Sur le pays de Cornouaille : **Espace Associatif** : 53 Impasse de l'Odet, 29000 Quimper - 02 98 52 33 00 - www.espace29.asso.fr - mda@espace29.asso.fr



## ✓ *Un nouveau groupement d'employeurs sur le Pays de Brest*

Le groupement LABO : un groupement d'employeurs tout neuf et déjà stabilisé sur le Pays de Brest ! En décembre 2016, la Ligue de l'enseignement et les Francas ont créé à Brest le Groupement Laïque des Associations de Brest Océane. Une année plus tard, il compte déjà 5 ETP œuvrant dans des associations brestoises. Il a vocation à se développer au service

des associations des 2 réseaux sur l'ensemble du Pays de Brest en s'engageant pour un emploi de qualité.

Contact :

**Groupement Laïque des associations de Brest Océane**  
61 Rue de Pen Ar Menez 29200 Brest

## S'organiser pour répondre collectivement aux besoins En en renkañ evit bastañ a-stroll d'an ezhommou

Au-delà des mutualisations relatives aux moyens, les coopérations autour de projets communs et les accompagnements entre associations doivent être encouragés. Les associations peuvent développer entre elles des échanges de pratiques, des soutiens en ingénierie, des projets ponctuels ou pérennes. Des structures établies (associations, points d'appui, fédérations...) peuvent aussi accompagner des associations naissantes ou en besoin de structuration.

## ✓ *Impulser des projets collectifs innovants et structurants pour le territoire*

L'Adess du Pays de Morlaix, pôle de l'économie sociale et solidaire, porte le projet « TAG29 ».

Ce Propulseur d'entrepreneuriat collectif est l'un des 4 dispositifs d'accompagnement renforcé des projets de création d'entreprises d'économie sociale et solidaire en région Bretagne. Prévoyant de se déployer à l'échelle départementale d'ici à 2019, il démarre ses activités sur le Pays de Morlaix, territoire fragilisé et identifié comme prioritaire par l'État.

Le Propulseur d'entrepreneuriat collectif du Finistère comprend 3 fonctions principales :

Un **REVELATEUR**, bureau d'études qui vérifie l'opportunité de solutions entrepreneuriales solidaires et durables à partir des besoins sociétaux identifiés sur le territoire. Il se calque sur le fonctionnement des « Fabriques à initiatives » de l'Avise.

Un **IDEATEUR** qui accompagne les porteurs de projets à transformer leurs idées innovantes vers un projet d'entreprise solidaire par la mise en place d'ateliers d'urgence.

Un **INCUBATEUR** qui propulse des projets d'entreprises solidaires jusqu'à ce qu'elles fonctionnent de manière autonome et soient créatrices d'emplois durables.

Contact :

**ADESS Pays de Morlaix**  
52 route de Garlan 29600 Morlaix





# FAIRE RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE L'ACTION ASSOCIATIVE SUR LES TERRITOIRES

## LAKAAT AN DUD DA C'HOUZOUT PEGEN POUEZUS EO OBEREREZH AR C'HEVREDIGEZHIOÙ EN TIRIADOÙ



Les associations sont des acteurs incontournables des territoires, au plus près des besoins exprimés par les populations. Leur force réside souvent dans leur capacité à accueillir toutes les situations, à les aborder dans leur complexité, et de ne pas y apporter une unique réponse. Pour autant, cette expertise demeure encore aujourd'hui trop marginalement prise en compte dans la construction des politiques publiques. Les associations, en prise avec les réalités locales et porteuses de solutions concrètes et souvent innovantes, y contribuent pourtant et peuvent y contribuer davantage. Pour cela il est nécessaire qu'elles deviennent des partenaires à part entière pour l'ensemble des acteurs du territoire et soient valorisées en tant que tel.

### Évaluer et valoriser l'utilité sociale des projets associatifs

#### Istimañ ha talvoudekaat pegen lañsus eo mennadoù ar c'hevredigezhioù war an dachenn sokial

De par leurs actions, les associations contribuent de façon évidente à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités) et à la solidarité. Cet apport peut être de différentes natures (social, environnemental, culturel, éducatif, économique...), il n'est pas toujours directement visible ni même perçu par les associations elles-mêmes. L'enjeu réside bien dans l'identification et la valorisation de tous les aspects de la vie associative qui contribuent à la transformation de la société, entendu que l'utilité sociale concerne un service rendu, un bénéfice ou un effet positif pour la population et la société sur un territoire.

Les activités des associations sont extrêmement diversifiées et s'exercent dans des secteurs très variés. De par leur statut d'employeur notamment, les associations participent activement au dynamisme économique et sont un facteur d'attractivité sur les territoires. Dans le cadre du groupement d'employeurs, les associations ne sont pas simplement « consommatrices » de temps partagé : elles y maintiennent des compétences et développent des projets.

Pour réaliser ces objectifs, il s'agit :

- pour les associations, de savoir identifier et valoriser les effets positifs de son action/projet pour en définir l'utilité sociale et la partager
- pour les institutions, de définir et/ou d'utiliser des indicateurs de développement permettant de mesurer la richesse des liens et les actions produites par les associations sur les territoires.

Des outils standardisés d'évaluation de valorisation et d'amélioration des pratiques peuvent être développés pour permettre aux acteurs d'évaluer la performance de leurs pratiques susceptibles de générer des bénéfices auprès des individus et des collectivités (voir outil type « MEPS » Modèle d'Évaluation des Pratiques Sociales des festivals et événements au Québec)

#### **Au-delà du sport : une association ouverte sur la Cité**

“ Au sein de l'association de tennis de table du Relecq-Kerhuon nous avons développé une conscience « citoyenne ». Nous tentons d'œuvrer largement, au-delà du sportif pour montrer que le sport est un vecteur fort de lien social, de lutte contre l'isolement, de portes de sortie de certaines précarité, et même de lutte

contre le réchauffement climatique. Nous avons mené depuis des années, en lien avec la mairie, de nombreuses actions concrètes. Qu'il s'agisse du partenariat monté avec Handi Brest (et quelques prothésistes) pour accueillir sur des créneaux précis toute personne en situation de handicap et lui permettre de pratiquer une activité sportive. A ce titre nous formons nos bénévoles pour cette prise en charge particulière. De manière générale au sein du club une attention

toute particulière est porté sur le fait de pouvoir accueillir tout le monde, sans distinctions d'âges, de handicap ...

Nous avons des créneaux spécifiquement dédiés aux personnes âgées, aux seniors, qui n'ont pas le même rythme quotidien que des actifs. Nous organisons également des Pédiping pour aller chercher les enfants à la sortie de l'école, leur offrir un goûter et pratiquer 40 minutes de sport, nous offrons également quelques licences gratuites aux familles les plus

défavorisées, en lien avec le CCAS, nous participons à des campagnes de récoltes de journaux (en lien avec Cellaouate) cela nous permet de travailler à une meilleure isolation des maisons mais aussi de récolter quelques fonds supplémentaires pour l'association. Nous essayons d'œuvrer tant que nous pouvons pour valoriser l'association, prouver tous les aspects insoupçonnés du sport et développer le lien social,

le fait de «faire société» ensemble. Quand nous voyons des personnes de 80 ans vouloir prendre une licence, ou des jeunes lourdement handicapés vouloir revenir, ça nous motive toujours à continuer dans ce sens. ”

**Thierry Heime,**  
Président du PPCK

Contact :  
**Ping Pong Club Kerhuonnais**  
5 rue Jean ZAY  
29480 Le Relecq Kerhuon  
ppck.asso.fr

## Fédérer les actions autour d'un projet de territoire Kevreañ an obererezhioù gant ur mennad evit an tiriad

De nombreux projets sont menés, par les acteurs associatifs sur les territoires. Peu visibles, isolés et parfois fragiles, ces projets sont pourtant incubateurs d'innovation et de transformation sociale. Sur un même secteur, les associations peuvent co-construire des projets collectifs, à partir d'une analyse partagée des constats et besoins. Ainsi, les associations font le pari de l'intelligence collective, en animant un dialogue autour d'un projet de territoire avec tous les acteurs concernés. Cette démarche met en avant la primauté de l'utilisateur, le décloisonnement des méthodes, la coproduction des solutions avec les parties prenantes, ainsi que l'expérimentation. Ces principes sont devenus incontournables pour développer des services utiles et adaptés aux besoins et aux usages.

### ✓ Un projet à l'initiative des habitant.e.s

«Cabane à Pouce », illustration du « Développement du Pouvoir Agir » ou comment, à partir d'un « café seniors » une initiative d'habitants prend corps et se développe en lien avec les pouvoirs publics

Le décor : Plougastel-Daoulas, commune de Brest Métropole. 13101 habitants, un bourg et 162 villages et hameaux disséminés sur les 4700 hectares de la commune ; 40% de la population réside au bourg et 60% dans les villages et hameaux. Seul le bourg est desservi par les bus de Brest Métropole.

Et, les acteurs entrent en scène :

À l'issue d'un café seniors organisé le 30 septembre 2016 sur le thème de la mobilité, un groupe (seniors bénévoles et la directrice du centre social) s'est constitué pour poursuivre la réflexion quant à la mobilité des seniors sur la presqu'île. C'est le « Groupe Mobilité » du centre social.

En octobre 2016, quatre personnes du centre social, dont deux bénévoles du groupe « mobilité » et la directrice, se sont engagées dans la formation DPAPC, développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, mise en place par la fédération des centres sociaux bretons.

Le 4 novembre 2016, dès la première réunion du groupe mobilité, elles proposent d'utiliser la démarche DPAPC pour faire avancer la réflexion et aboutir si possible à des solutions.

Au conseil d'administration du 8 novembre 2016 est annoncée la création du groupe mobilité, expliquée la démarche DPAPC et précisé que la formation-action dans laquelle sont engagées les quatre personnes va donner des outils pour poursuivre le travail. Le conseil d'administration donne son aval, le groupe est légitimé.

Il chemine et constate bien vite que l'absence de desserte entre les hameaux et le bourg, ainsi que le peu de possibilités de se déplacer sur la presqu'île en dehors de la voiture individuelle, concerne toute la population et pas uniquement les seniors. Il émet alors l'hypothèse que des familles, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap rencontrent des difficultés pour se déplacer sur la presqu'île, hypothèse qu'il souhaite vérifier lors d'une réunion publique.

Cette réunion a lieu le 18 mars 2017. Y ont participé des représentant.e.s de la municipalité, du Conseil départemental, des associations, des amicales de quartier, des individuel.le.s. L'hypothèse émise par le groupe mobilité est confortée. À l'issue de la réunion, un représentant de la municipalité, et cinq individuel.le.s, dont deux personnes à mobilité réduite ou porteuse de handicap, rejoignent le groupe mobilité.

À la réunion suivante, le 20 mai 2017, le groupe liste les pistes de solutions possibles et propose de participer à la semaine européenne de la mobilité en répondant à un appel à projet du Département. Le 15 juin 2017, c'est la naissance du projet «cabane à pouce».

Le 19 juin 2017, réunion avec les institutionnel.le.s et décideurs (représentant.e.s de Brest Métropole, de la municipalité de Plougastel, de Kéolis-Bibus, de l'ADEUPA, du Conseil départemental) pour une présentation du travail réalisé et des pistes-solutions.

C'est l'occasion pour la municipalité de rappeler que le Conseil départemental a souhaité que les bus scolaires qui desservent les villages matins et soirs soient utilisables par tou.te.s, dans la mesure des places disponibles moyennant une participation financière de deux euros.

En septembre 2017, mise en place de l'expérience «Cabane à Pouce», auto-stop organisé et sécurisé sur deux axes principaux de la commune (le bourg /port du Tinduff et le bourg/ Pointe de l'Armorique). Chacun.e s'inscrit au centre social en tant que chauffeurs ou auto stoppeurs, macarons aux un.e.s et aux autres ; abris –bus scolaires des villages utilisés comme «cabane à pouce» et arrêts supplémentaires sur les trajets prévus, matérialisés par des poteaux prêtés par Bibus ou fabriqués par des bénévoles.

Le 14 octobre 2017 a eu lieu une réunion bilan. Soixante personnes se sont présentées comme chauffeurs et dix comme auto-stoppeurs. Le retour des questionnaires adressés aux participant.e.s comme les échanges lors d'événements (forum des associations) et les contacts avec les commerçant.e.s font état d'une adhésion populaire : une expérience intéressante, une belle idée à mettre en place.

Le bilan fait également apparaître l'impact médiatique : l'expérience est relayée par la presse (Ouest France et Télégramme), par la radio avec une interview de la directrice du centre social sur RCF, par France 3 Iroise dont le reportage est repris au régional comme au national.

Ce thème de la mobilité et toutes les questions qu'il soulève sont un chantier ouvert sur l'avenir et le groupe a la volonté de donner suite à l'expérience.

Il propose alors une nouvelle rencontre aux décideurs et décideuses pour partager le bilan de l'expérience vécue et pour envisager l'avenir de l'initiative «cabanes à pouce»

La réunion a eu lieu le 6 novembre 2017 en présence des représentant.e.s de la Ville, de Brest Métropole, de Kéolis, de l'ADEUPA, et des membres du groupe mobilité.

Le projet d'étendre d'ici à trois ans l'initiative « cabanes à pouce » sur toute la presqu'île » a reçu l'aval de tou.te.s les participant.e.s.

Les décideurs et décideuses se sont engagé.e.s à apporter leur aide financière et/ou logistique pour un lancement de l'action au printemps 2018. Le groupe mobilité s'est engagé à présenter projet et cahier des charges pour le 15 décembre 2017. Alors vivement des « cabanes à pouce » sur toute la presqu'île de Plougastel !

Contact :  
**Centre social L'Astérie**  
Espace Avel Vor  
Route de la Fontaine blanche  
29470 Plougastel-Daoulas  
Tél. 02 98 37 57 35



## Créer des postes de médiateur des associations dans les territoires Kevreañ an obererezhioù gant ur mennad evit an tiriad

Un projet de territoire doit permettre de créer une émulation entre ses acteurs. Les pouvoirs publics portent ces structurations qui doivent être partagées, co-construites avec les associations. Les enjeux sont forts sur ce sujet et doivent permettre au monde associatif une collaboration plus fluide avec les collectivités. Des réflexions peuvent être déclenchées soit par les collectivités, soit par des structures « fédératrices » tels que le Mouvement Associatif de Bretagne, pour inciter et aider les associations à se coordonner sur leur territoire et ainsi gagner en lisibilité de projet auprès des financeurs publics. Un poste ou une fonction de manager de réseaux, de médiateur pour les associations au niveau de l'intercommunalité peut être judicieux. En proximité des bassins de vie (communes, EPCI, métropole), cette fonction permettrait un accompagnement de projet plus fin.





# DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE ENTRE ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS

## DIORREN UR SEVENADUR BOUTIN D'AR C'HEVREDIGEZHIOÙ HA D'AN ENSAVADURIOÙ



Évoluant sur les mêmes territoires, se retrouvant sur les mêmes sujets, thématiques, les associations et les institutions sont des partenaires quotidiens de l'intérêt général et des services rendus au public, aux habitant.e.s de notre département. Mais malgré des histoires et des projets communs, les relations entre associations et institutions connaissent encore des carences, dues notamment à l'évolution des compétences des collectivités. Il demeure aujourd'hui la nécessité de développer une culture commune, de repenser les liens, de développer de l'interconnaissance, des manières de travailler pour mieux appréhender les sujets en commun et offrir ainsi une réponse adaptée.

### Créer ou saisir les instances de démocratie participatives Krouiñ an ensavioù demokratelezh-perzhiañ pe goulenn o sikour

À l'instar du Conseil économique, social et environnementale régional (CESER), des Conseils de développement, des conseils citoyens, ces assemblées (pour certaines constituées de membres bénévoles issus de la société civile) sont créées par la Région, les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes, pays et PETR en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine. Autant d'espaces pour échanger sur les enjeux de la vie associative. L'étude du CESER publiée en 2018 relative à la vie associative en est l'illustration.

#### ✓ *L'exemple des conseils de développement*

A Brest, le conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest est une instance informelle, constituée de 150 représentant.e.s du monde économique, syndical, social, associatif et d'experts qualifiés. Le conseil remplit une fonction consultative auprès des élu.e.s de Brest métropole et du pôle métropolitain. Composé de 3 collèges représentant la société

civile, c'est un espace de démocratie participative qui vient en appui à la réflexion des élu.e.s sur les projets pour le territoire.

Contact :  
**Conseil de Développement**  
9 rue Duquesne  
29213 Brest cedex 01

#### Un « Conseil de développement » atypique à Brest : Innovation dans le dialogue civil

“ Suite à une courte période un peu tendue dans les relations entre la Ville de Brest et les associations d'éducation populaire (Patronages Laïques, Maisons de quartier, Mjc, Centres sociaux,...), les partenaires ont décidé de créer au printemps 2017 un « Conseil de développement des équipements de quartier ». Co-porté par la Ville et les associations, il s'est donné pour objectifs de développer

la culture de la co-élaboration des politiques publiques en matière d'enfance, de jeunesse, de culture, de sports, de cohésion sociale dans les quartiers brestois.

Soutenir les associations pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles font, travailler ensemble au service de l'enfance et de la jeunesse brestoises, choisir ensemble les priorités des territoires, développer les mutualisations entre associations - et avec les services de la collectivité dans le respect de l'identité de chacune des parties - des défis auxquels s'attellent ensemble une des plus importante

collectivité locale du Finistère d'une part, les associations et leurs fédérations d'autre part. ”

Yannick Hervé,  
Ligue de l'enseignement



## Développer des temps thématiques communs Diorren mareoù tematek boutin

Quatre types d'acteurs interviennent dans les interactions entre associations et institutions : les élu.e.s et les dirigeant.e.s associatifs d'une part, les agents des collectivités et les salarié.e.s associatifs de l'autre. Ces derniers sont souvent des interlocuteurs et interlocutrices « permanents », dans la mise en œuvre des orientations décidées. En dehors des rapports « administratifs » ou comptables, des temps partagés d'échanges, voire de formations communes doivent pouvoir enrichir les liens, et permettre de partager les attentes, contraintes et objectifs de chacun. L'enjeu réside dans le développement d'un langage commun pour échanger sur des bases partagées.

### ✓ Pour une culture commune

L'association des collectifs enfants parents professionnels du Finistère – ACEPP29 – est une association fédérative de lieux d'accueil collectifs réguliers ou occasionnels des enfants âgés de 0 à 6 ans, à gestion parentale et/ou associative. L'ACEPP29 est au cœur des relations entre institutions – notamment Conseil départemental et CAF – et associations gestionnaires : animatrice du réseau, cette structure concourt au développement d'une culture commune entre les institutions et les associations. Elle sensibilise les partenaires des territoires pour une prise en compte du jeune enfant dans la cité, encourageant une cohérence dans les divers projets menés sur les territoires. Elle contribue à intégrer le regard de chacune

des parties prenantes – parents, professionnels, bénévoles des associations, élu.e.s et salarié.e.s des institutions – et ainsi à développer une culture commune, générant des projets mieux adaptés aux besoins des populations et territoires.

Contact :  
**ACEPP29**  
3, rue du Roussillon - 29000 Quimper  
Tél : 02 98 55 00 57  
acepp29@gmail.com  
www.acepp.asso.fr/ACEPP-29



## Apprendre à s'adresser aux collectivités locales Deskiñ penaos goulenn sikour ar strollegezhioù lec'hel

Que l'on soit jeune responsable d'une association, nouvelle ou nouveau dirigeant.e, voire simple adhérent.e, il n'est pas toujours simple de savoir à qui s'adresser et comment interpeller les institutions. Il y a autant de rencontres que d'élu.e.s ; pour autant, il est nécessaire de franchir les portes des institutions pour porter son projet. Les associations peuvent se préparer, préparer leurs adhérents à comprendre les différents niveaux d'actions des élu.e.s, et les modalités pour solliciter un élu.e. Les fédérations peuvent accompagner leurs associations adhérentes en ce sens.

### ✓ Un kit « Comment aborder un.e élu.e ? »

Diwan a fait le choix pour son personnel, ses directeurs et directrices, ses bénévoles, ses membres du Conseil d'administration de créer un kit « Comment aborder un.e élu.e ? ». Une démarche empreinte de bon sens qui doit permettre au personnel de saisir un.e élu.e, de préparer et d'organiser l'entretien mais également de citer les écueils à éviter lors du rendez-vous.

Contact :  
**Diwan Breizh**  
Z.A. Sant-Ernel B.P. 147  
29411 Landerneau Cedex  
Tél : 02.98.21.33.69  
diwan@diwan.bzh



## Maintenir un bon niveau d'interconnaissance par le développement d'outils de communication Diorren binvioù kehentiñ evit ober diouzh ma vo anavezet mat an eil re gant ar re all

Au vu notamment des dernières réformes législatives, les compétences et les modes de contractualisations des collectivités sont amenés à évoluer rapidement. D'un autre côté les associations et certains modèles comme ceux de l'économie sociale et solidaire, ont connu également de grandes mutations ces derniers mois ou années. Pour maintenir un bon niveau d'interconnaissance, il est primordial que chacun.e prenne le temps et mette en place des outils de présentation et d'actions pour :

- se connaître ;
- débattre sur les enjeux propres à chacun.e, acteurs comme collectivités, pour les mettre en perspective avec les besoins du territoire et ses habitant.e.s ;
- co-construire des actions locales et partenariales de proximité, au service du développement local.

Cela peut être rendu possible en organisant plus de rencontres, mais également par le biais d'outils, de guides, de plaquettes de présentation claire et précise. Une sorte de « qui fait quoi », ou « comment travaille-t-on ensemble ? », actualisée...

### ✓ **Présentation de l'ESS aux élus des EPCI bretonnes**

Aujourd'hui les EPCI deviennent des acteurs forts de l'ESS. Suite à cette évolution législative, les professionnels de l'Économie Sociale et Solidaire ont édité un guide à destination des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il s'agit ici d'une plaquette de présentation des métiers et des vocations de l'Économie Sociale et Solidaire : AGIR ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES. Ce document

précise les contours de l'ESS et ses champs d'actions, d'interventions pour gagner en lisibilité de la part des élus locaux intercommunaux.

Contact :

**ADESS – CRESS 29**

Armelle Prigent Lemétais  
[aplemetais@wanadoo.fr](mailto:aplemetais@wanadoo.fr)





# FAIRE ÉVOLUER LE RÔLE DES INSTITUTIONS POUR FACILITER LA VITALITÉ DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

## LAKAAT ROLL AN ENSAVADURIOÙ DA EMDREIÑ AESAAT BUHEZEGEZH AN EMOUESTL E KREVREDIGEZHIOÙ



Depuis les lois de décentralisation successives, les collectivités territoriales sont les principales actrices quotidiennes du déploiement et de la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires. A ce titre, elles se sont structurées et dotées, en interne, des moyens humains et matériels plus importants que le monde associatif. Les lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015 ont modifié les compétences des collectivités, et renforcé la cohésion sociale et territoriale pour les Conseils départementaux. Les collectivités territoriales doivent donc se saisir de ce rôle d'accompagnateur et de facilitateur du monde associatif.

### Mettre à disposition des moyens pour faciliter le quotidien des bénévoles Aesaat buhez pemdez an dud a-youl vat

L'une des forces des collectivités réside dans les moyens humains et matériels dont elles disposent, qu'il s'agisse de locaux, de salles de réunions ou de matériels. Toutes les institutions peuvent mettre à disposition une partie de ces moyens pour le monde associatif. C'est déjà le cas dans de nombreuses collectivités, mais ces initiatives doivent pouvoir se propager davantage pour répondre aux besoins croissants des associations et leur permettre de réduire certaines de leurs dépenses. Cela contribue aussi à libérer du temps et de l'énergie des bénévoles.

#### ✓ *Des moyens communaux mis à disposition des associations*

Au Relecq-Kerhuon, la municipalité a fait le choix de mettre à disposition du monde associatif des salles, un véhicule et des actions de communication. Ainsi plusieurs salles municipales sont désormais disposition des associations pour organiser leurs événements de toutes natures : interne comme externe. Les réservations se font gratuitement à la mairie. Gratuité également du prêt de matériel : ordinateur, vidéo-projection, sono, estrade. Dernièrement l'équipe municipale s'est doté d'un véhicule 9 places « Le Pratik », prêté gracieusement pour toutes les associations de la commune pour leurs déplacements. Les associations de la commune bénéficient également d'une impression gratuite en grand format de leurs affiches pour une mise en place en entrée de ville afin de valoriser leurs événements.

« C'est une réponse pour les associations. Écologique pour le Pratik, plutôt que chacun.e prenne sa voiture, nous avons souhaité investir dans cet outil de transport pour les associations. Pratique pour les salles : les réservations de salles sont souvent un poste de dépense pour les associations. Ici c'est gratuit. Et pragmatique pour leurs communications en leur offrant une visibilité en entrée de commune. Tout le monde y gagne. »

Contact :  
Maire de **Le Relecq-Kerhuon**  
[www.mairie-relecq-kerhuon.fr](http://www.mairie-relecq-kerhuon.fr)



### Accompagner la création de réseaux Sikour krouiñ rouedadoù

Un réseau est un ensemble interconnecté d'acteurs qui permet de se fédérer, de définir des projets communs et de porter des problématiques communes. De nombreuses associations sont inscrites depuis longtemps dans ces dynamiques collectives. Souhaitant favoriser ces pistes d'interconnaissances, de mutualisations, de co-portages de projets que sont les réseaux, les pouvoirs publics peuvent aider à la fédération, à la coopération, au regroupement en réseau ; ils peuvent également soutenir les structures existantes. Les accompagnements possibles sont de diverses natures, qu'ils soient financiers ou d'ingénierie de montage de projets.

## ✓ **Le Conseil départemental du Finistère accompagne la structuration de réseaux**

Depuis 1999, le Conseil départemental soutient certaines associations d'éducation à l'environnement reconnues sur le département et engagées par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs. L'animation portée par le Conseil départemental a permis de créer un réseau départemental de l'éducation à l'environnement, favorisant notamment la connaissance des acteurs entre eux.

Ce réseau est aujourd'hui constitué de 21 structures réparties sur le Finistère. La vie du réseau comprend l'animation de groupes de travail sur des projets particuliers comme par exemple la communication sur les balades nature qui s'est réalisée en partenariat avec Finistère 360° et la marque « Tout commence en Finistère ». Le réseau se réunit chaque année pour un bilan annuel qui permet de présenter les résultats de l'année passée et discuter des perspectives. Ce temps particulier permet d'échanger sur les difficultés rencontrées par les associations et de partager sur les nouveaux projets qui se développent. En 2016, le réseau s'est penché sur la question de la mutualisation entre les acteurs du territoire en présence, ce travail avait été préparé en partenariat avec

l'Espace Associatif de Quimper et le Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne (REEB). Depuis peu, le Conseil départemental accompagne le montage d'événements dans les territoires.

La proposition du Conseil départemental est de poursuivre et de développer un appui « en nature » : ingénierie, conseil, soutien logistique, soutien en communication, mise en relation, animation de réseaux. Pour l'année 2018, le Conseil départemental en partenariat avec le REEB prépare un document regroupant l'ensemble des animations en éducation à l'environnement et au développement durable qui peuvent être proposées aux collèges du Finistère, ceci afin de favoriser la connaissance des acteurs et de faciliter la mise en œuvre de projets.

Contact :

**Conseil départemental du Finistère**

32 boulevard Duplex - CS 29029

29196 Quimper cedex

02 98 76 20 20

[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



## Créer et animer des espaces de discussion, concertation et d'innovation Krouñ ha buhezkaat lec'hioù evit kaozeal, kendivizout ha neveziñ

En parallèle d'instance comme le conseil de développement qui permet de faire émerger la parole des associations et de la société civile sur la gestion et l'organisation des compétences des collectivités, les pouvoirs publics peuvent dégager d'autres espaces, d'autres temps pour permettre une écoute, des échanges plus généraux sur les problématiques rencontrées au quotidien par le monde associatif. Ces temps pourraient convier largement les élu.e.s des territoires, des parlementaires aux conseiller.ère.s municipaux, mais aussi aux membres d'associations et habitant.e.s. Ces espaces peuvent également être une instance de développement de l'innovation au profit des habitant.e.s. Le monde associatif a vocation à co-porter ce type d'instances.

Afin de décloisonner les champs d'interventions pour tenter d'offrir toujours un service au public plus innovant et qui s'adapte aux besoins de la société, les collectivités souhaitent favoriser l'interconnaissance et le co-portage de projets parmi les associations. Qu'il s'agisse d'intergénérationnel, de solidarité, d'éducation populaire, les collectivités locales favorisent ces échanges et partages entre associations.

## ✓ **Culture solidaire : rapprocher les acteurs sociaux et culturels**

Le Conseil départemental du Finistère s'attache à lever les freins limitant l'accès à la culture, qu'ils soient d'ordre géographique, physique, financier ou culturel.

L'appel à projets « Culture Solidaire » lancé en 2017 s'inscrit dans une volonté de renforcer et de rendre plus lisibles les actions visant à faire de la culture un facteur d'inclusion sociale et un vecteur de dignité et de liberté des personnes accompagnées par le Conseil départemental : personnes en insertion, en difficulté sociale, mineur.e.s confié.e.s, personnes âgées, personnes en situation de handicap et d'illettrisme. Il s'adresse d'une part aux établissements des domaines des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'enfance, aux services d'insertion et d'autre part aux structures culturelles et lieux de diffusion, équipes artistiques soutenus par le Conseil départemental et aux médiathèques.

Le rapprochement des champs sociaux et culturels se concrétise par des jumelages qui doivent à la fois recouvrir une dimension artistique et s'inscrire dans une dynamique de

« parcours culturel » (rencontres avec les œuvres, actions de médiation, participation à des événements culturels). Chaque projet de jumelage sera co-élaboré par les deux partenaires.

Les partenariats peuvent s'établir dans les disciplines des arts vivants, des arts visuels, du livre et de la lecture publique. Le processus et l'apprentissage liés à la rencontre avec l'artiste, avec son œuvre et sa démarche de création restent primordiaux. La mise en place d'un projet ambitieux nécessite une réflexion et une construction partagées entre les équipes de professionnel.le.s du social et de la culture.

Contact :

**Conseil départemental du Finistère,**

Direction de la Culture, du Sport et de la Jeunesse

11, rue Théodore Le Hars, - CS 29029

29196 Quimper cedex

02 98 76 65 81

[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



## Élaborer et diffuser une méthodologie de l'accompagnement Sevel ha skignañ un hentenn sikour

Pour mettre en place une méthodologie de l'accompagnement efficace entre les associations et les collectivités il faut des outils de présentation et de pédagogie simple des politiques publiques. Les collectivités se doivent d'être transparentes et lisibles dans leurs modes de contractualisations et de financements. Elles doivent également savoir mettre à disposition des associations leurs ingénieries de veille réglementaire.

Les fonctions économiques et gestionnaires du secteur associatif se sont, ces dernières années, considérablement développées. Dans le même temps, la concurrence pour l'accès aux ressources financières n'a cessé de croître et les contraintes administratives se sont renforcées. Dans un tel contexte, l'accompagnement des associations dans l'optique de renforcer leurs compétences d'ingénierie financière est devenu un axe de travail essentiel.

Les fédérations et points d'appui portent de nombreux dispositifs d'accompagnement. Les collectivités peuvent aussi accompagner les associations partenaires notamment dans le cadre de l'ingénierie financière, budgétaire. En développant la prospective budgétaire avec les associations pour appréhender les évolutions des finances publiques mais également trouver de nouveaux modes de financements, co-financements ...

### ✓ La MAIA du Finistère

Aujourd'hui la mission d'accompagnement et d'information des associations (MAIA) est coordonnée par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et a pour but la promotion et le développement de la vie associative ainsi que le soutien à l'engagement bénévole.

La MAIA a pour missions:

- d'accueillir et écouter les créateurs et créatrices, les responsables et les bénévoles d'associations, quel que soit leur secteur d'activités, ainsi que toute personne intéressée par une démarche associative,

- d'informer et conseiller sur l'ensemble des questions qui touchent aux associations,
- d'offrir aux associations des lieux de renseignements, de documentation et d'orientation,
- d'assurer la diffusion d'outils d'information à l'intention des bénévoles et des dirigeant.e.s d'association : guides pratiques, plaquettes, brochures, annuaires, sites,

• de contribuer à prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les associations,

• d'organiser des formations pour les bénévoles et les dirigeant.e.s,

• de soutenir les dynamiques locales inter-associatives en construisant les partenariats pertinents, notamment en liaison avec les collectivités locales.

Il est important de conserver les dynamiques d'une telle mission.

Contact :

**Mission d'Accompagnement et d'Information des Associations (MAIA) - DDCS**

Anne-Marie MARTEVILLE

02.98.64.99.29

[anne-marie.marteville@finistere.gouv.fr](mailto:anne-marie.marteville@finistere.gouv.fr)

## Accompagner la connaissance et l'utilisation des fonds européens Sikour anavezout hag implijout arc'hant Europa

Le Fonds Social Européen est l'un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Sur le terrain, le FSE entre en action par le biais de projets proposés et mis en œuvre par une grande variété d'organisations, tant publiques que privées. Il peut s'agir d'autorités locales, régionales et nationales, d'institutions d'enseignement et de formation, d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'associations volontaires, mais aussi de partenaires sociaux (par exemple des syndicats et des comités d'entreprise), d'associations professionnelles ou sectorielles et d'entreprises individuelles.



## ✓ Les fonds structurels européens

Les fonds structurels européens sont des outils financiers permettant la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Les principaux fonds sont :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui permet de financer des Infrastructures et de développer l'attractivité des régions européennes ;
- Le Fonds social européen (FSE) pour le soutien d'actions en faveur des personnes, notamment les plus démunies sur les volets de l'emploi, de la formation ou de l'insertion sociale et professionnelle
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Ces outils permettent de cofinancer, en complément de crédits publics et/ou privés des investissements ou actions éligibles au fonds afin d'en équilibrer le plan de financement.

Financés par la Commission européenne et délégués à l'État ou aux Régions, ces fonds sont encadrés par de nombreux règlements communautaires et nationaux, et afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces fonds dont la mise en œuvre peut être complexe, la personne publique s'attache

à en faciliter l'accès aux potentiels bénéficiaires.

Pour cela, les services de l'État, de la Région, du Conseil départemental du Finistère ou des pays selon le fonds sollicité, interviennent soit en gestion directe, soit en aidant au montage du dossier.

Ainsi, le conseil départemental du Finistère gère le fonds social européen. A ce titre, par délégation du Préfet de région, il est en charge du traitement des demandes de subventions. Dans son rôle d'organisme intermédiaire, il se met à la disposition des demandeurs afin de faciliter l'obtention du co-financement européen en aidant au montage du dossier, aux différentes étapes administratives et en avançant les crédits au nom de l'Europe.

Sans être en gestion directe des autres fonds, le service Europe du Conseil départemental du Finistère propose une expertise afin d'aider au montage de dossier ou d'informer sur les financements européens existants.

Contact :

**Conseil départemental du Finistère**

32 boulevard Dupleix - CS 29029

29196 Quimper cedex

02 98 76 20 20

[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



## ✓ Un accompagnement au service des projets associatifs

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue à améliorer l'attractivité du territoire, ainsi que son aménagement. Son statut lui permet d'exercer des missions d'animation, de coordination et de pilotage auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Dans ce cadre, il est porteur de deux fonds européens – LEADER & FEAMP. Il accompagne les porteurs et porteuses de projets, notamment associatifs, pour répondre à

toutes leurs interrogations, travailler sur l'éligibilité des projets et ainsi leur permettre de bénéficier de fonds européens.

Contact :

**Pays de Brest, Pôle métropolitain**

Luce Demangeon, chargée de mission programmes européens

02.98.00.62.37

[luce.demangeon@pays-de-brest.fr](mailto:luce.demangeon@pays-de-brest.fr)

## Accompagner le recours aux financements privés ou participatifs

### Sikour goulenn arc'hant digant tud prevez pe ober gant an arc'hantaouiñ a-stroll

Pour la majorité des structures, le manque d'ingénierie ne favorise pas la constitution de ressources pérennes pour l'association. Bien souvent, les associations doivent aujourd'hui pouvoir « compléter » leurs budgets, leurs ressources financières avec des financements privés ou participatifs. Ces soutiens peuvent prendre plusieurs formes :

**Mécénat ou sponsoring** : Ces moyens consistent pour une entreprise (parrain, mécène ou sponsor) à soutenir financièrement, matériellement et/ou techniquement une action associative. Il s'agit du versement d'une somme d'argent ou fourniture d'un bien ou d'un service à l'association, en échange d'une prestation de communication ou de publicité.

**Mécénat** : C'est une forme de don d'un particulier ou d'une entreprise vers un organisme, pour soutenir une œuvre d'intérêt général sans contrepartie. Le mécénat peut ouvrir droit, pour les donateurs et donatrices (entreprises et particuliers), à des déductions fiscales.

**Fondations d'entreprises** : Elles lancent régulièrement, sur des thèmes précis, des appels à projets qui donnent lieu au versement de subventions. Certaines fondations ont institué des rendez-vous annuels, d'autres lancent des appels à projets ponctuels.

**Mécénat de compétences** : Il consiste à mettre à disposition des collaborateurs et collaboratrices sur leur temps de travail pour réaliser des actions d'intérêt général mobilisant ou non leurs compétences.

Les fédérations, points d'appui pourraient assurer l'information auprès de leurs associations adhérentes, afin qu'elles aient recours à ces financements. Les collectivités de leur côté pourraient accompagner les associations en terme d'ingénierie, sans ingérence dans la gestion associative.



# FAIRE ÉVOLUER LES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LES INSTITUTIONS

## LAKAAT AN DAREMPREDOÙ KEVRATEL KEVREDIGEZHIOÙ/ENSAVADURIOÙ DA EMDREIÑ

12

Tous niveaux confondus, les collectivités territoriales représentent aujourd'hui près du tiers des ressources des associations et sont donc leurs principaux financeurs publics. Face à un certain désengagement budgétaire de l'État, les collectivités locales ont très souvent pris le relais en soutenant les associations qui constituent pour elles des interlocutrices au quotidien, des actrices indispensables sur les territoires.

Pour autant, le monde associatif est aujourd'hui inquiet quant à la baisse des ressources publiques locales qui ne semble pas s'infléchir : les collectivités n'échappent pas au mouvement de rétablissement des comptes publics et les dotations budgétaires qu'elles reçoivent de l'État vont diminuer dans les prochaines années. Une réflexion collective entre associations et collectivités territoriales doit permettre de sécuriser les associations en développant l'interconnaissance et une plus grande visibilité contractuelle, en permettant des échanges dans les phases de constructions des politiques publiques, en permettant de dégager des marges de manœuvres et d'innovation, nécessaires à l'émergence de projets au service des habitants.e.s.

Les associations sont reconnues pour ce qu'elles sont, en tant que partenaires et non seulement comme prestataires.

### Définition de la subvention :

#### LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - Article 59

« Art. 9-1.-Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

« Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

### Sécuriser le modèle associatif Suraat patrom ar c'hevredigezhioù

La part croissante prise par la commande publique dans le financement des associations, au détriment de la subvention fait partie des difficultés les plus fréquemment soulevées. Vécues comme sécurisantes par les administrations, les procédures de la commande publique (appels à projets, appels d'offres) donnent l'impression aux associations d'entrer dans une logique de concurrence ne correspondant pas au développement des initiatives citoyennes dont elles sont porteuses. Les collectivités devraient avoir recours à l'appel à projet dans une volonté de provoquer des rencontres, tout en ayant une attention particulière à ne pas générer de la concurrence entre structures de l'économie sociale et solidaire.

## START UP SOCIALES : OUI ... NON... ?

“ De nombreuses organisations de type « start up » sont apparues ces dernières années dans le champ du social, dans le Finistère et ailleurs en France. Souvent fondées par de jeunes professionnels compétents et empreints, on peut le croire, de valeurs fortes, ces structures proposent de répondre aux enjeux sociaux en proposant des produits pas toujours très novateurs mais extrêmement bien vendus : « kits produits », plateformes numériques attractives, utilisation de terminologies très tendances...

Ces techniques de communication maîtrisées, une réactivité forte (réponse aux appels à projets) liée notamment à leur dimension (petites équipes professionnelles), une compétence certaine à cibler les espaces de décisions stratégiques, le sentiment positif général qui entoure aujourd'hui ce type d'entrepreneuriat (voir le concours Ouest-France « startup et citoyenneté ») peuvent apparaître comme séduisants.

Dans ce paysage, implantées depuis des dizaines d'années, les associations et les fédérations donnent l'impression d'être des dinosaures, un peu lents, dépassés.

Mais elles ont de l'expérience, elles sont ancrées dans leurs territoires, agissant

aujourd'hui avec les habitants qu'elles connaissent bien, agissant au plus proche des usager.e.s, dans leur quotidien, les accueillant physiquement, dans la convivialité, y compris les plus en difficulté. Elles travaillent en proximité et pour développement social de leurs territoires.

Mais leur lenteur supposée est la contrepartie du nombre impressionnant de personnes (de bénévoles) qu'elles mobilisent et des processus de décision qu'elles mettent en œuvre. Les associations sont des écoles de la démocratie.

Les défis sociaux (citoyenneté, vieillissement, ...) qui nous attendent sont immenses et l'heure est plutôt à la bataille qu'aux guerres intestines. Il y a sans doute de la place pour tout le monde.

Cependant cette émergence de nouveaux modèles ne doit pas se faire dans l'indifférence ou l'inconscience.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'imaginer le monde de demain et de prévenir la distance qui peut s'installer entre les citoyen.ne.s et la démocratie : en s'appuyant sur les associations mobilisatrices d'habitant.e.s agissant au quotidien sur leur quotidien. Intéressées par de nouveaux modèles économiques, les institutions doivent être vigilantes face à ces organisations qui font en réalité appel à des ressources déjà actives sur le terrain.

Les associations et les fédérations, quant à elles, doivent s'approprier les techniques de communication et les nouvelles formes d'engagement qui leur permettront d'être plus opérationnelles, elles ont à se doter de mécanismes (mutualisations, fédérations, ...), leur permettant de répondre aux nouvelles organisations territoriales et aux nouvelles pratiques de partenariats avec les institutions. Elles ont aussi à faire le ménage dans leur propre fonctionnement, dans leurs relations parfois concurrentielles avec les autres associations. Creusets d'innovations (souvent institutionnalisées par les pouvoirs publics, et c'est parfait), les associations doivent défendre auprès des pouvoirs publics le financement de l'ingénierie qui lui est nécessaire. Elles doivent défendre ensemble la chance, la plus-value qu'elles représentent pour notre société démocratique. ”

Raymond Jégou,  
Délégué régional de la  
**Fédération des Centres Sociaux et  
Socioculturels de Bretagne**

Les modalités de soutien des collectivités aux associations sont encadrées réglementairement. Si le recours aux marchés publics est parfois vécu comme la rupture d'un lien privilégié entre les pouvoirs publics et les associations, il convient de bien expliquer qu'il obéit à des impératifs juridiques qui ne ferment pas la porte à la poursuite de relations avec des associations. Les inquiétudes que ce phénomène suscite quant au devenir du projet associatif appellent à rechercher les voies d'un équilibre nouveau entre initiative associative et commande publique. La subvention reste le mode de financement des initiatives associatives : près d'une association sur deux perçoit une subvention. De très nombreuses subventions de faible montant sont versées par les communes aux petites associations implantées sur leur territoire, qui ont un rôle d'animation locale très important et qui contribuent fortement à la cohésion sociale.

Les subventions sont perçues comme permettant une indépendance financière, source de liberté d'action et de nécessaire contrepoids. Une subvention finance une association qui, par les actions qu'elle met en œuvre, agit pour l'intérêt général, quand un marché public correspond à un besoin que l'administration souhaite satisfaire en faisant appel à un tiers qui peut parfois être une association.

La procédure d'appel à projet quant à elle relève en général du cadre juridique de la subvention et ne contraint pas obligatoirement à la concurrence, elle permet également de « décloisonner » les associations pour qu'elles travaillent entre elles, avec leurs partenaires directs thématiques ou territoriaux pour proposer des réponses innovantes dans le cadre des politiques mises en place par les collectivités. Par ailleurs, le recours aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens apparaît comme une réponse possible au besoin de visibilité et apporte un cadre de discussion constructif.

Les collectivités, en qualité de financeuses et responsables des commandes publiques, pourraient continuer d'étendre les dispositifs permettant de sécuriser la chaîne des paiements notamment par une réduction des délais, par la création de fonds de soutien aux trésoreries. En cas de changement des modalités de soutien, une information claire et anticipée est nécessaire auprès des partenaires.

## ✓ **Le Contrat Pluriannuel entre le Conseil départemental du Finistère et Don Bosco**

Dans la mise en œuvre de la commande publique, les modalités contractuelles peuvent prendre plusieurs formes. Délégation de service public (DSP), contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM ...). En action sociale et médico-sociale, le Conseil départemental généralise progressivement la signature de CPOM. Après quelques années de recul, les atouts de cet outil apparaissent clairement. Parmi ceux-ci :

- **Le CPOM est un outil de négociation**, en ce sens il se distingue de la DSP par le fait que le cahier des charges et les objectifs sont discutés entre l'administration publique et l'association. La collectivité apparaît alors, non pas exclusivement comme financeuse des actions mais également porteuse du sens des actions menées. La dimension politique est présente. L'association peut exprimer ses spécificités et expertises dans la mise en œuvre.
- **Le CPOM clarifie la délégation**. Il permet effectivement de centrer les débats et le contrôle de la collectivité sur les objectifs attendus et moins sur les moyens mis en œuvre par l'association pour les atteindre. La répartition des moyens, leur organisation, relèvent de la responsabilité de l'association qui dispose de fait d'une plus grande autonomie de gestion.

- **Le CPOM responsabilise**. Les engagements des deux parties étant clairement formalisés, chacune mesure ses responsabilités et établit un rapport plus « horizontal » entre collectivité et association. Cette approche est plus respectueuse par exemple des responsabilités employeur de l'association qui par ailleurs peut mener d'autres activités que celles relevant du CPOM.

Enfin la limite du CPOM réside dans le fait qu'il ne peut se limiter à une négociation de départ et une évaluation en fin de parcours, après quatre ou cinq années d'exercice. Comme exprimé plus haut, l'une des richesses de cet outil est le dialogue qu'il permet, aussi il convient de le maintenir à périodes régulières durant la durée du CPOM, ne serait-ce que pour permettre l'expression de difficultés particulières qui n'auraient pu être anticipées, pour prendre en compte des exigences nouvelles (nouvelles réglementations, ...). »

Contact :

**Association Don Bosco**

Parc d'Innovation de Mescoat

29800 Landerneau

Tél : 02 98 30 35 40

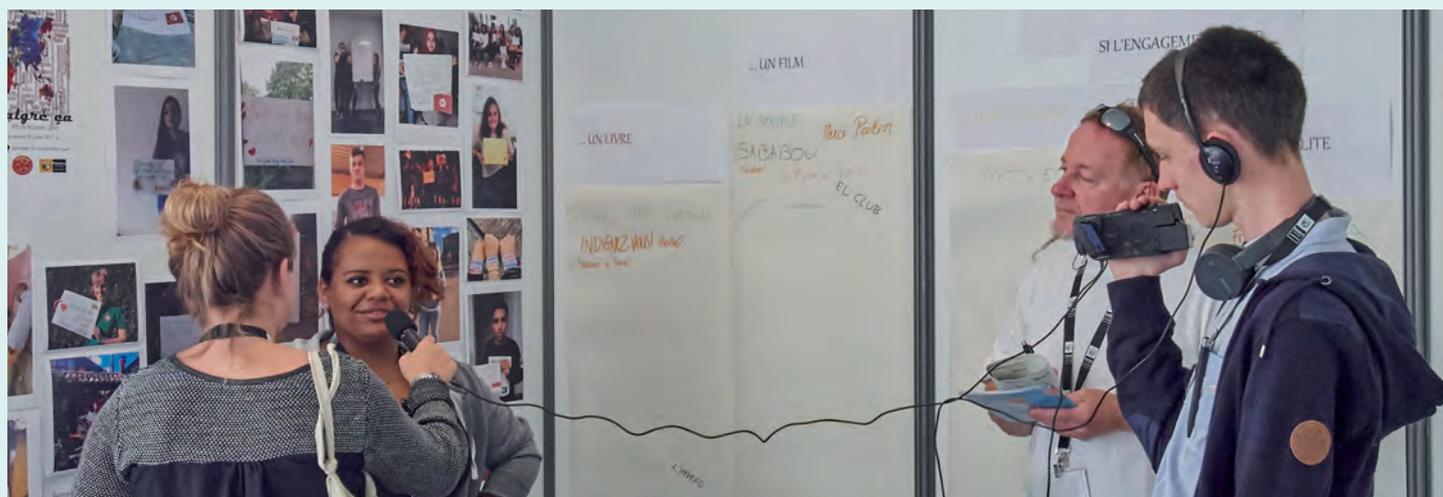
[www.donbosco.asso.fr](http://www.donbosco.asso.fr)



## **Accompagner le monde associatif Sikour bed ar c'hevredigezhioù**

Face aux évolutions des modes et modalités de financements du modèle associatif, et en parallèle des difficultés rencontrées pour lever des fonds européens, les associations ont besoin de stabiliser leurs exercices budgétaires. Au-delà du risque de dualisation des associations (les grosses bénéficiant des appels à projets et des subventions et les plus petites de rares financements), il apparaît important que les associations soient accompagnées dans ces nouvelles recherches de financement, qu'ils soient participatifs ou co-construits (plusieurs sources de recettes).

Les associations pourraient également être accompagnées sur certains aspects de leur vitalité, qui peuvent se révéler coûteux en temps ou en frais divers. Comme évoqué plus haut, des pistes de mises à disposition de matériel sont envisagées mais il conviendrait également d'aider le monde associatif par de l'ingénierie, de l'accompagnement qualitatif de valorisation, de rédaction de projets, d'incubateurs, de réseaux ... Ces accompagnements permettraient de lutter efficacement contre le risque de dualisation, bipolarisation du monde associatif.



## ✓ Des événements en financement participatif

233,8 M€ de fonds levés en France en financement participatif en 2016 (crowdfunding), c'est dire l'importance que revêtent aujourd'hui ces campagnes pour créer ou développer un projet. Encore faut-il avoir une méthodologie pour atteindre son but. D'où les 3e rencontres du financement participatif qui se dérouleront le 23 novembre à Brest.



Dans la continuité des événements organisés en 2015 et 2016 sur le financement participatif, Brest métropole invite les porteurs de projets du pays de Brest à participer à un après-midi d'ateliers, de témoignages et d'interventions d'experts, et ce, quelle que soit l'étape d'avancement de leur projet ou leur statut (entreprises, associations, collectivités, citoyen.ne.s).

La présence de plateformes de crowdfunding (Kengo, Gweneg, KissKissBankBank...) et de structures d'accompagnement à la création d'activité, donneront des clés de réussite d'une campagne de financement participatif.

Contact :

**Brest Métropole**

Hôtel de Métropole - 24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2

Tél. 02 98 33 50 50

contact@brest-metropole.fr - www.brest.fr

## ✓ Une marque de territoire au service des associations

La marque de territoire initiée par le Conseil départemental - Tout commence en Finistère - compte près de 25% d'associations parmi ses ambassadeurs et ambassadrices. Elle leur propose un accompagnement de leur ingénierie de projet communicationnel et événementiel, pour :

- mieux valoriser la part active prise par les bénévoles dans l'attractivité et le dynamisme du Finistère,
- les aider avec du prêt de matériel, la fourniture d'objets promotionnels répondant à des usages logistiques et des cadeaux de promotion pour les participants ou invités,
- relayer via le site web et les réseaux sociaux les manifestations,
- leur permettre de mieux s'approprier cet outil de marketing territorial avec des sessions de formation ouvertes gratuitement, et au cas par cas développer des conseils en communication sur l'univers graphique et éditorial de la marque,
- valoriser avec des trophées les ambassadeurs les plus actifs dans le rayonnement du territoire et les partenariats de marque,

- organiser des rencontres entre ambassadeurs et ambassadrices pour développer les réseaux de contacts, de sponsoring et les relations avec d'autres organismes publics,
- permettre des publications dans des supports comme le magazine anniversaire de la marque ou celui du Département (Penn ar Bed),
- les associer au projet annuel consacré à une thématique (mer en 2016, jardin-nature en 2017, culture en 2018) dans la gouvernance décisionnaire et la déclinaison opérationnelle des actions (communication, carte postale ...),
- leur offrir des invitations privilèges à des grands événements finistériens avec un accès réservé (vire-vire dans la rade de Brest aux fêtes maritimes internationales, observation d'une compétition nautique à bord du bateau de Gérard d'Aboville, jeu-concours pour assister à des inaugurations etc.).

Contact :

[www.toutcommenceenfinistere.fr](http://www.toutcommenceenfinistere.fr)

TOUT  
commence  
en FINISTÈRE

## Co-construire les projets de territoire, les politiques publiques avec les associations et la société civile Sevel ar mennadoù evit an tiriadoù, ar politikerezhioù publik asambles gant ar c'hevredigezhioù hag ar geodedourien

Les associations sont des actrices à part entière de l'organisation de la vie publique. A ce titre il paraît aujourd'hui nécessaire de les associer lors de la définition ou la révision des politiques publiques ou des projets portés sur les territoires. Toutes les collectivités peuvent « saisir » les associations à différents moments de la définition de leurs projets. Pour les petites associations sans salarié qui constituent la très grande majorité du tissu associatif, l'interlocuteur public principal est la commune. À la différence des autres collectivités qui se spécialisent dans certains secteurs, les communes sont polyvalentes et s'adressent à toutes les associations, quel que soit leur secteur d'activité.

Le monde associatif doit également se saisir des moments proposés par les collectivités pour s'exprimer (comme dans le Finistère pour l'élaboration des différents schémas, documents structurant l'action publique sur plusieurs années) ou saisir les élu.e.s sur leurs problématiques, mais également sur leurs visions du territoire, complémentaires aux approches des élu.e.s.

## ✓ Une charte d'engagements réciproques

Au conseil départemental du Finistère, la présidente a signé une charte d'engagements réciproques avec le Mouvement Associatif de Bretagne. Ainsi le conseil départemental s'engage-t-il désormais à intégrer des représentant.e.s des associations dans des groupes projets internes définissant les orientations des politiques publiques du Conseil départemental.

Cette initiative peut être mise en place par toutes les collectivités locales, de la mairie au conseil régional. Les temps d'échanges

peuvent être formalisés lors des commissions d'élu.e.s qui se réunissent régulièrement.

Contact :  
**Mouvement Associatif de Bretagne**  
[mouvementassociatifdebretagne@gmail.com](mailto:mouvementassociatifdebretagne@gmail.com)



## ✓ Le schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale du Finistère

Le schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale a été co-construit pour une durée de 5 ans par la CAF du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère et la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Bretagne. Les partenaires se sont organisés en mettant en œuvre

- un groupe de consultations des acteurs
- un comité technique
- un comité de pilotage.

Ce dernier a finalisé un projet qui se décline en 3 axes :

- sauvegarde des équipements

- consolidation et évolutions nécessaires des équipements existants
- création de nouveaux équipements en réponse aux « zones blanches » ou insuffisamment pourvues

Le schéma, qui a été validé dans les instances de chaque partenaire, fera l'objet d'une signature officielle.

Contact :  
**Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Bretagne (FCSB)**  
[www.centres-sociaux-bretagne.fr](http://www.centres-sociaux-bretagne.fr)



## ✓ Le schéma langue bretonne, un exemple de co-construction publique

L'élaboration du schéma linguistique est le fruit d'une démarche participative de deux ans, qui a débuté par une évaluation de la politique départementale en faveur de la langue bretonne (réalisé par Fañch Broudic) et s'est poursuivie par un travail collaboratif avec plus de 80 acteurs/actrices du secteur. Les partenaires associatifs y ont trouvé un espace d'échange enrichissant et les services départementaux ont pu renforcer leur vision transversale de la politique linguistique.

En se dotant d'un schéma pluriannuel en faveur de la langue bretonne, le Conseil départemental du Finistère affirme et clarifie sa politique publique.

Contact :  
**Conseil départemental du Finistère**  
32 boulevard Dupleix - CS 29029  
29196 Quimper cedex  
02 98 76 20 20  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



## Permettre de l'innovation, le droit à l'erreur, l'expérimentation Aotren an nevezñ, ar faziñ, an arnodiñ

Les associations sont confrontées autant que les collectivités aux problèmes rencontrés sur le terrain. Et c'est de ce terrain qu'émergent souvent les réponses les mieux adaptées. En parallèle l'innovation, l'adaptation, l'expérimentation font partie de l'essence associative.

De nombreuses collectivités territoriales lancent d'ores et déjà des appels à projets portant spécifiquement sur l'innovation sociale. Par nature, ces appels à projets sont très largement ouverts à l'initiative associative. Ils sont la preuve que la commande publique n'est pas incompatible avec la liberté associative et traduisent le fait que, de façon générale, les appels à projets peuvent refléter très correctement les attentes d'une collectivité publique en laissant les associations déterminer la majeure partie de leur réponse. Des outils tels que des fonds de roulement plus importants, permettant de l'excédent encadré, mobilisés sur de l'innovation existent, ainsi que des réflexions sur des guichets uniques interinstitutionnels sur l'innovation, sociale ou non. Les pouvoirs publics doivent travailler à de la convergence dans leur capacité à faire émerger ces innovations, en permettant le droit à l'erreur, l'expérimentation.

L'associatif permet d'expérimenter, d'innover, d'apporter des solutions

“ Et ce qui m'intéresse, c'est l'innovation, c'est de fouiller, de chercher des solutions. Quand dans un groupe de

personnes, on se dit : « ce serait bien si ». Moi, le « ce serait bien si », j'aime bien le transformer, essayer d'agir sur une transformation de la société avec les idées des gens et essayer d'aller au bout de l'idée. Et j'aime voir, quand on agit, si

cela produit ce qu'on attendait, comment se traduit au bout du compte une idée en acte, porté par un collectif. ”

Valérie Bellot,  
Sema'For «Sans Transition»

## Simplifier l'action publique Eeunaat an obererezh publik

La simplification de l'action publique répond à une forte attente du monde associatif. L'objectif est bien de simplifier les démarches des associations. Qu'il s'agisse des demandes de subventions ou des dossiers d'instructions, les collectivités doivent continuer leur virage numérique, leur dématérialisation, de manière concertée, entre elles, pour pouvoir offrir des outils actuels, numériques au monde associatif.

Les associations pourraient se voir proposer, par les collectivités, les points d'appuis, les fédérations des guides clairs, des modes d'emploi compréhensibles, voire des documents juridiques « clefs en mains ».

La lutte contre le non-recours à différents financements, notamment européen, n'est pas une quantité négligeable. L'important est donc bien de permettre à toutes associations existantes de pouvoir solliciter les financements auxquels elles sont éligibles, de manière intelligible.





# CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE



## I Préambule

Le Conseil départemental du Finistère et le Mouvement Associatif de Bretagne décident par la signature de cette Charte de mieux reconnaître le rôle fondamental de la vie associative dans notre département en intensifiant leur coopération mutuelle.

Cet acte, sur la base d'engagements réciproques, renforce ainsi des relations partenariales fondées sur la confiance et le respect de l'indépendance des associations ; il clarifie les rôles respectifs de chaque partie par des engagements partagés.

Le secteur associatif, dans la diversité et l'indépendance qui sont sa richesse, s'est révélé, au cours des années, une force d'innovation et de proposition. Il est un acteur fondamental de développement et de cohésion de la société, un acteur majeur du développement durable, ainsi qu'un vecteur de la vie publique grâce aux engagements libres et volontaires qu'il suscite.

Simultanément, le Conseil départemental du Finistère a su écouter les associations, faire appel à elles, mais aussi les aider à réaliser des projets conçus par elles. Par cette Charte, il reconnaît l'importance de la contribution associative à l'intérêt général et aux politiques publiques qu'il conduit.

Pour l'avenir, les règles du partenariat inscrites dans cette Charte constitueront des principes d'action partagés par les associations et le Conseil départemental du Finistère afin :

- d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civique et social en vue d'une participation accrue, libre et active des femmes et des hommes vivant en Finistère, tant aux projets conçus par les associations qu'aux politiques publiques conduites par le Conseil départemental du Finistère ;
- de concourir dans un but autre que le partage des bénéfices à la création de richesses, qu'elles soient sociales, culturelles ou économiques, afin de permettre l'affirmation d'une plus grande solidarité, grâce à la démarche de citoyen.ne.s participant à la co-construction du monde dans lequel ils vivent.

Fondé sur les valeurs essentielles de liberté, d'égalité et de fraternité, cet accord ouvre le champ à des déclinaisons de ces engagements réciproques sur l'ensemble du territoire départemental.

Les signataires de la présente Charte s'engagent à tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs qu'elle fixe.

## II Socle commun d'engagements

Le Conseil départemental du Finistère, conforté par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, fonde sa légitimité sur la démocratie représentative. Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyen.ne.s à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de celles et ceux qui vivent en Finistère. Le Conseil départemental du Finistère reconnaît l'indépendance associative et s'engage à en respecter le principe.

### ***2.1 Confiance et partenariat, facteurs de renouveau démocratique***

Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur une définition des engagements pris et/ou des financements publics accordés. Le partenariat se construit par l'écoute, le dialogue, le respect des engagements. Les signataires définissent, d'un commun accord, les lieux et les moments de cette concertation.

La confiance et la complémentarité des actions entre le Conseil départemental et les associations permettent de nouvelles formes de vie démocratique et une plus grande efficacité des politiques publiques.

### ***2.2 Fondation des relations sur le contrat, la durée, la transparence et l'évaluation***

Les associations et le Conseil départemental privilégient les relations fondées sur la reconnaissance de la plus-value sociétale du fait associatif, la conduite de projets dans la durée, la transparence des engagements pris et l'évaluation des contributions à l'intérêt général au regard des moyens mobilisés.

### ***2.3 Bénévolat, volontariat et démocratie, fondements de la vie associative***

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en oeuvre pour le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société, au lien social et au développement du territoire.

Les signataires s'engagent conjointement :

- à faire respecter le principe de non discrimination des personnes dans l'engagement associatif ;
- à ouvrir l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre, en particulier aux jeunes et à celles et ceux qui ont le plus de difficultés à se faire entendre ;
- à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités,
- à promouvoir l'éducation et le respect humain.

Les signataires s'engagent à promouvoir l'expérience associative au sein de notre société et à valoriser les acquis des bénévoles et des salarié.e.s.

Dans cette perspective, il incombe aux instances associatives de veiller au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement ; il revient au Conseil départemental du Finistère de promouvoir le principe de liberté d'association.

### ***2.4 Contribution des associations au développement économique, social, culturel citoyen et durable du Finistère***

L'extension du rôle économique des associations — notamment au regard de l'emploi, en tant qu'employeurs et employeuses — est compatible avec la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle impose aux associations le respect des législations qui s'appliquent à elles dans le cadre de leurs activités, notamment pour ce qui concerne le droit social et la fiscalité.

La mobilisation de toutes leurs ressources par les associations, qu'elles soient ou non marchandes, contribue à la reconnaissance d'une nouvelle conception, plus humaine, de la richesse.

## **III**

### **Engagements du Conseil départemental du Finistère**

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs propres projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, le Conseil départemental du Finistère s'engage, dans la limite des compétences qui lui sont dévolues, à :

### ***3.1 Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale, par des mesures visant à favoriser :***

- le développement, à côté du temps professionnel et familial, d'un temps civique et social ;
- la formation des bénévoles ;
- la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et la demande de bénévoles des associa-

- tions, notamment au plan territorial ;
- la transmission des valeurs, le respect de la démocratie interne et des règles statutaires ;
- l'analyse des besoins, la déclinaison du projet associatif ;
- la reconnaissance de l'engagement associatif.

### **3.2 Renforcer la lisibilité de la politique associative départementale, clarifier les dispositifs financiers et simplifier les relations entre les associations et le Conseil départemental**

- en rendant plus lisibles et plus transparents les financements publics et en simplifiant les procédures de subvention ;
- en reconnaissant le travail d'évaluation de l'utilité sociale ;
- en respectant les dates de versement des subventions et en restant vigilant aux décalages de trésoreries liés qui pourrait mettre en difficulté l'association ;
- en soutenant l'indépendance et la capacité d'expérimentation des associations dans leur différents niveaux de structuration (local, fédéral) par la recherche, le développement et l'innovation ;
- en identifiant des interlocuteurs et interlocutrices pertinent.e.s au sein des services départementaux ;
- en introduisant des critères d'évaluation tant pour mesurer la qualité du projet associatif et de sa mise en oeuvre que celle de la prestation de service ;
- en proposant, si l'objet s'y prête, des conventions ou contrats sur la base d'objectifs et de moyens, afin de contribuer à la visibilité financière des associations concourant à l'intérêt général.

### **3.3 Consulter et faire participer le monde associatif sur les projets de textes** ou les mesures ou les politiques publiques qui les concernent, et veiller à ce que les interlocuteurs et interlocutrices associatifs/associatives disposent du temps et des moyens nécessaires pour leur permettre de rendre des avis circonstanciés.

Il s'agit notamment de systématiser la présence d'associations dans les comités de pilotage des schémas départementaux.

Une attention particulière sera portée à l'association de différent.e.s représentant.e.s aux groupes « Projet départemental » portant sur le soutien aux projets d'innovation sociale émanant des territoires (enjeu 6.3) et à la mobilisation des habitant.e.s et des citoyen.ne.s à la construction/évaluation des politiques publiques et des services (7.1).

### **3.4 Sensibiliser les élus et les agents territoriaux** à une meilleure connaissance de la vie associative, à des approches partenariales des relations avec les associations et à l'évaluation des politiques conduites et des conventions passées avec elles.

### **3.5 Encourager les regroupements associatifs** et notamment les unions et fédérations d'associations, les coordinations départementales, le Mouvement associatif comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation, comme outils de structuration et d'accompagnement de la vie associative pour une participation au développement durable des territoires.

### **3.6 Améliorer les outils de connaissance de la vie associative** et de ses évolutions ; faire mieux connaître les associations par les Finistérien.ne.s en utilisant les moyens de communication du Département.,

## **IV**

### **Engagements des associations et des fédérations**

Respectant et faisant respecter les règles de fonctionnement démocratique et la gestion désintéressée conformes à l'esprit de la loi de 1901 par : l'expression et la participation de leurs adhérent.e.s à l'élaboration et à la mise en oeuvre de leurs projets; L'accès de tou.te.s, par des élections régulières, aux responsabilités associatives ; Le contrôle des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes ;

Les associations et les fédérations s'engagent à :

**4.1 Définir et conduire des projets associatifs** à partir de l'expression des besoins des adhérent.e.s ou des attentes des bénéficiaires, en prenant en compte, avant la dimension économique, les revendications civiques, sociales et culturelles, la promotion et l'éducation des personnes, et la qualité des « services relationnels ».

**4.2 Mettre en oeuvre une éthique du financement** et de la gestion des activités associatives, dans le souci du meilleur usage des financements publics, par la diversification des ressources associatives, la gestion désintéressée et le non partage des excédents, la transparence financière vis-à-vis des adhérent.e.s, des donateurs/donatrices et des pouvoirs publics et l'auto-contrôle de la gestion et de l'emploi des ressources.

**4.3 Développer une culture économique** et de gestion adaptée aux spécificités de l'économie sociale et solidaire, au service des projets et des valeurs, et permettant d'optimiser la pérennité des activités et des emplois du secteur associatif.

**4.4 Valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives** par le respect des règles du droit social et le souci des conditions de travail des salarié.e.s, par un effort d'information et de formation des bénévoles et des salarié.e.s et la prise en compte de leurs acquis d'expérience, par la mutualisation de moyens permettant aux petites associations d'offrir à leurs salarié.e.s et bénévoles des formations de qualité et des perspectives de promotion sociale, par la reconnaissance et la mise en valeur du travail fourni par les bénévoles.

**4.5 Développer dans les associations une culture et des méthodes d'évaluation et d'appréciation** permettant de rendre compte de :

- la réalité de la conduite du projet associatif au regard des objectifs,
- l'implication des adhérent.e.s et des bénéficiaires dans les décisions,
- la satisfaction des bénéficiaires des actions conduites,
- les engagements pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics,
- la part du bénévolat dans l'activité de l'association,
- l'utilité sociale et la plus value sociétale développée par la mise en oeuvre d'indicateurs spécifiques.

**4.6 Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics** en se positionnant comme force de proposition, animée de la volonté de faire progresser l'intérêt général en Finistère.

**4.7 Développer ce qui fonde l'intérêt et la plus-value du fait fédératif**

Les fédérations sont aujourd'hui un des maillons essentiels de la mobilisation et de la qualification des associations dans une participation au développement des territoires, et tout particulièrement quand elles retiennent comme objectifs :

- de transmettre les valeurs fondatrices d'une vie associative démocratique, citoyenne et durable, d'accompagner les associations de leur réseau dans le respect de la vie statutaire,
- d'informer et former l'encadrement bénévole et professionnel des associations par des dispositifs et des contenus adaptés à chaque secteur d'activité.
- de développer la confrontation d'expériences permettant aux acteurs de terrain de faire évoluer leurs pratiques, d'innover, de mutualiser. Le développement fédératif permet aujourd'hui d'organiser ces échanges à l'échelle des territoires, des Départements, de la Région, mais aussi au niveau national et international tant les réseaux fédérés ont su développer des plates-formes européennes, des réseaux internationaux qui peuvent être mis au service du développement local.
- de mobiliser les acteurs associatifs Parce que les associations doivent d'abord être perçues comme des regroupements de citoyen.ne.s qui peuvent participer pleinement à la co-construction des politiques publiques nécessaires sur les territoires (démocratie territoriale). Pour faire émerger démo-

cratiquement les porte-parole du monde associatif au niveau des différents territoires et faciliter la représentation des associations dans différentes institutions (conseil de développement...). Pour faciliter la conception et la mise en oeuvre de projets inter-associatifs s'inscrivant dans le développement de chaque territoire.

- de développer au niveau de chaque territoire des points d'appui co-construits par les acteurs associatifs du territoire et de leurs différentes fédérations d'appartenance, base nécessaire d'une refondation du fait fédératif dans une approche territoriale et par une coopération entre les réseaux associatifs. - de constituer au niveau départemental, à travers les différentes coordinations associatives et à travers le Mouvement Associatif de Bretagne, l'instance de représentation politique du mouvement associatif et faire reconnaître ainsi le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière, pour un dialogue au service de l'intérêt général.

**4.8. Mettre en oeuvre les regroupements et les modes de représentation** permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs/interlocutrices associatifs/associatives identifiés, représentatifs et structurés, afin de développer le dialogue civique et social, la consultation sur les politiques publiques et la négociation éventuelle de dispositions contractuelles. Il sera porté une attention particulière à l'identification et la connaissance des instances territoriales ainsi que du rôle que peuvent y jouer les acteurs associatifs et l'accompagnement à l'exercice de la représentation.

## V

### Suivi, évaluation et portée de la Charte

Le suivi de la mise en oeuvre de la convention sera assuré annuellement par le Mouvement Associatif de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère.

Conclue pour une durée de trois ans, cette charte fera l'objet d'une évaluation, qui sera présentée à l'Assemblée Départementale. Elle permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre le Conseil départemental du Finistère et les associations.

Elle permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises et leur validité.

Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence, ainsi qu'une aide à la négociation et à la décision.



*Nathalie Sarrabezolles, Présidente du Conseil départemental du Finistère  
et Yannick Hervé, Président du Mouvement Associatif de Bretagne  
lors de la signature de la Charte le 1er juillet 2017 à Quimper*



# « Associations et collectivités : pour une co-construction des politiques publiques »

## CONFÉRENCE INAUGURALE

Jean-Louis Laville, Sociologue

“ Bonjour à toutes et à tous.

Je commencerai mon propos en m’inscrivant en faux contre une certaine vision de l’association, qui voudrait que nous rendions un hommage rituel aux associations avant de passer aux choses sérieuses, à savoir les entreprises.

La place des associations dans la société d’aujourd’hui et dans le monde de demain pose question. Cependant, les rapports entre associations et collectivité n’ont jamais été faciles. Il est souvent oublié que les associations ont œuvré à la construction des démocraties. En France, une première vague de création d’associations peut être constatée entre 1830 et 1848, bien avant qu’un statut spécifique ne leur soit accordé. Cette première vague naît de la nécessité de concrétiser les principes de liberté, d’égalité et de fraternité. Les associations constituent alors un moyen de concrétiser un nouveau rapport social qui, à partir de 1840, est défini comme relevant de la solidarité démocratique. Celle-ci consiste en la relation qui unit des citoyens libres et égaux qui essaient de mettre en œuvre des actions collectives, ces dernières constituant elles-mêmes un moyen de concrétiser la fraternité. Les associations se fixent alors pour objectif de remplacer la charité de l’ancien régime (qui supposait une différence entre celui qui donne et celui qui reçoit) par un rapport d’égalité.

Les associations de cette première vague ne dissocient pas l’action politique de l’action économique. Elles proposent des modalités de structuration d’entraides, mais aussi parfois des tentatives d’organiser la production en commun à partir des savoir-faire des métiers, et des activités de protestation et de revendication. Ainsi, la solidarité est inventée bien avant qu’il soit question du « social ». A l’époque, la solidarité est considérée comme étant capable de changer l’économie.

Cette période d’associationnisme solidaire sera oubliée en raison de l’importance que prendra au cours de la seconde moitié du XIXe siècle la question du développement économique et de la création de richesses, au détriment des questions démocratiques. Nous n’avons pas abandonné les questionnements du XIXe siècle, car nous demeurons dans cette ambivalence entre l’approfondissement de la démocratie et le développement économique. La seconde moitié du XIXe siècle sera dominée par l’idéologie du progrès et du productivisme, qui suppose que la révolution industrielle et l’accumulation de richesses permettront de résoudre la question sociale. Dans ce contexte, la solidarité est redéfinie comme une forme de philanthropie (à savoir l’aide que peut apporter le plus riche au plus pauvre). La partition entre ceux qui se réclament de la solidarité démocratique et ceux qui se réclament de la solidarité philanthropique existe toujours à l’heure actuelle dans le monde associatif.

Lorsqu’il est question de philanthropie, la solidarité ne relève plus de la lutte contre les inégalités, mais se limite à la lutte contre la pauvreté. Cette question reste prégnante aujourd’hui : la solidarité nous concerne-t-elle tous, ou bien correspond-elle seulement aux politiques d’assistance aux pauvres ? En outre, à partir



du moment où la solidarité est redéfinie en tant que philanthropie du riche vers le pauvre, une question subsidiaire se fait jour : tous les pauvres méritent-ils vraiment d'être aidés ? Ces questions se posent malheureusement encore au XXI<sup>e</sup> siècle.

A la même époque émerge l'idée que l'association était une tentative naïve et utopiste. Cette idée sera inscrite dans l'histoire officielle colportée à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la fois par le libéralisme et le marxisme, aussi bien chez Engels qui oppose le socialisme scientifique au socialisme utopique, que chez les libéraux, qui opposent les « chimères associatives » à la réalité de l'association de capitaux.

L'association a souvent été méprisée, et considérée comme négligeable. Cette opinion sera renforcée dans un troisième temps par l'idée que la véritable solidarité démocratique est portée par l'intervention de l'Etat. Cette idée est mise en avant par l'Ecole Française de Sociologie, qui conçoit la société non comme un ensemble d'individus, mais comme traversée par le souci de la cohésion sociale. La manière dont nous vivons ne dépend pas uniquement de nos mérites personnels, mais également de l'accumulation du patrimoine par les générations antérieures. Il faut alors tenir compte des inégalités dans la dotation initiale des différents groupes sociaux. La solidarité démocratique (verticale entre les générations et horizontale entre les groupes sociaux) constitue alors un principe structurant de toute société qui se veut moderne, et est réalisée par l'Etat.

L'entente entre les associations et les collectivités n'a pas toujours été facile, car il a été considéré que les secondes devaient se substituer aux premières, comme si les pouvoirs publics pouvaient à eux seuls concrétiser la solidarité démocratique, ce qui sera confirmé après la Seconde Guerre mondiale par des textes comme la déclaration de Philadelphie, qui mettent en avant un rôle renforcé de l'Etat.

A partir de ce moment, les associations disposeront de plus en plus de moyens, tout en étant soumises à une régulation par les pouvoirs publics. Les associations innoveront sur le terrain, et ces innovations sont ensuite prises en charge par l'état providence dans un mouvement de professionnalisation associative qui s'accroîtra durant les 30 glorieuses.

Toutes ces approches seront remises en cause durant le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle par une succession de crises dont nous ne parvenons pas à sortir. La première crise touche la complémentarité entre la dynamique marchande et l'état social. Dès les années 60, cette crise culturelle donnera naissance aux « nouveaux mouvements sociaux » (incluant le mouvement écologique et le mouvement féministe), qui montrent que la conflictualité au sein de nos sociétés ne se réduit pas à la lutte des classes, et que l'état social considère les usagers plus comme des assujettis et des objets de politique que comme des sujets qui peuvent contribuer aux services qui leur sont destinés. Un certain nombre des questions posées à partir des années 60 engendreront des expériences qui renouvèleront le monde associatif.

Cependant, ces expériences seront bousculées par la crise économique, qui modifiera les représentations des rapports entre l'économique et le social. Le texte symbolique des années 80, le consensus de Washington, impose un changement complet de perspective en remettant en avant le développement économique et la nécessité de restreindre les engagements financiers du monde public afin de retrouver la compétitivité économique. Les initiateurs de ce tournant néo-libéral sont unis dans leur volonté d'affaiblir l'état et les pouvoirs publics, mais également les associations. Ainsi, Hayek et Friedman demandent à réduire le périmètre de l'intervention publique et associative, et à valoriser la concurrence, au prix de la limitation de la démocratie. Hayek souhaite réduire les associations à un rôle de prestataire de service dans le domaine social, sans voix dans le débat public.

Au cours de l'histoire, l'associationnisme a été très souvent nié ou méprisé. Les associations se sont placées dans l'orbite de l'Etat social, le plus souvent en perdant une grande partie de leur autonomie. Il est maintenant question de réduire l'intervention de l'état et des associations. Les rapports entre pouvoirs publics et associations sont donc particulièrement complexes.

A l'heure actuelle, trois scénarios d'organisation de ces rapports se dégagent.

Dans le premier, les associations sont avant tout considérées comme des prestataires de service dans le cadre d'un état social modernisé, et sont au service de commanditaires publics. Dans ce scénario, les associations sont susceptibles de devenir une forme allégée du service public, dans laquelle les fonctionnaires sont remplacés par des travailleurs précaires. Les associations se conforment alors à des cahiers des charges, et il ne reste plus de place pour l'innovation associative. Un certain nombre de réformes de grande portée (RIGP, LOLF) tendent à mettre en œuvre ce scénario, en renforçant le cadrage des associations. Une association est toujours une tentative de combiner un projet et des manières de s'organiser pour conduire celui-ci à bien. Ce premier scénario amène à oublier les projets, pour transformer les associations en simples organisations, et risque de générer des conflits entre des dirigeants-gestionnaires, qui travaillent dans un contexte de réduction des moyens publics, et des professionnels qui se sentent de moins en moins reconnus.

Le deuxième scénario est répandu notamment en Amérique du Nord et en Asie, mais commence à arriver en Europe. Il suppose que la véritable innovation sociale se trouve non dans les associations (qui ont perdu leur capacité à réagir aux évolutions de la société), mais dans les start-ups à vocation sociale, qui participent à la moralisation du capitalisme. Ce point a été théorisé en particulier par Yunus, qui a reçu le prix Nobel de la paix, et a désigné ce mouvement par le nom de « social business ». Ces social business ont pour but de solutionner les problèmes engendrés par le capitalisme financier. Dans ce scénario, une seconde génération du néo-libéralisme, qui a intégré le discours de la solidarité, émerge et prétend qu'elle est en mesure de répondre à la question sociale, en remplaçant l'intervention publique (considérée, par nature, comme bureaucratique) par l'action d'acteurs privés. La solidarité n'est alors plus de l'ordre de la démocratie, mais de celui de la néo-philanthropie.

Le troisième scénario ne consiste pas en l'instrumentalisation des associations par les pouvoirs publics ou par les grandes entreprises, mais en la tentative de les inclure dans des rapports nouveaux avec les collectivités, permettant de fonder un nouveau contrat social qui fait valoir une socio-économie et une démocratie plurielle. Nous constatons à l'heure actuelle le développement des activités, y compris économiques, de la société civile. Or, nous avons vécu depuis le second XIXe siècle en fonction de la fiction, empiriquement fautive, selon laquelle l'économie moderne se réduirait au capitalisme marchand. Le troisième scénario montre qu'il existe, dans notre société, une multiplicité de principes et de registres économiques, certains fondés sur le marché, d'autres sur la redistribution, d'autres encore sur des principes de réciprocité et sur le mode de la reconnaissance mutuelle. Dans ce scénario, il ne s'agit pas de faire croire, comme dans le deuxième, que l'ensemble des associations pourraient être autofinancées au travers du marché, mais de constater la nécessité d'inventer de nouveaux rapports autour d'une hybridation entre les ressources du marché, les ressources provenant des contractualisations avec les pouvoirs publics et les ressources réciproques qui constituent, au travers de l'engagement et du bénévolat, la spécificité des associations.

Ainsi, il nous faut aller à l'encontre de la coupure entre le social et l'économique. Les associations ne sont pas aujourd'hui uniquement des acteurs du social, mais également des acteurs économiques. Il faut cesser de colporter ce cliché qui veut que les entreprises créeraient des richesses, tandis que les associations seraient parasites et dépenseraient l'argent public. La véritable séparation est celle entre une économie internationalisée et prédatrice qui se déplace en fonction des opportunités de gain, et une socio-économie marchande, associative et publique qui est profondément soucieuse de la qualité de vie sur les territoires. Cette socio-économie des territoires, dont les associations sont des acteurs majeurs et insuffisamment reconnus, doit être mise en relation avec la question de la démocratie plurielle. La démocratie représentative est de plus en plus fragilisée. Pour lutter contre cette fragilisation, il est indispensable de créer des espaces accessibles aux citoyens, et dans lesquels puissent se mettre en place de nouvelles formes de démocratie délibératives.

Les associations ne pourront pas s'inscrire dans ce troisième scénario si leurs usagers, leurs travailleurs et leurs bénévoles n'expérimentent pas au quotidien un droit de parole, tel qu'il n'existe pas dans une entreprise privée. Si les associations apportent une qualité de service directement liée à la qualité de la vie sociale en leur sein même, elles auront alors un véritable avenir. Cette approche suppose de ne pas enfermer les associations dans les critères de qualité importés des entreprises privées.

Les deux premiers scénarios sont évidemment surreprésentés dans les médias. Il est par conséquent important que les associations et les pouvoirs publics travaillent à l'élaboration du troisième scénario, afin de co-construire dans les territoires une vie meilleure pour les habitants. Les pouvoirs publics ne doivent pas se contenter de rendre hommage aux associations pour leur engagement, mais doivent les considérer comme des interlocuteurs matures et les faire participer aux négociations socio-économiques. Une politique d'innovation sociale ancrée dans les associations est essentielle pour le devenir des territoires.

Un nouveau contrat social, qui ne serait plus fondé sur le dualisme entre le marché et l'état, pourrait alors être construit pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Si ce scénario de co-construction entre les associations et les collectivités ne parvient pas à s'implanter, la régression autoritaire s'imposera, car des démagogues se saisiront des difficultés actuelles pour proposer des réponses totalitaires. Pour les générations futures, ce troisième scénario est nécessaire, car il permet d'approfondir la démocratie et constitue le seul rempart contre la régression autoritaire. ”





# « S'engager: pourquoi, comment ? L'engagement associatif et le bénévolat en 2017 »

## CONFÉRENCE DE CLÔTURE

*Hervé Serieyx, Vice-président national de France Bénévolat*

“ Nous devons parvenir à bâtir le troisième scénario évoqué par Jean-Louis Laville. Nous devons faire comprendre que nous co-construisons, en partenariat avec les pouvoirs publics, mais également avec les entreprises, un bien-être collectif, et une société vivante et humaine.

Pierre Rosanvallon a dit : « En France, le vivre ensemble est dégradé. La société s'est organisée selon des mécanismes de ségrégation et de ghettoïsation à tous les niveaux. Nous vivons dans un pays qui ressemble à une addition d'espaces repliés sur eux-mêmes. »

Les récentes élections ont montré une rupture entre le monde du haut et celui du bas. J'ai été délégué interministériel à l'insertion des jeunes sous des gouvernements de droite et de gauche, et je n'ai observé aucune différence. En haut, ils ne comprennent pas ce qui se passe en bas.

J'ai été patron d'entreprises, professeur associé d'université et fonctionnaire, et j'ai pu voir que ces trois mondes se détestaient et se méprisaient. Au Québec, ils parviennent à vivre ensemble. J'ai pourtant rencontré des gens de qualité dans tous ces secteurs.

Nous constatons aujourd'hui de nombreuses fractures : la fracture spatiale, la fracture numérique, la fracture familiale, la fracture intergénérationnelle, la fracture éducative, la fracture professionnelle, la fracture communautaire, etc.

Le monde associatif est par nature collectif. Des individus s'y rassemblent dans un but commun, qu'il soit culturel, sportif ou social. Les associations sont le cœur battant de la République, mais elles ne sont pas reconnues comme tel. Pourtant, comme le disait Dominique Thierry, président d'honneur de France Bénévolat : « si, par hypothèse, le monde associatif s'arrêtait, la société française mourrait. »

Cette absence de reconnaissance est en partie de notre faute. Nous avons des efforts à faire. La bonne nouvelle est que le bénévolat associatif est en croissance. Entre 2010 et 2016, le nombre d'associations actives a augmenté de 1,2 à 1,4 million (pour 1,8 million de salariés), tandis que le nombre de bénévoles engagés dans une association a progressé de 11 millions à 13,3 millions. Le nombre de jeunes bénévoles a également progressé de 33 %. Ces améliorations montrent que le tissu social est une réalité.

Néanmoins, les raisons pour lesquelles les bénévoles s'engagent évoluent. Parmi ces raisons, nous pouvons noter la recherche de sens, le désir d'avoir une utilité sociale, la quête du lien social, la recherche de l'épanouissement personnel, ou encore la volonté d'exprimer, comme le disent les Québécois, notre capacité d'amour. En outre, dans une association, si nous donnons, nous recevons également. Les associations nous permettent d'apprendre et de grandir.

Les formes d'engagement changent également. Lorsque j'étais jeune, nous nous engageons, que cela soit dans les jeunesses communistes ou dans l'action catholique, sur le long terme, pour changer la société, dans une optique sacrificielle. Cette optique a disparu aujourd'hui. Les jeunes souhaitent avant tout régler



les problèmes concrets, liés au logement, à la santé, à la culture, à l'insertion, à la solitude, etc., qu'ils constatent dans leur proximité immédiate. En ce sens, lors des tables-rondes, il a été à de nombreuses reprises question des territoires.

Les associations doivent être en mesure d'attirer les jeunes. Michel Serres écrivait : « Plus formatés par les médias, le marketing publicitaire et leurs échanges sur les réseaux sociaux qu'éduqués par des parents eux-mêmes évolutifs et de plus en plus absents ou par des enseignants de moins en moins entendus, Petit Poucet et Petite Poucette habitent le virtuel, et les sciences cognitives montrent que l'usage de la Toile, la lecture ou l'écriture au pouce des messages, la consultation de Wikipédia ou de Facebook n'excitent pas les mêmes neurones ni les mêmes zones corticales que l'usage du livre ou du cahier ». Nous devons comprendre ce saut anthropologique, sans quoi les jeunes, qui présentent un réel désir de s'engager, rejoindront les associations, mais n'y resteront pas. Nous devons parvenir à mixer la culture de l'innovation et celle de la transmission.

Afin de faire comprendre aux institutions la valeur que les associations représentent, cinq défis se présentent à ces dernières.

Le premier est la définition du projet de l'association. Beaucoup d'associations persistent simplement parce qu'elles ont commencé, sans avoir réellement défini leur valeur ajoutée et leur ambition. Nous devons savoir expliciter la spécificité qui nous réunit, en prenant en compte le fait que nous sommes entrés dans une société numérique. En ce sens, la cyber-console a permis à France Bénévolat de faire des progrès colossaux au cours des six derniers mois, en lui accordant une visibilité nouvelle.

Le deuxième défi est celui de l'efficacité territoriale. Une association ne peut rester seule, d'autant plus dans un contexte de réduction des subventions, et se doit de connaître le territoire sur lequel elle travaille et de collaborer avec les autres associations ainsi que les collectivités. Ces dernières doivent réussir à mettre en place, en lieu et place de structures en coupoles (qui dirigent et limitent), des structures en corolles (qui favorisent et multiplient).

Le troisième défi est celui de la gouvernance. Les bénévoles qui acceptent de prendre des responsabilités sont de moins en moins nombreux.

Le quatrième défi est le défi économique. Dans un contexte de réductions budgétaires, nous devons apprendre à construire des projets en commun et être capables de présenter la valeur ajoutée sociétale que nous apportons. Les pouvoirs publics réduiront à l'avenir ses subventions, et n'accordera de plus en plus de financements que dans le cadre de commandes publiques. Dans ce contexte, nous ne devons pas avoir peur de travailler avec les entreprises et les fondations.

Le dernier défi est celui de la pédagogie et de l'engagement. Nous devons donner envie aux personnes qui se présentent à nous de s'engager plus en avant. Nous devons sortir de l'entre soi et nous montrer capable de valoriser le bénévolat. Pour cela, nous devons utiliser nos « bénévoles contagieux », ceux qui donnent envie de rester au sein des associations. Pour devenir un tel bénévole, nous devons produire cinq efforts. En effet, nous devons être capables de présenter la vocation de l'association de telle manière à ce qu'elle soit belle, être enthousiastes, être à l'écoute, être endurants, et faire preuve d'éthique et d'exemplarité. Nous devons montrer que nous croyons en quelque chose. Saint-Exupéry écrivait : « n'oubliez jamais que la première patrie en danger est notre patrie intérieure ». Or, le meilleur moyen de défendre notre patrie intérieure est de rencontrer les autres. Bertrand Schwartz disait également que, dans la relation avec les jeunes, il ne fallait jamais oublier de faire vivre les valeurs d'exigence et de tendresse.

Albert Camus a écrit : « Il y a deux sortes d'efficacité: celle du typhon et celle de la sève ». Aujourd'hui, nous avons essayé de faire pousser collectivement notre sentiment de la valeur fantastique du bénévolat associatif. Bravo à vous et merci. ”



# Concours d'éloquence : L'engagement, plaisir ou contrainte ?

Texte du lauréat, **Quentin Le Pluard**

“ Abandonne tout espoir, toi qui t'engages ici » peut-on lire selon Dante sur la façade de la porte des enfers. Nous avons été prévenus, et pourtant, nous n'avons pas fui. Pauvres fous !

Quelle ironie ! Pour construire notre plaidoyer sur « l'engagement, plaisir ou contrainte », nous voilà justement engagés devant vous, contraints à tenter de vous plaire ! Est-ce seulement pour votre plaisir ou pour le nôtre ? À vous d'en juger...

Juste une petite remarque sur le choix des mots du sujet, et plus particulièrement sur le plus petit : pourquoi avoir choisi de mettre la conjonction de coordination « ou » entre plaisir et contrainte ? J'aimerais vous poser la question suivante : la contrainte est-elle forcément exclusive du plaisir ?

J'ai été contraint de suivre des cours de latin liturgique pour décrocher ma licence de droit canonique, et ben je peux vous assurer que c'était le pied total ! Même en découvrant les drogues de synthèse ou les séries médicales comme Grey's anatomy, l'on n'a pas fait mieux depuis...

Alors, cette exclusion du plaisir dans la contrainte ne me paraît pas forcément opportune, réductrice à tout le moins. Mais passons, essayons de faire une mise en balance, savoir si s'engager rapporte plus de plaisir au sens large, de sensations positives en d'autres termes, que de contraintes, soit de liens irritants.

L'engagement, c'est mettre en gage quelque chose, le plus souvent sa propre personne. S'engager, c'est mettre chaque parcelle de son petit corps, chaque sombre recoin de son âme au service d'une cause plus grande que soi. Ce peut être au nom d'un Dieu, d'une patrie, d'une idée ou encore d'un autre être humain. Aimer c'est s'engager !

Quand vous vous engagez, vous êtes liés (pour un temps ou ad vitam æternam, peu importe d'ailleurs), mais vous le faites dans le but d'en recevoir du plaisir. C'est sur ce principe que marche toute la vie humaine, que vous fonctionnez...

C'est toute cette dualité plaisir/contrainte qui, à mon sens, ressort de l'engagement. Oui, certes l'engagement vise le plaisir, je suis d'accord avec vous, mais ce plaisir passera alors forcément par une certaine dose de contrainte.

L'institution du mariage, engagement par excellence vous en conviendrez, apporte le plaisir de la stabilité, de l'amour, de la reconnaissance publique, mais, en s'engageant, les époux s'enserrent dans un carcan fait de devoirs de secours, d'assistance mutuelle, de fidélité (quoiqu'à entendre les juges ces temps-ci, les liens du carcan semblent se relâcher...). Le contrat social, cet engagement fictif décrit notamment par Rousseau ou Hobbes, découle d'une volonté de sécurité, de stabilité, donc de



plaisir, mais il repose sur l'aliénation d'une maigre partie de liberté donc sur une contrainte. Et que dire du contrat de travail ? Lorsque l'on est engagé par un employeur, on est tenu, contraint de faire ce qu'il nous demande, pour recevoir le salaire qui nous permettra alors d'accéder aux plaisirs que l'argent peut offrir.

Quoiqu'on en dise, l'adhésion à une association, l'intégration au sein des forces armées, la promesse, tous ces engagements impliquent une contrainte ne fut-elle que mentale sur l'adhérent, le postulant ou le promettant. Il est lié.

Cependant, cette contrainte, et les liens qu'elle représente peuvent constituer des sources de plaisir ! Je ne parle pas forcément ici de liens physiques, de corde ou de menottes – quoique cela pourrait bien entendu marcher ici aussi... Mais bien de ces liens juridiques, moraux, affectifs, psychiques en tout cas !

On échappe aux contraintes que d'une manière par trop abrupte ! Il n'y a que ceux qui sont Delta Charlie Delta qui peuvent se vanter d'être libérés de tout engagement... De toute contrainte ! De là à dire que la mort est une partie de plaisir, peut-être pas !

Moi-même je me suis engagé quelques fois. Oh... j'ai bourlingué sur les sept mers au vent des quatre vents comme on dit par chez nous... Et chaque fois, il me fallait ruser, embellir la réalité parfois, mentir souvent, tout cela pour échapper à ces filets au sein desquels elles voulaient me prendre ; à cet anneau qu'elles voulaient passer à mon doigt ; à leur vendre, pour l'éternité, et mon magnifique corps et ma si belle âme ; bref, pour échapper à toutes ces contraintes que je me préparais inconsciemment.

Mais, même en tentant de les tromper pour obtenir ce précieux nectar de plaisir sans passer par la case « contrainte », j'étais astreint à ces jeux de dupes, pesaient sur moi toutes ces contraintes qui pèsent sur nos épaules, qu'elles soient sociales, morales, politiques, religieuses, juridiques (pénales éventuellement : le spectre des articles 222-22 et suivants du Code pénal incriminant les agressions sexuelles n'étant jamais bien loin).

Et pourtant ils sont nombreux, ces incubes et succubes, ces hommes et ces femmes, qui vous font miroiter des plaisirs insoupçonnables, qui vous donnent envie, lorsqu'on les voit danser le soir, de devenir les chaises sur lesquels ils s'assoient, ou moins que ça ! Des moins que rien, juste des pierres sur leur chemin.

Oui ils sont nombreux à vous caresser sans même vous toucher, et sitôt que vous avez signé, que votre corps et votre esprit leur appartiennent, que l'engagement est acté... la contrainte se manifeste : ils vous demandent aussitôt d'aller leur chercher des perles de pluie venues de pays où il ne pleut pas, de creuser la terre jusqu'après vos morts pour couvrir leur corps d'or et de lumière... ils vous pressent de graver leur image à l'encre noire sous vos paupières afin que vous puissiez les voir même dans un sommeil éternel !

Oh... Vous pouvez tenter de fuir au bout de la terre, de vous enfuir au pays des merveilles ! Il vous semble peut-être que la misère et les contraintes seront moins pénibles au soleil ? Mais qu'est-ce que vous croyez ? Vous devriez commencer à croire aux histoires de prises d'otages ! Tous, vous en vivez une !

Ah ! Peut-être flotte-t-il dans vos cœurs comme une illusion de douceur ! Mais croyez-moi, il faudrait bien du courage – du courage ou de la folie – pour celui qui voudrait refuser de mourir d'amour enchaîné, qui voudrait se libérer de tous ces engagements qui brûlent son esprit ou dont l'amour étrangle la vie ! Ce serait insensé de croire conserver sa liberté inaltérée après s'être engagé !

\*

Qu'on le veuille ou non, nous sommes tous engagés, nous sommes tous dans les fers de ces multiples engagements, nous sommes soumis à de multiples contraintes, sociales, religieuses, amoureuses, morales, juridiques... j'en passe et des meilleures.

L'engagement, c'est se rajouter davantage de ces contraintes, des baillons supplémentaires, d'autres chaînes que celles qui nous entravent dès le moment où nous naissons, voire même dès notre conception. Et nous, pauvres hères que nous sommes, nous ne nous rendons même plus compte du poids de ces chaînes puisque nous y sommes dorénavant habitués. Nous vivons dans la servitude, dans la contrainte depuis notre naissance.

Attention ! Je ne suis pas en train de me faire l'apôtre de la servitude, l'ayatollah de la contrainte volontaire. Non. Seulement, c'est en ayant conscience de ces chaînes qui malgré tout nous unissent les uns aux autres que nous en ressortirons grandi et que nous pourrons, dans cet espace de contrainte maximiser notre plaisir mutuels par des engagements et donc des supplémentaires.

Oh, je ne doute pas que mes concurrents, en bon hédonistes qu'ils sont, vont nous affirmer que l'engagement est un plaisir. Que lorsque l'on se soumet volontairement, ce n'est pas véritablement une contrainte que l'on ressent... Qu'ils ressentent eux-mêmes du plaisir en s'engageant... Foutaises ! Mensonges ! Pures calomnies !

Je ne suis pas non plus en train de vous dire qu'il ne faut pas vous engager... Mais regardez bien mes concurrents ! Regardez-les ! Quand on les voit, ne comprend on pas la détresse de leurs géniteurs et génitrices. Ne comprend on pas pourquoi de vieilles canailles nous défendaient tantôt de faire du Boogie-Woogie avant nos prières du soir !

Oh je vous vois, vous, mes contradicteurs, Si pour vous l'engagement n'est que plaisir et non contraintes c'est que vous n'avez pas connu le véritable engagement ! Celui qui lie ! Et c'est par cette force de ligature qu'il est celui qui relie, qui nous relie !

Vous, vous êtes des abandonnées, des insulaires ou des presque-insulaires (et je ne dis pas ça parce que l'un d'entre vous vient de Crozon !) vous n'êtes même pas des mendiants de l'amour, non ! Vous êtes pires ! Vous êtes des pauvres en amour !

Mais qu'est-ce que vous êtes venus faire sur Terre nom de Dieu, vous n'avez pas honte d'exister ? Hein ?

Regardez-les tiens ! Ils bougent même plus ! Salauds d'pauvres ! Écoutez-les !!! Ils veulent vous faire croire que l'engagement est un long fleuve tranquille ! Leurs paroles ne sont que des mensonges destinées à vous faire embrasser leur chemin de perversion pavé de votre naïveté qu'ils ont créé. Serpents ! Nous ne mangeons pas de ce pain là

Je n'ai de sympathie pour aucun de vous, ni même la patience de prétendre le contraire. (Sauf peut-être pour vous M. Carcreff, vu que c'est toi qui me ramène chez moi après !). Et vous là, affreux ! Je vous ignore, je vous chasse de ma mémoire ! J'vous balaie !

\*

Mes amis, oubliez ce que nous ont appris Montaigne et La Boétie. Oui, lorsque nous nous engageons, nous sommes dans un état de contrainte, de servitude volontaire, mais cette servitude est par essence bonne ! « Engagez-vous, engagez-vous qu'ils disaient ! » et ils avaient raison ! Ce sont ces liens qui nous unissent, ce sont ces contraintes réciproquement et volontairement acceptées qui nous permettent d'apprendre. D'apprendre à aimer, d'apprendre la tendresse, de détruire nos habitudes, de détruire... notre solitude !

Selon la théorie de l'Évolution de Charles Darwin, les êtres les plus sociaux, ceux qui sont à même de résister au plus grand nombre de contraintes sont ceux qui ont les plus grandes chances de survivre... On peut donc admettre que tous ceux qui se sont engagés (par les divers biais que j'ai mentionné : association, mariage, travail...) représentent le futur de l'espèce humaine.

Félicitations donc, Bravo à vous, qui êtes ici et qui vous intéressez à l'engagement, vous qui êtes et avez été contraint de nous écouter débiter nos proses parfois insensées, vous êtes, sans nul doute possible, le futur de l'espèce humaine.

Aussi, puisque la contrainte sociale découlant du contrat éponyme ne me permet pas d'embrasser les pieds de chacun d'entre vous, il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre attention et à vous souhaiter pour la suite, bien du plaisir, en espérant qu'il ne soit pas contraint ! » contraint ! ”





# Remerciements

**Au terme de cette année de réflexion, nous tenions à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires et agents du Conseil départemental ayant contribué volontairement à cette démarche. C'est votre mobilisation active qui a fait la qualité des Etats Généraux qui se sont tenus le 1er juillet ainsi que de ce Livre blanc.**

- MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE
- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
- FRANCE BÉNÉVOLAT QUIMPER
- ESPACE ASSOCIATIF DE QUIMPER
- RESAM
- SEMA'FOR
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE BRETAGNE
- COLLPORTEUR
- MAGASINE SANS TRANSITION
- CRIJ / BIJ / PJI
- MJC KERFEUNTEUN
- MPT DE PENHARS
- CRESS – ADESS29
- KAN AR LOAR
- FCPE
- UBO
- DIWAN
- DON BOSCO
- CAPH
- FEDE B
- CROS / CDOS
- AMF
- NOVOMAX
- PASSERELLES ET COMPETENCES
- AMR
- FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
- LES MARAICHERS DE LA COUDRAIE
- EPCC
- FAMILLES RURALES
- BREST METROPOLE
- MAIRIE DE PLOUGUERNEAU
- MAIRIE DU RELECQ-KERHUON
- MAIRIE DE PLUGUFFAN
- LDH
- JOUE TON MONDE
- FRANCE BENEVOLAT BRETAGNE
- LES CIGALES DE BRETAGNE
- CRAJEP
- ARTS A LA POINTE
- CINEPHARE
- TOUT COMMENCE EN FINISTERE
- FESTIVAL DE CORNOUAILLE
- CINEMA LE BRETAGNE
- TEMPS FETE
- ARPAQ
- PAROLES DE JEUNES
- GPAS
- TRÈS TÔT THÉÂTRE
- LES PLONGEURS DU CAP
- LE LIEU DIT
- BRETAGNE VIVANTE
- KEVRE BREIZH
- FESTIVAL DE CINEMA DE DOUARNENEZ
- ULAMIR
- AMADEUS
- CONSERVATOIRE RESEAU MUSIQUE ET DANSE DE QUIMPERLE COMMUNAUTE
- GROUPEMENT LAÏC DES ASSOCIATIONS DE BREST OCEANE
- KERMARRON MAISON SOLIDAIRE
- AJE
- TI AR VRO KEMPER
- PAUPIETTE
- AD HOC ÉLOQUENCE
- CICODES
- HIP HOP NEW SCHOOL
- MUSIQUE ET DANSE EN FINISTÈRE
- STROLLAD LA OBRA
- GWENNILI
- EPAL
- LES PORTES LOGIQUES
- HELLOASSO
- SOLIDATECH
- CENTRE SOCIAL L'ASTERIE
- FRANCE BLEU BREIZH IZEL
- ACID
- Et tous ceux et celles qui ont contribué..!

